

LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS

SENEGAL

Cette étude de cas a été préparée au niveau national pour L'UNESCO dans le cadre des activités proposées par le Comité conjoint d'Experts sur l'application de la Recommandation OIT/UNESCO (1966) concernant la Condition du Personnel Enseignant (CEART) et en vue de la sixième session ordinaire du CEART (BIT, Genève, 12-20 juillet 1994).

L'étude de cas est reproduite telle qu'elle a été soumise à l'UNESCO.



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**SEMINAIRE-ATELIER SOUS REGIONAL DE
FORMATION DES SPECIALISTES EN EDUCATION
CIVIQUE ET CULTURE DE LA PAIX**

RAPPORT FINAL

Dakar, Sénégal, 24-28 juillet 2000

TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE	5
II. OBJECTIFS DU SEMINAIRE-ATELIER	7
III. ELECTION DU BUREAU ET ADOPTION DU PROGRAMME	9
IV. SYNTHESE DES TEXTES INTRODUCTIFS	11
V. SYNTHESE DES TRAVAUX EN ATELIERS	29
VI. RECOMMANDATIONS, RESOLUTION ET MOTION DE REMERCIEMENTS DU SEMINAIRE-ATELIER	43
VII. GLOSSAIRE	49
VIII. ANNEXES	51
<i>Annexe I</i> : Programme du Séminaire-Atelier	51
<i>Annexe II</i> : Document de travail	53
<i>Annexe III</i> : Exposé de M. El Bachir DIOP	61
<i>Annexe IV</i> : Exposé de Mme Maguette Diop KANE	67
<i>Annexe V</i> : Exposé de Mme Andrée-Marie DIAGNE-BONANE	75
<i>Annexe VI</i> : Exposé de Mme Gisèle RAIMONDI	81
<i>Annexe VII</i> : Contribution de M. Edouard MATOKO	83
<i>Annexe VIII</i> : Allocution du Directeur du BREDA	87
<i>Annexe IX</i> : Allocution d'ouverture du Représentant du Ministre de l'Education Nationale	89
<i>Annexe X</i> : Allocution de clôture	91
<i>Annexe XI</i> : Liste des participants	93

I. PREAMBULE

La fin du XX^e siècle est marquée, à l'échelle de la planète, par deux faits majeurs: le phénomène communément dénommé «globalisation» ou «mondialisation», qui a renforcé les liens de dépendance des Etats-Nations, et la multiplication de foyers de tensions où des violences, tantôt sporadiques, tantôt systématiques, mettent en danger des vies humaines et l'équilibre des relations entre nations.

Plus que tous les autres, le Continent africain est celui qui subit, outre les effets politiques de l'ajustement structurel et ceux de grandes endémies comme le paludisme ou la pandémie du Sida, les contrechocs de la dégradation de l'environnement. A cela s'ajoute le caractère de plus en plus exacerbé des conflits inter ou intra nationaux, qui rend aléatoire l'espoir de réaliser un développement durable.

Les troubles, conflits et guerres sont, depuis des décennies parfois, le lot de nombreux pays africains. Leurs conséquences sur la sécurité et l'intégrité physique des individus, comme sur les infrastructures socio-économiques des Etats, sont catastrophiques. L'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de réfugiés. C'est dire combien une telle situation hypothèque lourdement les chances d'un développement durable.

Face aux tragédies nationales, régionales ou internationales à répétitions, le Secrétaire Général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali publiait en 1992 son **Agenda pour la paix**, incitant les Nations Unies à relever les défis que sont la prévention des conflits et leur règlement par les voies les plus diverses : la diplomatie, mais aussi l'éducation.

Dès la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, les Nations Unies avaient mis en place une politique favorisant le triomphe des idéaux de paix et de respect des droits de l'homme, tels que stipulés dans La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, largement acceptée par tous les Etats.

Aujourd'hui, cinquante ans après cette Déclaration, le poids d'institutions comme l'Organisation des Nations Unies, la Banque Mondiale ou le Fonds Monétaire International, est le signe d'une volonté commune de favoriser un développement durable dans toutes les régions de la planète et d'assurer à tous les êtres humains, quelles que soient leur couleur ou leur nationalité, le respect de leurs droits, de leur intégrité physique et de leur liberté. Une telle volonté doit, pour ne pas rester lettre morte, se traduire dans des actions. Car la paix est une œuvre fragile et de longue haleine. Elle se construit au quotidien et s'apprend.

Koffi Annan, actuel Secrétaire Général de l'ONU souligne l'importance de ce fait :
«Le siècle qui sonne demande une conception plus neuve et plus large (des droits de l'homme), de l'intérêt national et incite les Etats membres (des Nations Unies) à s'accorder sur la recherche de buts et valeurs communes, sur des principes à investir dans des objectifs nouveaux et les programmes d'éducation civique, dans les écoles, les médias, dans une ambiance de fraternité universelle et de paix».

Et parce que la paix, la tolérance et la démocratie sont les conditions nécessaires de ce développement durable et équitable, l'UNESCO a porté une attention toute particulière à leur défense. En témoigne son Acte constitutif, qui mentionne que :

«Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix».

Aussi l'UNESCO a-t-elle fait de la promotion de la culture de la paix une priorité. Parmi ses nombreuses actions en faveur de l'éducation pour la paix, le respect des droits de l'homme et la démocratie, il convient de citer :

Le plan à moyen terme 1984-1989, qui visait à ce que «l'éducation, à tous les niveaux et sous toutes ses formes, dispense les connaissances nécessaires pour permettre à chacun, enfant ou adulte, de prendre conscience des problèmes de maintien et de renforcement de la paix ainsi que des problèmes qui leur sont liés concernant le respect des droits de l'homme ou des droits peuples, notamment ceux qui ont trait à la libre détermination, à l'indépendance et à la liberté des peuples» ;

- Le Congrès International sur l'Education aux Droits de l'Homme et à la Démocratie (Montréal, Canada, 8-11 mars 1993) ;
- La 44^e Session de la Conférence Internationale sur l'Education (Genève, octobre 1994), qui a débouché sur l'adoption d'un document intitulé «Déclaration et Cadre d'action intégrée concernant l'Education pour la Paix, les Droits de l'homme et la Démocratie», document entériné au cours de la 28^e Session de la Conférence Générale de l'UNESCO en novembre 1995 à Paris.

Dès février 1994, L'UNESCO avait en effet adopté un «Programme pour une culture de la paix» chargé de coordonner les multiples activités de culture de la paix dans les domaines de l'Education, de la Culture, de la Communication, des Sciences Sociales, et des programmes en faveur de la jeunesse et des femmes».

En conformité avec la volonté exprimée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 septembre 1999, l'an 2000 a été déclaré «Année Internationale de la Paix».

A l'échelle du continent africain, l'UNESCO a, depuis, mis en place un plan d'action régional dont la première phase a consisté en l'organisation de nombreuses actions de sensibilisation et de formation, notamment en Angola, au Burkina Faso, au Mali, au Cameroun, en Tanzanie et au Burundi.

Cette phase a connu notamment l'organisation d'une «Conférence Régionale sur l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie dans les systèmes éducatifs formel et non formel africains» au BREDA à Dakar, du 14 au 17 décembre 1999. Les objectifs de cette rencontre étaient de :

- procéder à un examen d'ensemble de la situation de l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie ;
- concevoir et élaborer des stratégies pour promouvoir l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie dans les systèmes éducatifs.

La Conférence Régionale de Dakar, en ses conclusions et recommandations, a mis l'accent notamment sur la nécessité de :

- réaliser des formations pour renforcer les capacités des acteurs en matière d'éducation pour la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme ;
- réformer les curricula en y intégrant les idéaux de paix, des droits de l'homme et de démocratie.

Enfin, la Conférence a élaboré des Plans d'Action pour l'introduction de l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie ; pour les contenus et matières didactiques ; pour la conception des méthodes et techniques d'enseignement et pour la formation des enseignants ainsi que pour l'utilisation des médias.

Le Séminaire-Atelier sous-régional de formation en spécialistes en éducation civique et culture de la paix pour l'éducation formelle en Afrique, organisé à Dakar du 24 au 28 juillet 2000 par le Bureau Régional pour l'Education en Afrique (BREDA), entre dans le cadre du suivi de la Conférence Régionale de Dakar (13-17 décembre 1999).

II. OBJECTIFS DU SEMINAIRE-ATELIER

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'éducation restant le pivot essentiel de toute action en faveur de la paix, du respect des droits de l'homme et de la démocratie, l'UNESCO s'est fixé un objectif à long terme :

«La mise au point d'un système complet d'éducation et de formation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, à la tolérance, à la non-violence et à la compréhension internationale, qui s'adresse à tous les groupes de population et embrasse tous les niveaux d'éducation, qu'elle soit formelle ou non formelle ».

La Conférence Régionale de Dakar (14-17 décembre 1999) ayant procédé à un examen de l'état des lieux de la question dans les systèmes formel et non formel, six obstacles majeurs avaient été identifiés :

- a) L'insuffisance de la promotion de la culture de la paix ;
- b) L'absence de programme spécifique ;
- c) L'inexistence de matériel didactique approprié ;
- d) Le personnel enseignant et la communauté ne se sont pas approprié l'importance des idéaux de paix ;
- e) Le manque de structures adéquates ;
- f) La faible intégration de l'éducation à la paix dans les disciplines réceptives telles que l'éducation en matière de population, à la santé et à l'environnement, etc.

Il convenait d'examiner avec plus d'attention les mesures à prendre pour l'intégration effective de ces idéaux dans le système éducatif formel. Cette étape inclut l'élaboration et la production de matériels didactiques et la formation appropriée des enseignants, ainsi que la formation de spécialistes dans ce domaine.

Bien que tous les pays s'accordent sur l'importance de l'éducation civique, on constate que la place qui lui est réservée dans les programmes scolaires, du Primaire au Supérieur, reste très limitée, voire inexistante. Quant à l'éducation à la paix, elle ne semble pas encore faire l'objet de grandes préoccupations.

D'une manière générale, les programmes d'éducation civique portent surtout sur l'acquisition de connaissances, mais non de compétences. Ils visent peu à l'acquisition d'attitudes et de comportements favorables à la paix, à la démocratie, aux droits de l'homme et à la tolérance.

Celle-ci, selon les perspectives de l'UNESCO qui prône une éducation civique intégrant les droits de la personne et fondés sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989), doit *«préparer les citoyens à gérer des situations difficiles et incertaines, à les doter d'aptitudes à l'autonomie et à la responsabilité individuelle.*

Si le système éducatif formel en général, et l'Ecole en particulier, semblent la voie indiquée pour favoriser le développement, chez le futur citoyen, d'attitudes et de comportements favorables à une culture de la paix, de la démocratie des droits de l'homme et de la tolérance, force est toutefois de reconnaître qu'il faut développer chez les enseignants des attitudes novatrices favorables à la prise en charge de ces idéaux de paix, de respects des droits de l'homme et de démocratie.

C'est ce qui justifie l'organisation d'un Séminaire-Atelier prenant en charge tous les aspects de cette éducation, notamment l'élaboration des programmes et des matériels didactiques, ainsi que la formation des enseignants.

II. OBJECTIFS DU SEMINAIRE-ATELIER

Le Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en éducation civique et en culture de la paix pour l'éducation formelle en Afrique avait pour objectifs de :

- 1 . Faire connaître les expériences acquises en Afrique en matière d'élaboration des programmes et des matériels didactiques, ainsi qu'en formation des enseignants pour l'éducation civique, la culture de la paix, dans le système éducatif formel ;
- 2 . Contribuer au renforcement des capacités nationales pour une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise des méthodes et techniques d'élaboration des programmes et des matériels didactiques ainsi qu'en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système éducatif formel africain ;
- 3 . Contribuer à améliorer les contenus des programmes et des matériels didactiques, ainsi que les méthodes et techniques de formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système éducatif formel africain ;
- 4 . Constituer une Equipe sous-régionale de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques, ainsi que des méthodes et en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système éducatif formel africain ;
- 5 . Etudier les modalités de la mise en réseau des membres de cette équipe ;
- 6 . Contribuer à la promotion de l'éducation civique et de l'éducation à la culture de la paix dans le système éducatif formel africain en formulant des recommandations concrètes.

III. STRATEGIES DE LA FORMATION

- Les participants à ce Séminaire-atelier sous-régional ont été choisis en raison de l'expérience qu'ils ont capitalisée, de leur intérêt pour l'éducation à la culture de la paix, au respect des droits de l'homme et de la tolérance, et de leur connaissance du système éducatif de leurs pays respectifs. Il faut aussi noter la présence de personnes-ressources, anciens spécialistes africains de l'UNESCO en matière d'éducation.
- L'ensemble des participants a été invité à apporter une contribution permettant de faire l'état des lieux de la question dans leur pays et de partager les différentes expériences de d'élaboration de programmes et de conception de matériels didactiques.
- Quatre animateurs étaient chargés de présenter un exposé introductif aux différents axes du Séminaire-Atelier. Ces intervenants avaient en outre en charge l'animation des ateliers devant déboucher sur des propositions concrètes et des recommandations.
- Un **Document de travail**, conçu par le Coordonnateur du Séminaire-Atelier, Monsieur Ignace SANWIDI, Spécialiste Principal du Programme, a été mis à la disposition des Séminaristes.

III. ELECTION DU BUREAU ET ADOPTION DU PROGRAMME

Après la cérémonie d'ouverture présidée par le représentant de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale du Sénégal, des informations générales ont été fournies aux séminaristes. Un Bureau de séance a été mis en place, composé comme suit :

Président	:	M. Amadou SALL (Mali)
Vice-Président	:	M. José Antonio de PINA (Cap-Vert)
Rapporteur Général	:	Mme Andrée-Marie DIAGNE-BONANÉ (Sénégal)
Rapporteur Adjoint	:	M. Gaspar O. ONOSAL (Sénégal)
Rapporteur Adjoint	:	M. M. Justin DONGBEHOUNDE (Bénin)

Après un tour de présentation des différents participants et l'adoption du programme du Séminaire, les travaux se sont déroulés chaque jour selon la programmation suivante :

- **Exposé introductif pour chacun des quatre sous-thèmes ;**
- **Discussions en plénière ;**
- **Travaux en ateliers ;**
- **Restitution en plénière des travaux.**

Quelques rares réaménagements sont intervenus dans la programmation dans le souci d'approfondir et de parachever des points de réflexion. L'ensemble des travaux s'est déroulé dans une atmosphère de pragmatisme, de convivialité et d'ouverture d'esprit favorables à de riches échanges d'expériences.

La faculté d'écoute des uns et des autres, ainsi que la capacité d'autorégulation du groupe ont permis d'exécuter le programme tel qu'initialement conçu. Deux pauses café agrémentaient chaque journée.

IV. SYNTHÈSE DES TEXTES INTRODUCTIFS

4.1. Synthèse de l'exposé de M. le Professeur Mouhamed El Bachir DIOP :

PROBLÉMATIQUE DES CONTENUS D'ÉDUCATION CIVIQUE ET DE CULTURE DE LA PAIX

L'exposé de Monsieur Mohamed El Bachir DIOP était subdivisé en trois grands développements :

- **La Problématique ;**
- **Les Contenus possibles des programmes d'éducation civique et de culture de la paix et**
- **Les Indications méthodologiques.**

4.1.1. Problématique

Monsieur DIOP a introduit le premier sous-thème du Séminaire-Atelier en procédant à un examen des caractéristiques de la fin de ce millénaire et du contexte spécifique du continent africain : le passage du régime colonial à l'indépendance ne s'étant pas toujours traduit, dans la plupart des pays africains, par une conversion des mentalités, le poids des traditions et des contraintes sociales constitue le principal handicap à l'émergence d'un citoyen africain pleinement conscient de son rôle d'acteur d'un Etat moderne. C'est ce qui, selon Monsieur DIOP, justifie l'importance et la place de **l'instruction**, puis de **l'éducation civique** dans tout projet de société fondé sur des valeurs comme la démocratie, la paix, la tolérance, l'esprit de solidarité entre peuples. L'UNESCO, conscient du fait que le citoyen a besoin d'être soutenu dans sa formation en éducation civique et en culture de la paix, a donc pris différentes initiatives, dont la proclamation de l'an 2000 comme «Année internationale de la Paix» et différents plans d'action en faveur du développement de l'éducation à la paix, au respect des droits de l'homme et de la démocratie.

Ces initiatives de l'UNESCO ont, selon M. DIOP, incité beaucoup de pays, particulièrement dans la région Afrique, à porter une attention plus grande à l'état de ces questions dans leur système éducatif, et à envisager une réforme de leurs programmes, à l'instar du PDEF au Sénégal ou du PRODEC au Mali. C'est ainsi que l'éducation formelle et l'Ecole, entre autres, sont apparues comme les institutions par lesquelles pouvait se mettre en place un véritable programme d'éducation et de formation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie.

Etant donné que cette éducation doit s'adresser à la raison et au cœur, et compte tenu de sa portée sociale, il importe que les pouvoirs publics la prennent en charge.

Monsieur DIOP a alors abordé le deuxième point de son exposé :

4.1.2. Contenus possibles des programmes d'éducation civique et de culture de la paix

L'objectif général de la formation étant d'opérer une véritable éducation à la citoyenneté, M. DIOP a examiné la spécificité des niveaux d'enseignement que sont :

- Le Préscolaire et l'Elémentaire ;
- L'Enseignement Moyen et Secondaire (niveau collège et lycée) et
- L'Enseignement Supérieur.

Chacun de ces trois niveaux est découpé en autant d'étapes que nécessaires, compte tenu de l'évolution intellectuelle, psychologique et morale du futur citoyen. M. DIOP a proposé des contenus pour les niveaux suivants : Préscolaire et première étape de l'Elémentaire ; deuxième

et troisième étapes de l'Elémentaire ; Classes de 6è-5è ; Classes de 4è-3è ; Classes de 2nde ; Classes de Première et Terminale ; enfin, Enseignement Supérieur.

Il ressort des différentes illustrations abondamment données par M. DIOP que les contenus de l'éducation civique et de la culture de la paix doivent insister sur la **formation de l'homme autant que du citoyen**. Il s'agit, à terme, de développer chez le futur citoyen la connaissance et l'amour de son pays, le respect de son prochain, le goût de l'effort, de la tolérance et du respect de son environnement. Il s'agit aussi de favoriser l'acquisition de connaissances et de savoir-faire devant permettre à l'individu de résoudre pacifiquement tous les conflits qu'il est susceptible de rencontrer dans son environnement proche et éloigné.

C'est pourquoi le futur citoyen devra progressivement acquérir des notions sur :

- Son milieu (cadre de vie, famille, structures du quartier, du village, de la ville, emblèmes de l'Etat, de la Nation) ;
- Les grandes institutions internationales telles que l'OUA, l'ONU, la Croix-Rouge, Amnesty International, le HCR, ...qui oeuvrent pour la paix, la tolérance et le respect des droits de l'homme ;
- Les Instruments juridiques internationaux de sauvegarde et de préservation de la paix, de la liberté et de la tolérance.

Tout au long de sa formation et au fil de sa croissance, le futur citoyen apprendra ainsi à aborder successivement toutes ces questions et notions selon des perspectives complémentaires et transversales : notionnelles, idéologiques, philosophiques, juridiques, historiques, institutionnelles, etc.

Les contenus porteront tantôt sur des questions classiques comme les notions **d'Etat, de citoyenneté, de droits de l'homme, mais aussi, l'organisation des relations internationales aux plans économique et politique, la question des spécificités culturelles**, tantôt sur des thèmes d'actualité, comme **la non-violence, le racisme, l'esclavage, les mutilations physiques, la mondialisation, etc.**

M. DIOP, dans le dernier point de son exposé, a rappelé quelques principes méthodologiques fondamentaux.

4.1.3. Indications méthodologiques

Rappelant le constat fait en abordant la question de la «Problématique», M. DIOP a affirmé que l'introduction d'un enseignement sur la paix, la démocratie et les droits humains a, pour préalable, **une réforme des programmes en vigueur, notamment ceux de l'éducation civique.**

Cette entreprise de réforme se fera avec **l'ensemble du corps enseignant et par l'intégration de tous les média : radio, télévision, presse écrite, etc.**

S'intéressant aux apprenants, M. DIOP dira avec force qu'il s'agit pour eux d'un apprentissage à l'autonomie et à la prise de conscience de leurs droits et devoirs de citoyens.

De ce fait, l'éducation civique et à la culture de la paix ne saurait se limiter à la simple transmission de savoirs. Si le maître joue dans ce processus de formation un rôle prépondérant et déterminant, c'est à condition qu'il reste un **animateur, un facilitateur**, et qu'il privilégie autant que possible l'acquisition de **nouvelles aptitudes et de nouveaux comportements**, qu'il sache souvent proposer à ses élèves ou étudiants des **situations-problèmes**, induisant des approches participatives, des enquêtes sur le terrain, des débats. Enfin, les apprenants doivent à tout moment être **des acteurs** dont l'initiative et l'imagination sont sollicitées.

Quant à la présentation des contenus, le choix de M. DIOP pour **l'approche modulaire** a rencontré l'agrément de l'ensemble des participants.

L'on ne saurait, a rappelé M. DIOP, parler de formation sans aborder la question de **l'évaluation**. Le choix d'une éducation à l'autonomie implique que l'apprenant soit conscient des processus et activités cognitives qu'il développe, et qu'en même temps qu'il connaisse les objectifs visés par la formation.

C'est ce qui justifie les considérations de **méta cognition** dans l'élaboration des objectifs et des situations d'apprentissage à proposer aux apprenants.

L'éducation civique et à la culture de la paix doit développer chez l'apprenant le recours à l'esprit critique et à l'esprit d'initiative, l'aptitude à échanger des expériences, à discuter et à argumenter, de façon à aborder, avec une relative autonomie, le contenu de la formation.

M. DIOP a achevé son exposé par une dernière suggestion méthodologique : **le recours à la formation à distance**, qui, tout en facilitant les échanges entre les spécialistes, permet de réduire les coûts de la formation en atteignant un grand nombre d'enseignants.

4.2. Synthèse de l'exposé de Mme le Professeur Maguette KANE DIOP :

PROBLÉMATIQUE DE L'ÉLABORATION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE DE L'ÉDUCATION CIVIQUE ET DE LA CULTURE DE LA PAIX

Pour Madame Kane, l'un des défis majeurs de l'humanité à la fin du deuxième millénaire est la question des droits humains, de l'éducation civique, de la culture de la paix et de la démocratie. C'est ce qui fonde l'urgence de la mise en place de mesures de prévention diverses.

La persistance des conflits, loin d'être seulement le signe d'une relative impuissance à enrayer un cycle infernal, constitue la raison même d'une mobilisation universelle en faveur de l'éducation à la paix.

C'est en ce sens que l'exposé de Mme KANE constitue une sorte de prolégomènes à l'élaboration de matériels didactiques pour l'éducation civique et l'éducation à la culture de la paix.

La question du matériel didactique paraît dès lors étroitement liée à celle de la formation des enseignants. Etant donné le nombre important d'enseignants à former à tous les niveaux de l'Education formelle, et face à l'importance et à l'ampleur de cette tâche, il est nécessaire, précise Mme KANE, de recourir à des approches comme la **formation à distance et la constitution d'équipes pluridisciplinaires**.

Ces considérations liminaires faites, Mme KANE a abordé cinq aspects de cette problématique :

- **L'intérêt de l'éducation civique ;**
- **Les exemples de matériel didactique ;**
- **La conception du matériel didactique ;**
- **Les supports à l'apprentissage et**
- **Les mesures d'accompagnement.**

4.2.1. Intérêt de l'éducation civique

Bien que tous les pays reconnaissent l'importance de l'éducation civique, très peu lui accordent, dans les programmes scolaires, la place qui lui revient. Ce constat est identique pour l'éducation à la paix, quasi inexistante. Aussi faut-il corriger la vision quelque peu négative de ces questions, afin de les revaloriser aux yeux des Africains. L'objectif d'un séminaire comme celui-ci est d'étudier les stratégies et voies les plus efficaces pour développer en Afrique le civisme et la culture de la paix. Pourquoi, s'interroge Mme KANE, convient-il de privilégier dans un tel projet le milieu scolaire et universitaire ?

Le système d'éducation formel apparaît comme le milieu le plus favorable au développement d'une telle éducation, car l'enfant, le jeune, est encore malléable et réceptif à des changements d'attitudes. Elèves et étudiants sont en outre, dans le contexte africain, des vecteurs d'opinion et d'information dans leur environnement social. Ils apparaissent de ce fait comme les meilleurs vecteurs des changements et innovations souhaités.

4.2.2. Exemples de matériel didactique

- La constitution d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire

C'est le préalable à l'élaboration de matériel didactique : autour d'un coordonnateur expérimenté se regrouperont des spécialistes de plusieurs disciplines, chargés d'élaborer les objectifs, les contenus, les situations d'enseignement-apprentissage, les formes d'évaluation et le matériel didactique. Cette phase d'élaboration sera planifiée en fonction des objectifs et de la durée de la formation. Il s'agira des disciplines suivantes : Psychologie, Sociologie, Pédagogie générale, droit, Législation, Genre, et des disciplines classiques comme la Philosophie, la

Littérature, les Mathématiques, les Sciences naturelles, l'Histoire et la Géographie, l'Education artistique, etc.

- La conception du matériel didactique

Elle requiert des enseignants **plusieurs types d'intervention** nécessaires à l'atteinte des objectifs de leur formation et au développement de l'autonomie chez eux. La question se pose alors de savoir à quelles techniques d'enseignement recourir pour former les enseignants à l'éducation civique et à la culture de la paix.

- **La maîtrise des concepts** à enseigner est un préalable à tout enseignement efficace : un support à la documentation devra être mis à la disposition des enseignants. Les informations seront prises dans **les Instruments juridiques internationaux**, tels que les conventions, chartes, textes de lois relatifs aux constitutions des pays, Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen de 1948, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, etc.
- A ces documents s'ajoutent **les connaissances disciplinaires** des enseignants.
- **Une présentation modulaire** facilite la sélection autonome des contenus, en fonction des intérêts, des besoins, du niveau de connaissances initiales et de l'ordre d'enseignement visé. La présentation en modules offre l'avantage de mettre à la disposition des enseignants, outre une gamme de textes de volumes divers, une intégration des objectifs, contenus, activités d'apprentissage et d'évaluation.
- **Un manuel de référence**, présentant une synthèse de toutes les questions relatives au respect des droits de la personne humaine, de sa dignité et de la paix, paraît un outil indispensable à la formation de spécialistes en éducation civique et culture de la paix. Ce manuel pourra concerner tous les ordres d'enseignement. Outre les connaissances théoriques nécessaires à la préparation d'un cours, ce manuel offrira simultanément des textes d'enseignement et des textes d'apprentissage, ainsi que les activités et exercices permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs.

4.2.3. Supports à l'apprentissage

Outre l'imprimé, d'autres média, telles que les émissions radiophoniques ou télévisuelles, les cassettes et didacticiels, pourront être utilisés pour l'enseignement comme pour l'apprentissage, notamment dans un système d'enseignement à distance.

Le support aux enseignants peut se présenter sur quatre plans : cognitif, affectif, motivationnel et méta cognitif.

- **Le support à l'enseignant au plan cognitif** : il vise le traitement de l'information dans les domaines conceptuels et méthodologiques et porte sur la discipline et l'activité de formation.
- **Le support à l'enseignant sur le plan affectif** : ce domaine est très complexe ; c'est le monde des valeurs, des attitudes, des émotions, des sentiments, etc. Il induit parfois une remise en question. L'on tiendra compte des aversions, préférences, choix personnels des enseignants.
- **Le support à l'enseignant sur le plan motivationnel** : il est reconnu en psychologie que la motivation concerne la mobilisation de l'énergie nécessaire à une action. Il faut donc stimuler, renforcer la motivation chez l'enseignant.
- **Le support à l'enseignant sur le plan méta cognitif** : il s'agit du contrôle, par l'apprenant, de son propre fonctionnement cognitif. Ce support aide l'enseignant à porter un

jugement sur ses réactions affectives et son intérêt en rapport avec la réalisation d'une tâche. Un dernier support peut intervenir au plan méthodologique :

- ***Le guide aux enseignants*** : il regroupe tous les types d'interventions faites par le formateur auprès des enseignants, pour les accompagner dans leur démarche d'apprentissage. Ce guide comportera des «*textes pédagogiques*» conçus sous la forme de conversations didactiques guidées, dans lesquelles le formateur dispense ses directives, ses conseils, ses encouragements. Il entraîne les enseignants à des formes d'autocontrôle, à l'aide de fiches pédagogiques, d'exercices auto-corrigés et de grilles d'auto-évaluation. Il s'agit de leur montrer comment réaliser les activités qui leur sont proposées, planifier et évaluer périodiquement leur apprentissage. Enfin, le guide peut aussi favoriser l'interaction avec d'autres apprenants.
- ***D'autres supports, puisés dans le référent culturel africain*** : comme les ***recueils de proverbes, de contes***, peuvent être mis à la disposition des enseignants.
- ***Des outils pour faciliter l'apprentissage*** : tels que les *illustrations, photographies, dessins figuratifs ou symboliques* pourront compléter ces supports. Le discours iconique est aussi important que le texte lui-même. L'image est plus efficace et les coupures de presse, documents audiovisuels ou informatiques, les diapositives, boîtes à images, sketches, visites et excursions compléteront cet arsenal.

4.2.4. Mesures d'accompagnement

- Des activités de sensibilisation sont, selon Mme KANE, indispensables pour convaincre les enseignants du rôle déterminant de l'éducation civique et de la culture de la paix. L'accent sera mis surtout sur les nouvelles compétences et attitudes à acquérir et sur leur impact sur le milieu environnant. A ce niveau, un rôle capital sera dévolu aux média. Les conférences, débats, tables rondes, campagnes d'affichage et autres concours, concerts de musique et semaines culturelles sont vivement recommandés.
- Le succès de l'éducation civique, dira Mme KANE, réside à la fois dans le renforcement des connaissances et dans l'acquisition d'attitudes et de comportements nouveaux.

En conclusion, il s'agit, selon Mme KANE, de mettre en place un ensemble de moyens, de structures et de démarches propres à favoriser chez les enseignants le développement de l'attention à l'éducation civique et à la culture de la paix. Enfin la constitution d'un réseau africain semble la voie la plus favorable à l'échange d'expériences en la matière.

4.3. Synthèse de l'exposé de Mme le Professeur Andrée-Marie DIAGNE-BONANE :

PROBLÉMATIQUE DE LA FORMATION DES FORMATEURS EN ÉDUCATION CIVIQUE ET DE LA CULTURE DE LA PAIX

L'exposé introductif de Mme Andrée-Marie DIAGNE à la problématique de la formation de formateurs en éducation civique et culture de la paix comportait trois points :

- **L'examen de la question et de la place de la formation de formateurs, à la lumière des objectifs généraux du Séminaire-Atelier et des conclusions de la Conférence régionale de Dakar (14-17 décembre 1999) ;**
- **Les principes méthodologiques, enfin,**
- **Les contenus de la formation.**

Mme DIAGNE a d'abord campé le contexte de cette formation. A l'orée du troisième millénaire, que l'UNESCO ait jugé nécessaire de proclamer l'an 2000 «Année internationale de la paix», souligne toute l'importance et l'acuité de la question de la recherche et de la sauvegarde de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

L'action de l'UNESCO, à travers différentes rencontres et déclarations et plusieurs plans d'action (Paris, décembre 1995, Paris, 13 septembre 1999, etc.) s'inscrit dans la volonté de rendre pérenne la sauvegarde de la paix, à travers différents programmes d'éducation et de formation. Mieux que le mot «**programme**», c'est celui de «**plan d'action**» qui conviendrait, car l'UNESCO, partant du constat selon lequel «*l'éducation reste le pivot essentiel de toute action en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme*», fait de l'accès à l'éducation et aux différentes formes d'apprentissage, ainsi que de l'acquisition de nouvelles connaissances en matière de paix, de droits de l'homme et de démocratie, les conditions nécessaires de cette préservation.

Aussi l'Ecole apparaît-elle, à côté d'institutions telles que la famille et les médias, comme l'un des foyers majeurs de cette éducation.

Or la plupart des enseignants n'ont pas été préparés à donner cette éducation. Beaucoup ne sont même pas sensibilisés à la nécessité d'introduire les questions d'éducation civique, de culture de la paix et de la démocratie dans leurs préoccupations.

4.3.1. Objectifs généraux de la formation de formateurs

Il s'agit de :

- Promouvoir une éducation permanente à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme ;
- Contribuer à élaborer une stratégie opérationnelle tendant à promouvoir une meilleure connaissance théorique et une application efficace des valeurs et idéaux que sont la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme chez les élèves africains.

Pour atteindre ces objectifs, il faut, selon Mme DIAGNE, trouver des réponses pertinentes aux interrogations suivantes :

- Comment rendre permanente à l'Ecole, dans le vécu quotidien des élèves et des étudiants, cette prise de conscience de la nécessité de promouvoir les valeurs de paix, de démocratie et de respect des droits de l'homme ?
- Quels outils de travail et démarches méthodologiques proposer aux enseignants dans des disciplines comme les Sciences sociales et humaines (Histoire et Géographie ; Economie ; Philosophie ; Littérature et Langues Vivantes ; Education physique et artistique ; Education à la vie familiale, à la Santé et à l'Environnement), pour favoriser et appuyer l'action en faveur d'une éducation permanente à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme ?

Cette formation des enseignants a pour préalable l'élaboration du profil et la définition des compétences des enseignants, ainsi que la prise en compte des situations dans lesquelles ils appliqueront ces compétences. La formation pourrait, de ce fait, comporter trois étapes : Information / Sensibilisation ; Formation ; Action / Production.

• **Information/sensibilisation**

- Quelles notions, quels faits historiques et institutionnels, quelles valeurs, quels systèmes d'organisation les enseignants devront-ils connaître et promouvoir ?
- Sous quelles formes les leur rendre accessibles ?

• **Formation**

- Quelles politiques, modalités et structures de formation mettre en place dans les pays africains, pour disposer de formateurs suffisants et compétents au service de l'éducation civique, et de l'éducation à la paix et à la démocratie ?
- Quel rôle accorder aux Institutions internationales, aux Etats, aux Organisations non gouvernementales (ONG) dans la prise en charge de cette formation ?

• **Production**

- Quels outils didactiques choisir pour cette formation ? Le choix sera fonction de leur pertinence, de leur efficacité, de leur adaptabilité et de leur coût, ainsi que des aspects culturels et politiques.
- Quels supports et modalités de diffusion choisir ?

4.3.2. Principes Méthodologiques

Pour ce second point de son exposé, Mme DIAGNE, partant du fait que l'éducation à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme est un processus dont les résultats doivent s'inscrire dans la durée, procèdera à l'analyse des stratégies et des moyens d'intervention.

LES STRATEGIES

Il sera tenu compte des trois niveaux d'enseignement que sont : le Préscolaire et l'Elémentaire, le Secondaire (collège et lycée) et le Supérieur ou universitaire et l'on privilégiera les approches suivantes :

- **Une approche formelle**, visant à doter les enseignants des contenus notionnels à enseigner aux élèves et étudiants, afin de rendre ces derniers conscients de leurs droits et de leurs responsabilités dans le processus d'instauration et de sauvegarde de la paix, de la démocratie et du respect des droits de l'homme ;
- **Une approche par le comportement**, tendant à rendre les enseignants capables d'imaginer et de proposer aux élèves et étudiants des situations, jeux de rôles et psychodrames propres à leur apprendre à se comporter en citoyens respectueux de la paix et des droits de l'homme.
- **Une approche progressive**, intégrée et pluridisciplinaire, dans l'apprentissage des mécanismes de la démocratie, du respect de la paix et des droits de l'homme qui doit être une préoccupation transversale ;
- **Une approche participative**, faisant de l'Ecole et de l'Université des espaces d'exercice des responsabilités citoyennes et collectives.

LES MOYENS D'INTERVENTION

L'effet de la formation devrait rendre les enseignants capables de prendre en compte la question de l'éducation civique et de la culture de la paix dans les situations suivantes :

- **La conception et l'élaboration des programmes scolaires et curricula** : il s'agira d'inculquer aux enseignants des attitudes, réflexes et modes de pensée conformes à l'idéal de paix, de démocratie et de respect des droits de l'homme ; de les former à inclure ces questions dans contenus, les démarches et les supports à l'apprentissage des élèves et étudiants (chapitres de cours, dossiers documentaires, photos, expositions, CDROM, forum, etc.).
- **L'organisation d'activités para ou périscolaires mettant en œuvre l'interdisciplinarité** (Education artistique : dessin, musique ; Education physique et sportive : compétitions, journée de la paix ; Clubs de cinéma, foyers socio-éducatifs ; Education à la Vie Familiale, etc.) favorisera cette prise de conscience.

Pour ce faire, il importe que les questions d'éducation civique, d'éducation à la culture de la paix, au respect des droits de l'homme et de la démocratie soient très tôt prises en charge :

- **Dans la formation initiale des enseignants** (Ecole Normale de formation des instituteurs et des professeurs de collèges et lycées) Il leur sera proposé des activités de production de modules et de dossiers sur l'éducation civique, l'éducation à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme, ainsi que l'élaboration de dossiers de presse, recueils de photos d'archives, etc.
- **Dans les structures de formation continuée des enseignants**, l'interdisciplinarité sera favorisée et les enseignants entraînés à proposer des **innovations méthodologiques et pédagogiques** favorables aux idéaux de paix, de respect de la démocratie, des droits de l'homme, et de la tolérance (supports multimédia, textes, images, etc.).

4.3.3. Contenus de la formation des enseignants

La formation conjuguera plusieurs perspectives (historique, philosophique, économique, sociologique, etc.) et abordera les contenus selon une vision systémique.

4.3.3.1. Approche notionnelle

A. ELEMENTS THEORIQUES

- La question de la recherche de la paix et la notion de démocratie à travers l'Histoire : de l'antiquité à l'époque actuelle ; du droit naturel à la proclamation et à la défense des droits de l'homme ;
- Des notions philosophiques : textes fondateurs sur la dialectique «Guerre-Paix », sur la nature humaine ; modules écrits ou en ligne, intitulés «Je veux savoir» sur le racisme, l'esclavage, le fascisme, la non-violence, l'objection de conscience, l'utopie et ses grands théoriciens, etc.

B. ELEMENTS SYMBOLIQUES

- Les grandes figures de la lutte pour la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme ;
- Les figures religieuses, philosophiques et politiques nationales et internationales ;
- Culte d'un héroïsme au service de la paix, de la liberté et des droits de l'homme.

C. CONNAISSANCE DES ORGANISATIONS

- Textes fondateurs des organisations Internationales et Nationales en faveur de la paix : sigles, logo, démembrements ; les Instruments juridiques nationaux. (ONU ; UNESCO, OUA, AMNESTY INTERNATIONAL, le HCR, ONDH, RADHO, et les ONG.)
- Analyse des activités de ces organisations au plan national et international ; ainsi, par exemple : la résolution des conflits en Afrique traditionnelle et moderne.

4.3.3.1.1. *Connaissances méthodologiques* : créer des situations d'apprentissage

Objectifs : développer chez l'apprenant des compétences : savoir observer, analyser, raisonner, discuter, agir, et amener les élèves et étudiants à s'engager pour la paix et la démocratie ; savoir s'informer et se former pour développer chez eux la culture de la paix.

- *Etudes de cas dans les disciplines*

- Etudes de quelques cas pratiques illustrant la mise en œuvre d'actions en faveur de la paix et des droits de l'homme.
- Etude des textes littéraires et philosophiques des grandes figures de la paix et de la tolérance : Socrate, Montaigne, Montesquieu, Voltaire, Gandhi, Martin Luther King, Mandela, etc.
- Histoire moderne : valeur exemplaire des résolutions de conflits en Afrique. Les valeurs traditionnelles et la recherche moderne de la paix.
- Approches juridique, sociologique et politique : droits et devoirs des Etats, des individus (ex : les réfugiés, les minorités, etc.)

- *Savoir initier des activités parascolaires* pour développer la culture de la paix et la tolérance : Journées de la Paix, Prix et concours de toutes sortes.

- *Démarches* à adapter selon les trois niveaux : illustrations.

• **Phase de sensibilisation/information :**

- **l'Enseignement Préscolaire et Élémentaire** : le moi et l'autre ; la différence, la gestion des petits conflits en classe ; textes et chansons au service de la culture de la paix et de la tolérance ; éducation morale.
- **Le Secondaire (collège et lycée)** : textes et activités artistiques et parascolaires en faveur de la paix et des droits de l'homme ; exploitation de l'actualité ; éducation civique.
- **Le Supérieur (Université)** : réflexion philosophique, juridique, sociologique, économique ; le civisme (connaissance et pratiques) ; exploitation de la presse et formation de l'esprit critique et de la culture pour la paix et la démocratie.

Phase de Production et d'action

- **Préscolaire et Élémentaire** : agir et transformer l'environnement de la classe, de l'école et de l'université pour en faire un havre de paix et un lieu d'apprentissage des attitudes et valeurs civiques et morales favorables à la paix et à la tolérance ;
- **Secondaire** : apprendre aux élèves et étudiants à s'exprimer, à discuter pour partager l'idéal de paix et de tolérance à travers les programmes scolaires et les activités parascolaires ; enquêtes et reportages ;
- **Supérieur** : apprendre l'exercice effectif de la démocratie, de la gestion des groupes et du bien collectif ; censure et liberté d'expression ; mettre en place et animer des clubs et associations, des rencontres sportives et musicales pour la promotion de la paix, de la tolérance et des droits de l'homme.

4.4. Synthèse de l'exposé de Mme le Professeur Gisèle RAIMONDI :

LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE SPECIALISTES

Il revenait à Mme Gisèle RAIMONDI du CAEDHU d'introduire le dernier sous-thème du Séminaire-Atelier : **les modalités de la mise en réseau des spécialistes en élaboration de programmes et de matériel didactique et en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix.**

4.4.1. Contexte et justification de la mise en place d'un réseau des spécialistes

Mme Raimondi a identifié les violations répétées des droits humains comme source des conflits et de l'intolérance qui règne dans le monde. Face à cette situation, l'éducation des jeunes apparaît comme l'une des voies privilégiées de promotion de l'entente et de la compréhension entre les hommes. Elle a énuméré les **aspects dominants de cette éducation** de la jeunesse :

- Respect de l'autorité, des institutions de l'Etat, de la dignité humaine et de l'intégrité de l'individu ;
- Respect des différences culturelles, ethniques, religieuses, politiques, etc.
- Promotion d'une nouvelle génération de citoyens ardents défenseurs des droits humains et de la paix.

Pour ce qui est de la justification de l'existence de ce réseau, Mme Raimondi a relevé la prolifération, à l'échelle continentale et nationale, de structures orientées vers la culture de la paix. C'est pourquoi il faut saisir cette opportunité de créer une synergie et de proposer une coordination efficace entre ces structures.

Par ailleurs, le contexte de mondialisation impose à tous, autorités, décideurs, intellectuels, une action concertée contre les défis majeurs que sont : la violence, le racisme, le fanatisme, le repliement ethnique, l'analphabétisme.

Cette mise en réseau facilitera la collaboration des chercheurs, décideurs, universitaires et théoriciens avec les hommes de terrain, dans le but d'échanger les expériences et compétences.

4.4.2. Objectifs de la structure à mettre en place

Pour Mme Raimondi il s'agira de :

- Créer une force mobilisatrice, une synergie et un partenariat renforcé entre éducateurs africains ;
- Favoriser une meilleure circulation de l'information et élargir le champ de vision des pédagogues ;
- Renforcer les capacités pédagogiques des enseignants et experts et insérer des principes novateurs mieux ancrés sur les réalités et les valeurs africaines ;
- Faciliter les échanges de personnes ressources et de matériels ;
- Accroître les possibilités de financement en donnant davantage de gage de sécurité et de crédibilité aux bailleurs.

4.4.3. Stratégies à développer

Mme Raimondi a ensuite esquissé quelques stratégies :

- L'harmonisation de la formation des enseignants avec chaque contexte socioculturel national ;
- L'organisation de séminaires régionaux rotatifs, à raison d'un par an, afin de démultiplier les effets de cette formation ;
- La conception et l'échange de supports didactiques et des outils pédagogiques ;
- La création d'une banque de données et d'une émission radio ouest africaine francophone en éducation à la paix ;

- L'ouverture de la sous-région francophone à d'autres pays africains très en avance dans ce domaine.

4.4.4. Contraintes

Si, comme le note Mme Raimondi, les choses ne vont pas de soi, il s'agira de lever les contraintes et obstacles :

- **Ceux inhérents à la spécificité du domaine d'intervention** qu'est l'éducation civique et la culture de la paix (nouveau du concept, difficultés à persuader et à obtenir un changement de mentalités, persistance de pratiques héréditaires, culturelles ou administratives défavorables à cette éducation) ;
- **Ceux résultant des difficultés de diffusion et de communication** (manque de moyens de concertation, d'échanges d'expériences non disponibilité de l'information) ;
- **Ceux liés aux déviations des comportements des individus** : (recherche exacerbée du leadership, désinformation).

4.4.5. Modalités de fonctionnement du réseau

Quant aux modalités de fonctionnement du réseau, elles s'inspireront des nombreuses expériences déjà réalisées dans ce domaine (Réseau d'Innovations en Éducation pour l'Afrique, Clubs UNESCO), et s'appuieront sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'UNESCO pourra à ce propos jouer le rôle de Centre d'impulsion en créant une cellule permanente, structure très souple de concertation, d'animation et de réflexion. Il serait souhaitable que le secrétariat à mettre en place soit rotatif, et que soit élaboré un programme annuel d'activités du réseau.

4.5. Synthèse de la contribution de Monsieur Edouard MATOKO :

PROPOSITION POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU AFRICAIN POUR L'ÉDUCATION À LA CULTURE DE LA PAIX (REDPAX-AFRIQUE)

Monsieur Edouard MATOKO, Chef de la Section de l'Éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie au Siège de l'UNESCO à Paris, qui n'a pas pu participer au Séminaire-Atelier à cause de son calendrier de travail trop chargé, a tenu à envoyer au Séminaire-Atelier une «Proposition pour la création d'un Réseau africain pour l'éducation à la culture de la paix» (REDPAX)

4.5.1. Contexte et justification de la mise en place d'un réseau de spécialistes

Monsieur Matoko a d'abord rappelé les quatre voies du savoir (apprendre à connaître, apprendre à faire ; apprendre à vivre ensemble ; apprendre à être) identifiées par le Rapport de la Commission internationale de l'UNESCO sur l'Éducation pour le XXI^e siècle (Rapport Delors, 1996), comme étant les quatre piliers autour desquels l'éducation devrait s'orienter pour répondre aux défis du monde actuel. Ces quatre voies doivent être mises en pratique dans une vision d'ensemble, chacune d'elles doit être une expérience globale pour l'individu et la collectivité.

Face à la montée de la violence, de l'intolérance et des conflits en Afrique, il faut mettre un accent particulier sur l'éducation des citoyens à «apprendre à vivre ensemble». D'où la nécessité de promouvoir l'éducation à la culture de la paix tant dans l'éducation formelle que dans l'éducation non formelle.

Le système éducatif formel n'a pas la responsabilité exclusive de la formation du citoyen à la culture de la paix. Tous les acteurs de l'éducation ont une responsabilité dans cette éducation : la famille, les médias, les organisations politiques et culturelles, les associations locales et la société civile, etc.

4.5.2. Objectifs, activités, fonctionnement.

L'idée de la création d'un Réseau africain de spécialistes en éducation civique et culture de la paix répond à la nécessité de favoriser les échanges d'expériences et d'initiatives entreprises en matière d'éducation civique et culture de la paix aux plans local, national et régional.

En vue de contribuer à la mise en place de ce Réseau, Monsieur Matoko soumet aux participants au Séminaire-Atelier les propositions ci-après :

4.5.2.1. Objectifs du Réseau

Pour Monsieur Matoko, le Réseau a pour objectifs de :

- Promouvoir un idéal de paix - «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix» en introduisant dans les programmes scolaires l'enseignement des droits de l'homme et des droits civiques, en diffusant les concepts d'universalité et de démocratie, multiculturalité, diversité et pluralisme, solidarité et compréhension mutuelle ;
- Contribuer à réduire la violence et l'intolérance et les phénomènes connexes en promouvant des contenus éducatifs mieux adaptés aux besoins des jeunes (apprendre à faire) en influençant leurs attitudes et comportements par le dialogue ;
- Renforcer les capacités des enseignants et éducateurs à tous les niveaux (formel et non formel) à gérer et résoudre les conflits en leur donnant les outils conceptuels et pratiques nécessaires (pédagogie de résolution non violente des conflits, connaissance des milieux culturels dans lesquels ils exercent, esprit d'ouverture et de dialogue, etc.) et à les résoudre dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

4.5.2.2. Activités

Le Réseau devrait avoir pour principales activités :

- Le recueil et la sélection du matériel pédagogique novateur et pertinent dans les domaines de l'enseignement de la culture de la paix, des droits de l'homme et des droits civiques, de la non-violence, de la tolérance, etc.
- La réalisation d'études comparatives sur des initiatives novatrices utilisées pour l'enseignement de l'éducation de la culture de la paix ;
- La définition d'un système de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans ce domaine ;
- L'appui à l'élaboration et à la formulation de politiques nationales ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes et de projets y relatifs.

4.5.2.3. Modalités

Les modalités de travail du Réseau sont diverses :

- Les membres du Réseau seront des éducateurs, enseignants, spécialistes de l'éducation à la culture de la paix (paix, droits de l'homme, démocratie, tolérance, non-violence, etc.) opérant à différents niveaux de l'éducation (formel et non formel).
- Le Réseau fonctionnera dans une première phase, à travers la publication d'un bulletin(semestriel ?) dont le contenu sera déterminé par les membres adhérents au Réseau. Dans un deuxième temps, il pourrait être envisagé de créer un site Internet et un forum virtuel où les membres pourraient échanger leurs informations et expériences.
- Le Réseau sera principalement soutenu par l'UNESCO. D'autres partenaires institutionnels internationaux et nationaux seront également invités à apporter leur soutien et à participer aux activités du Réseau.

Dans une première phase, le Réseau pourrait être localisé au Bureau de l'UNESCO à Dakar, qui en assurera le secrétariat pendant la période de mise en place des structures techniques du Réseau.

Ces riches propositions de Monsieur Matoko ont été prises en compte lors des débats sur la mise en réseau des spécialistes en éducation civique et culture de la paix.

Elles ont contribué à l'enrichissement des échanges entre les séminaristes sur la mise en œuvre de ce réseau.

4.6. Synthèse des débats sur la mise en place d'un Réseau de spécialistes

Si contrairement aux trois précédents exposés introductifs, la présentation de la mise en réseau n'a pas été suivie de travaux en ateliers, les débats qui ont suivi le riche exposé de Mme Raimondi et la présentation des propositions de Monsieur Edouard Matoko pour la création d'un réseau ouest-africain pour l'éducation à la culture de la paix ont largement permis d'affiner la conception du réseau.

Ainsi, de l'avis de tous les intervenants, seule une action concertée peut accélérer la mise en place du réseau. Les expériences capitalisées par les uns et les autres en matière d'animation d'émissions radiophoniques ou de réseaux ont permis de mettre en relief les conditions effectives de mise en réseau :

- Procéder à un examen minutieux de l'état des lieux dans chaque Etat, ce qui facilitera l'identification des ressources matérielles, financières et humaines du réseau, la constitution de bases de données d'informations et de documentations et garantira l'implication des autorités gouvernementales ;
- Rompre avec les discours creux, les attitudes d'exclusion et de sectarisme ;
- Développer la solidarité et l'entraide entre tous les membres du réseau, notamment en recourant à Internet ;
- Prendre le temps de susciter l'adhésion et d'amener au changement de mentalités ;
- Tenir compte du public cible, à majorité analphabète en Afrique, et recourir aux langues nationales.

V. SYNTHESE DES TRAVAUX EN ATELIERS

A l'exception du quatrième exposé sur la mise en réseau, les trois premières introductions à la thématique du Séminaire-Atelier ont été suivies de travaux en ateliers, dont l'organisation s'est présentée comme suit :

1. Mise en place des trois ateliers dont la composition n'a pas changé ;
2. Consignes de travail données par chacun des animateurs ;
3. Déroulement des travaux durant deux heures ;
4. Remontée des travaux en plénière puis débats.

5.1 SYNTHESE DES ATELIERS DU 24/07/00 SUR L'ELABORATION DES PROGRAMMES

Ainsi le 24 juillet 2000, les trois Ateliers ont examiné la question de l'élaboration des programmes selon les niveaux suivants :

ATELIER I : Enseignements Préscolaire et Élémentaire

- **Président** : Mme Maïmouna TANKAONO
- **Rapporteur** : M. Saliou SARR

L'ATELIER I a d'abord proposé une définition de l'éducation civique et de la culture de la paix : celle-ci peut être considérée comme un processus de formation d'un citoyen nouveau, attaché aux valeurs de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, et portant à la fois en lui un légitime sentiment national et un attachement à la solidarité entre les peuples. Ce processus vise à lui faire acquérir les nouveaux comportements et attitudes indispensables à la formation d'un citoyen responsable.

Les contenus de la formation et les compétences proposés devront être adaptés au contexte des différents pays.

Pour le **Préscolaire**, il s'agira de rendre l'enfant capable de :

1. S'identifier dans sa communauté ;
2. Avoir le sens de l'accueil ;
3. Avoir le sens de la bonté, du partage ;
4. Avoir le sens de l'équité et de la justice ;
5. Avoir le sens de l'honnêteté et de la franchise ;
6. Avoir le sens de la dignité ;
7. Respecter les règles de vie ;
8. Assumer ses responsabilités ;
9. Connaître les symboles de son pays ;
10. Participer à la protection de son environnement.

Pour la Classe Préparatoire CP :

Outre les compétences citées pour le Préscolaire, il s'agira de :

1. Respecter les symboles de son pays ;
2. Se protéger et protéger les autres ;
3. Résoudre pacifiquement les conflits.

Pour le CE1 et le CE2 :

1. Connaître l'organisation de son pays ;
2. Connaître et respecter les symboles de son pays ;
3. Connaître les fêtes nationales et légales ;

4. Avoir le sens de la démocratie ;
5. Connaître ses droits et devoirs de citoyen ;
6. Respecter les règles de vie ;
7. Connaître les principes d'égalité des peuples ;
8. Protéger son environnement ;
9. Gérer pacifiquement les conflits ;
10. Connaître la nature positive de la paix.

Pour le CM :

1. Connaître son environnement : la famille, le quartier, la ville, la région ;
2. Animer et protéger son environnement ;
3. Participer à la compréhension internationale ;
4. Participer à la protection du Patrimoine culturel de l'humanité ;
5. Participer à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence ;
6. Connaître les textes relatifs aux droits de l'enfant, de la femme, des personnes réfugiées, déplacées, handicapées ;
7. Connaître et respecter les lois de son pays ;
8. Découvrir et utiliser les institutions républicaines ;
9. Connaître le rôle et le fonctionnement des organisations internationales (ONU, OUA, HCR, etc.).

ATELIER II : Enseignements Moyen et Secondaire (Elèves de 12 à 19 ans)

- **Président** : M. TINDANO;
- **Rapporteur** : M. DIONE

Les propositions de l'ATELIER II sur l'élaboration des programmes sont regroupées autour des points suivants :

1. **L'approche curriculaire** : cette approche insistera sur la continuité relationnelle de l'acte éducatif, c'est-à-dire une continuité entre ce que l'enfant a appris et ce qu'il va vivre au sein de l'école et de la société. Il s'agit d'adopter et de mettre en œuvre une vision systémique de l'éducation ;
2. **Le programme allégé** : il ne s'agit nullement d'une conception étreinte du programme, mais plutôt, en rapport avec l'approche systémique, d'amener l'élève à développer un certain nombre de compétences. L'objectif visé est de développer chez l'enfant le savoir-agir et de rompre avec un apprentissage fondé sur la mémorisation de contenus sans qu'il n'en résulte aucun effet positif sur le comportement de l'enfant. L'approche par le programme allégé a un impact sur la gestion du cours, de la classe et de l'école. Elle vise en outre l'intégration de la participation des élèves à cette gestion : rôle des délégués de classe dans les conseils de classe ; participation des élèves à la conception du règlement intérieur, etc.
3. **Cinq compétences majeures ont été retenues** :
 - **Une compétence en matière de coopération sociale et culturelle** : elle renvoie aux objectifs d'apprentissage liés à «la commune volonté d'une vie commune» et à l'impératif d'un ajustement à l'autre : décentration par rapport à soi-même, sur la base du respect strict du code de conduite qui constitue un puissant levier contre les déviances de l'égoïsme, source principale des conflits et obstacles à une culture de la paix.
 - **Une compétence en vue d'un épanouissement individuel** : elle renvoie à l'affirmation de soi, à l'exercice de la pensée critique ; elle permet de discriminer le vrai du faux, de refuser le parti pris, l'endoctrinement et la propagande. Compétence majeure de la citoyenneté, elle permet l'actualisation de la responsabilité individuelle indispensable au

développement d'une culture civique (liberté fondamentale, droits civils, sens de la responsabilité, esprit critique).

- **Une compétence en matière de participation civique** : elle inclut la connaissance des symboles et mécanismes de fonctionnement des institutions de la République, des droits et obligations des citoyens et la participation directe ou indirecte à la prise de décision au niveau national, régional et international. Son acquisition permet aux individus et aux collectivités de se conformer aux règles du jeu et d'exercer une vigilance citoyenne en faveur de la bonne gouvernance et de la culture de la paix (prévalence de l'état de droit sur l'état de fait, institutions étatiques africaines et internationales, promotion d'une culture de la paix, promotion de l'approche genre, etc.).
- **Une compétence en vue d'acquérir des expériences de vie** : elle renvoie aux relations interpersonnelles, à l'apprentissage de la vie dans les sociétés de consommation, à la citoyenneté économique, à la prise en compte d'un développement humain durable, etc.
- **Une compétence d'ordre méthodologique** : elle est transversale et permet d'adopter une pédagogie facilitant l'acquisition des compétences précédentes (techniques de résolution de problèmes ; pédagogie du projet ; travail de groupe, etc.).

4. L'Atelier II a proposé un tableau récapitulatif de ces compétences en fonction des différents niveaux de l'enseignement moyen et secondaire

Niveau Compétences	6 ^e 5 ^e	4 ^e 3 ^e	Second cycle
1. Compétence en matière de coopération sociale et culturelle	- La famille et la société traditionnelle ; - Solidarité, tolérance, respect de l'autre ; - Formes de discrimination (sexe, religion, handicap)	- Notion de servitude et d'esclavage ; - Altruisme et volontarisme ; - Respect des codes de conduite sociale (dignité, loyauté, honnêteté, équité, autorité parentale) - Gestion de conflits(voisinage, etc.)	- Relations internationales ; - Aires culturelles ; espaces économiques, politiques, - Solidarité africaine et internationale ; - Défis actuels : (gérer migrations et conflits)
2. Compétence en vue d'un épanouissement individuel	- Liberté ; affirmation de soi, - Responsabilité	- Pensée critique, démocratie, consensus, communication	- Gestion du temps libre et des loisirs ; - Pensée critique - Déviations (drogue, alcool, délinquance)
3. Compétence en matière de participation civique	- Droits et devoirs des citoyens ; - Institutions locales	- Droits et devoirs : droits civils, sociaux, économiques culturels, devoirs civils et culturels ; - Institutions nationales	- Droits et devoirs : Institutions internationales - Culture de la paix
4. Compétence en vue d'acquérir des expériences de vie	- Relations interpersonnelles ; - Environnement ; - Consommation	- Droit à la différence - Gestion économique - Pluralisme	- Mondialisation - Echanges internationaux économiques, sociaux, culturels) - Développement humain durable
5. Compétence d'ordre méthodologique	- Travail de groupe, vie associative	- Techniques de communication (entretien, exposé, interview)	- Planification : élaboration d'un projet, de sa vie - Evaluation et suivi

5. L'Atelier II a formulé trois recommandations :

- 1°) Apporter un appui à l'enseignement formel par des activités informelles comme l'émission radiodiffusée béninoise «Par-ci, par-là», à vocation civique ;
- 2°) Une recommandation insistante en direction du BREDA pour l'organisation d'un séminaire essentiellement centré sur l'élaboration de programmes par les compétences ;
- 3°) Laisser aux Etats le choix entre l'approche disciplinaire ou l'approche intégrée pour l'éducation civique.

ATELIER III : Stratégie d'élaboration de programmes pour l'Enseignement supérieur

Président : M. le Professeur Papa Banga **GUISSE**,
Rapporteur : M. Ould **Mohamed**

Les propositions de l'Atelier III pour l'Enseignement supérieur comportent six points :

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS

Le constat de la situation de l'enseignement de l'éducation civique et de la culture de la paix au Supérieur révèle un cloisonnement des disciplines et des spécialités qui ne lui est pas favorable. Le second point de ce constat réside dans les caractéristiques du public : à la différence des deux niveaux d'enseignement précédents, le profil des étudiants est caractérisé par la maturité, le dynamisme, la participation à la vie politique et communautaire ;

D'où la nécessité de mettre l'accent sur la transdisciplinarité, et sur le sentiment d'être un citoyen du monde.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Il s'agira de faciliter l'acquisition des connaissances, d'assurer l'appropriation des contenus par les étudiants et de susciter leur engagement pour la cause de la paix.

3. STRATEGIE ET METHODOLOGIE

- Une conception modulaire des programmes ;
- Une approche participative ;
- Une formation à la réflexion critique ;
- L'utilisation de divers supports didactiques (écrits, audiovisuel, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) ;
- Activités extra universitaires au bénéfice de la Communauté.

4. CONTENUS

Flexibilité et adaptabilité des contenus.

- Premier module théorique : les valeurs telles que la liberté, la dignité, la non-discrimination, la solidarité ; les institutions démocratiques, etc.
- Deuxième module thématique : analyse des réalités au regard des valeurs précitées.

5. MODALITES D'INTRODUCTION DE L'EDUCATION CIVIQUE ET DE LA CULTURE DE LA PAIX A L'UNIVERSITE

- *Premier scénario :*
Un DEA en Education civique et culture de la paix, ouvert à tous les titulaires de la maîtrise ou d'un diplôme équivalent.
Une année de préparation sera nécessaire pour se présenter à l'examen de DEA. Au cours de cette année, des cours magistraux et des séminaires seront organisés à l'intention des candidats.
- *Deuxième scénario :*
Introduire, dans toutes les facultés, un cours d'éducation civique et de culture de la paix sous forme d'Unité de valeur (UV) à option.
- *Troisième scénario :*
Un module d'éducation civique et de culture de la paix est dispensé par une équipe itinérante de spécialistes, à la demande des facultés ;

- *Quatrième scénario* :
Un cours en ligne (formation à distance) est créé. Cette formation peut être diplômante.

6. PROPOSITIONS EN VUE DE L'EVALUATION

- Elaboration préalable de grilles de pré et post test d'évaluation.
- Evaluation formative de l'enseignement dispensé
- Evaluation sommative des acquis et non acquis
- Evaluation de l'impact de la formation à différents niveaux : campus, famille, communauté, etc.
- *Premier scénario* : pour le cours magistral, des questionnaires à choix multiple (QCM) ; au cours des séminaires : chaque étudiant prépare un dossier en rapport avec l'un des thèmes abordé.
- *Deuxième scénario* : un écrit et un oral pour chaque UV.
- *Troisième scénario* : un écrit et un oral
- *Quatrième scénario* : un tutorat sur le Net.

RECOMMANDATIONS

- Rechercher les voies et moyens pour satisfaire les demandes gouvernementales d'appui institutionnel à l'enseignement de l'éducation civique dans les universités ;
- Elaborer des grilles d'évaluation des changements de comportements socio-affectifs.

5.2. SYNTHESE DES ATELIERS DU 25/07/00 SUR L'ELABORATION DE MATERIELS DIDACTIQUES

ATELIER I : Elaboration de matériel didactique pour l'Enseignement Préscolaire et élémentaire

Consignes et documents supports pour le Préscolaire et l'Elémentaire.

Documents fournis : «PSYCHOLOGIE SOCIALE» (15 pages)

Objectifs :

- Comprendre l'importance des médias dans la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.
- Former les enseignants à l'élaboration de plans de cours à partir des compétences.

Activité 1 : analyse de documents de Presse

1. Après la lecture des différents textes, les participants ont individuellement relevé les mots clés, les expressions qui peuvent aider à la confection de cours :

- Non-discrimination ; préjugés évolutifs ; égocentrisme ; interdépendance ; coopération ; homogénéité des groupes ; mobilité sociale ; justice ; catégorisation.

2. Le document peut servir de module d'apprentissage. Activités proposées à titre d'illustration :

- En grande section : se connaître et connaître l'autre. Jeux de rôles. Salutations. Présentations.
- En classe de Seconde : règlement pacifique des conflits. Charte de vie. Comité de médiation.

3. Eléments pertinents pouvant entrer dans un chapitre de cours :

- Un manuel de CM2 :
 - Chapitre sur les trois pouvoirs. Mots clés : justice, égalité, démocratie.
 - Compétences à développer :
 - connaître les notions suivantes : Etat. Nation. Patrie.
 - Connaître et respecter les symboles de son pays.

- Accepter le droit à la différence.
- connaître les différentes pièces d'état civil.

Un manuel de Seconde :

- Chapitre sur les devoirs du citoyen. Mots clés : coopération, interdépendance, etc.
- Compétences : connaître le processus électoral ; connaître les principes de la démocratie.

RECOMMANDATIONS

Les compétences proposées ainsi que les objectifs qui en découlent ne seront atteints que dans un climat de participation des élèves, un climat de concertation, de dialogue, de coopération entre tous les acteurs de l'éducation. Plusieurs structures pourront être mises en place ou fonctionner correctement à l'école : la charte de l'école ; le conseil coopératif ; l'élaboration d'un projet éducatif.

Activité 2 : utilisation de la presse

- La presse peut aider à introduire un cours, à l'explicitier, à le synthétiser, à l'évaluer.
- Les coupures de journaux sont utiles : on les adaptera cependant, selon les contextes et en fonction des niveaux.
- Ces coupures de presse viennent renforcer notre conviction que la guerre est à contrer. Il est toutefois recommandé de tenir compte du public cible, en l'occurrence, des enfants pour ce niveau.

ATELIER II : Elaboration des matériels didactiques pour l'Enseignement Moyen et Secondaire

Consignes

Documents fournis :

1. Extrait de journal : «Nous», femmes du Kosovo «premières cibles et victimes».
2. Extrait de journal : Paix fragile en Sierra Leone.
3. Extrait de journal : De l'indépendance à la terreur.
4. Action d'ONG : Six mille enfants soldats en Colombie.
5. Informations diverses sur les mines antipersonnelles (Source : Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnelles, 1999).

Activité 1 : Utilisation de la Presse

• **Analyse des documents fournis**

Les documents indiquent que les conflits sont dispersés dans le monde et posent en même temps la problématique de la guerre et de ses conséquences un peu partout dans le monde, car :

- On constate que les femmes et les enfants sont les premières victimes de la guerre ;
- On constate que le coût économique de la paix (cas du déminage des mines antipersonnelles) doit pouvoir servir d'arguments pour la prévention de la guerre. C'est un élément qui atteste de l'absurdité de la guerre.
- On constate que les pays qui ont été victimes de la guerre sont aujourd'hui les marchands d'armes ; ce sont des pays où le niveau de vie est très bas.
- On constate que l'incorporation forcée des enfants dans les armées ajoute à l'absurdité de la guerre du fait que dans la perspective d'une guerre classique, c'est l'honneur des militaires qui est mis en exergue alors que les enfants sont utilisés comme chair à canon (cf. la violation des droits des enfants).
- On constate qu'il y a des difficultés pour éteindre les foyers de conflits et pour instaurer la paix dès que l'on se met à faire la guerre.
- On constate aussi que le rôle des organisations humanitaires est mis en relief dans les textes.

• Réponses aux questions

- **Question 1 :** Dans quelle mesure les illustrations peuvent-elles aider à construire ou à compléter un cours sur l'éducation civique et la culture de la paix ?
- **Réponse :** Les illustrations peuvent aider à :
 - La compréhension des méfaits de la guerre (impact négatif sur la vie des femmes et des enfants ; impact négatif sur l'économie).
Mettre en exergue le rôle de la communauté internationale dans la guerre (implication dans l'allumage des foyers de tension par la fabrication des mines et autres armes.)
 - Mettre le doigt sur la question humanitaire (rôle joué par les Etats pour aller au secours des pays en guerre : le cas du Nigeria en Sierra Leone par exemple.
 - Constaté :
 - le coût élevé de la paix (mines anti-personnelles) ;
 - le coût politique (difficultés d'arriver à un consensus pour restaurer la paix ;
 - le coût culturel (impact sur l'éducation des enfants) ;
 - le coût en matière de santé des populations.
- **Question 2.** Peut-on utiliser ces informations à tous les niveaux d'enseignement ?
- **Réponse :** A partir du CM2 seulement.
- **Question 3.** Ces informations peuvent-elles changer notre attitude vis-à-vis de la guerre ?
- **Réponse :** Non, car notre attitude en faveur de la paix reste invariable et cela renforce notre désir de contrer la guerre sous toutes ses formes.

Activité 2 : Les supports à l'apprentissage

- **Question 1.** La lecture de ce document doit nous permettre d'identifier les types de supports aux enseignants. Cet objectif vous semble-t-il atteint ? Justifiez votre réponse.
- **Réponse :** En dépit de quelques difficultés de compréhension des consignes par les membres de l'Atelier (compréhension du libellé, congruence entre les consignes, le thème traité et le texte fourni), les constats suivants ont été faits : s'il s'agit de support à l'apprentissage, on peut répondre par l'affirmative. Les supports suivants ont été identifiés : matériel écrit, complété à l'occasion par des émissions télévisées, des logiciels de didactique, des diapositives, des cassettes, la radio et la vidéo. Les habilités sont présentées dans des documents écrits, sonores, visuels, informatiques ou multimédia.
- **Question 2 :** Quels sont les aspects du concept d'autonomie ?
- **Réponse :** Il est question de l'autonomie dans les passages suivants : «présenter à l'élève un modèle de stratégies et fournir l'appui nécessaire pour qu'il les intègre dans son répertoire.... Puis le modèle autonomiste dans l'apprentissage est évoqué dans ces termes : «autonomie et autodidaxie», «gestion de la démarche, diriger et contrôler son activité», etc.(P. 2-3)
- **Question 3.** Identifier les supports à l'étudiant et les différents plans auxquels il s'adresse.
- **Réponse :** Les supports précités peuvent servir à l'étudiant :
 - pour atteindre les objectifs de l'activité d'apprentissage ;
 - pour développer l'autonomie de l'apprenant sur les quatre plans suivants : cognitif, socio-affectif, motivationnel et méta cognitif

ATELIER III : Elaboration de matériel didactique pour l'Enseignement supérieur

Activité 1. Le rôle des médias

Documents fournis : Texte sur «Multimédia et apprentissage»

Questions :

1. La lecture de ce document vous a-t-elle permis de connaître les média de la formation à distance ? Justifiez votre réponse.
2. Identifiez deux média dont la combinaison vous semble pertinente pour vos cours, vos enseignement en Education civique et culture de la paix.

Réponses :

1. La lecture du document a effectivement permis de connaître quelques média de la formation à distance, à savoir : le livre, la télévision, l'ordinateur et l'hypermédia, aussi bien dans leurs spécificités que dans leurs caractéristiques différentielles, et du point de vue de leurs avantages et de leurs limites.
Toutefois, l'Atelier a jugé que l'inventaire des médias était actuellement dépassé, et qu'il conviendrait d'y ajouter les téléphones portables et l'Internet.
2. Deux médias qui peuvent être combinés pour un cours d'éducation civique et de la culture de la paix en formation à distance sont : le livre et la télévision. Cette combinaison semble la plus opportune compte tenu du contexte africain.

Activité 2. L'utilisation de la presse

Réponses :

1. Les illustrations facilitent la rétention, notamment pour les novices. Elles sont conseillées dans les manuels scolaires pour les thèmes nouveaux.
2. Les informations véhiculées par la presse peuvent être utilisées à tous les niveaux, à condition de les traiter et de les adapter au niveau concerné.
3. Les informations sont souvent une source de stimulation et de renforcement de l'engagement (l'onde de choc par exemple).

5.3. SYNTHÈSE DES ATELIERS DU 26/07/00 SUR LA FORMATION DES FORMATEURS

Une définition de «**Module**» et «**Activité d'apprentissage**» était proposée aux séminaristes, et les consignes suivantes ont été données aux trois ateliers :

1. Proposez des activités d'apprentissage à mettre en place pour des formateurs dans les trois phases suivantes :
 - Sensibilisation /Information ;
 - Formation ;
 - Action et Production.
2. Choisissez un élément du contenu de la formation et présentez-le sous forme modulaire, en trois étapes : Objectifs- Corps de la matière - Exercices d'évaluation.

ATELIER I : La formation de formateurs dans l'Enseignement Préscolaire et Primaire

L'Atelier I a respecté l'ensemble des consignes. Les discussions sur le choix des activités pour la formation des enseignants du Préscolaire et du Primaire ont amené à affirmer la nécessité d'une analyse préalable de la situation nationale.

Phase 1 : Information /Sensibilisation

La visée est la formation d'enseignants engagés, adhérant aux idées de paix et de tolérance. Différents médias seront utilisés au cours de cette phase qui est transversale, pour sensibiliser et informer aussi bien les enseignants que les parents.

Phase 2 : Formation

L'objectif à court et moyen terme est de sensibiliser les enseignants au contenu des textes régissant l'Ecole (loi d'orientation) et aux principes de la culture de la paix.

Le contenu de la formation mettra l'accent sur:

- Les savoirs (concepts, éléments historiques, évolution de la question, etc.) ;
- Les savoir-faire (enquêtes sur le terrain, recherche d'informations auprès des personnes victimes de conflits, analyse et traitement d'une situation de conflits) ;
- Les savoir-être (ouverture et esprit critique.)

La formation recourra aux moyens suivants : séminaires, ateliers, méthodes participatives, formation à distance, étant donné le nombre assez important d'enseignants à former.

Phase 3 : Action et Production

Elle devra révéler l'aptitude à utiliser le matériel proposé, mais aussi à créer des fiches pédagogiques, des affiches destinées à sensibiliser les élèves et le public, des jeux, des expositions, des activités para et périscolaire.

L'Atelier I a choisi **La résolution de conflits** comme élément de contenu à développer.

L'enseignant saisira l'exemple d'un conflit surgissant dans le Préscolaire à propos d'un jouet. Quelle méthode proposer ?

L'enseignant devra exercer son sens de l'équité et de la justice, mettre en œuvre sa capacité à observer, guider, dédramatiser, écouter et calmer.

Il recourra aux contenus suivants : notion d'appartenance, de propriété ; sens du partage ; notions de politesse, de respect de l'autre. La prévention des conflits à ce niveau se fera par le développement chez les enfants de la compétence à mettre en commun et à partager le matériel scolaire dans la petite communauté que constitue la classe.

Quant à l'évaluation, elle pourra se faire en recourant au changement de rôle pour développer la tolérance, l'alternance, la démocratie.

Pour l'Ecole élémentaire, le conflit peut surgir à propos du choix d'une activité sportive ou d'un conflit interclasse.

Comme pour le niveau Préscolaire, l'objectif est de développer la capacité à résoudre un conflit.

Le contenu portera sur le respect de l'autre, l'acquisition du processus de prise de décision, la pensée divergente, l'autodiscipline, l'aptitude à planifier le jeu.

Des exercices d'évaluation permettront de mesurer l'acquisition de l'aptitude à résoudre les conflits.

L'enseignant devra développer chez les élèves les compétences suivantes : avoir le sens de l'équité, de la justice, de l'organisation.

ATELIER II : Formation des formateurs pour l'Enseignement Moyen et Secondaire

A/ PREMIERE CONSIGNE

Proposer des activités d'apprentissage à mettre en place pour la formation des formateurs.

1 : Items pouvant faire l'objet d'activités

Après avoir désigné les trois phases respectivement par les initiales suivantes : **S, F, T** (Transfert), l'Atelier II a identifié un certain nombre d'items pouvant faire l'objet d'activités :

1. Maîtrise de concepts (**F.**) ;
2. Maîtrise des approches et des techniques pédagogiques (**F.**) ;
3. Maîtrise des techniques du lobbying (**S**) ;
4. Maîtrise de la pédagogie du projet, des méthodes actives et participatives (**S/F.**)
5. Maîtrise des instruments juridiques (**S/F.**) ;
6. Connaissance de la psychologie des adolescents et des jeunes adolescents (**F.**) ;
7. Savoir définir des objectifs pédagogiques (**S**) ;
8. Techniques d'investigation du milieu (**F.**) ;
9. Maîtrise de la méthode de résolution de problèmes et de la clarification des valeurs (**F.**) ;
10. Pédagogie des alternances (intra, extra muros) (**F.**) ;
11. Savoir exploiter les moyens pédagogiques existants et savoir en créer d'autres (**S**) ;
12. Motivation : analyser les ressources et contraintes liées à la démultiplication des connaissances reçues (**T/S/F.**) ;
13. Rétention de l'information (**S/T**) ;
14. Stratégies et techniques de restitution, d'animation et de vulgarisation (**F/T**) ;
15. Utilisation des médias (**F/S/T**).

Remarque : Tout ce à quoi on a été formé (**F**) doit en principe être transformé (**F**) malgré les obstacles institutionnels, culturels, etc.

Recommandations

1. Faire attention aux critères de sélection quant à la participation aux rencontres de formation aux plans national et international, les sélectionnés devant être tout d'abord suffisamment motivés et avoir des possibilités de démultiplier la formation reçue.
2. Dispositifs institutionnels de restitution : développer des techniques de contournement des rétentions d'informations et des blocages par la constitution de lobbies.

2. Exemple d'activité : Formation à la pratique de la tolérance

1ère phase : Sensibilisation - Information

- Faire ressortir les représentations individuelles de la tolérance/intolérance ;
- Maîtrise du concept de tolérance ;
- Collecte documentaire sur tolérance/intolérance (journaux, cassettes vidéo, films, déclaration de l'UNESCO sur l'intolérance, discours, littérature, etc.) ;
- Vécu de l'école et de l'environnement immédiat.

Situation de formation (méthodes et procédés)

- Brainstorming ;
- Table-ronde ;
- Animation à la radio, etc.

2ème phase : Formation

- Maîtrise du concept de tolérance
- Formation pédagogique :
 - Méthode de clarification des valeurs ;
 - Pédagogie par alternance ;
 - Méthode de résolution de problèmes ;
 - Etude de cas (d'intolérance) ;
 - Etude documentaire.

- Evaluation.

3ème phase : Action et Production - Transfert

- Utilisation de médias (textes, théâtre, bandes dessinées, chants, sketches, poèmes vidéo, films) ;
- Stratégies et Techniques de Restitution, d'Animation et de Vulgarisation ;
- Moyens et Coûts du Transfert.

B/DEUXIEME CONSIGNE :

Choisissez un élément du contenu de la formation de formateurs, et présentez-le sous forme modulaire (en trois étapes : **1. Objectif ; 2. Corps de la matière ; 3. Exercice d'évaluation du contenu.**

Premier module : la discrimination

Entrée du module :

OBJECTIF GENERAL

Résoudre un problème lié à une ou plusieurs formes de discriminations.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :

Identifier un problème lié à la discrimination (sexe, origines, ethnie)

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :

Analyser le problème.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 :

Rechercher une ou plusieurs solutions.

OBJECTIFS SPECIFIQUE 4 :

Elaborer un plan d'action.

Corps du module : CONTENUS

1. Type de discrimination.
2. Technique d'analyse de problèmes et de recherche de solutions.
3. Techniques de confection d'un plan d'action.

PROCESSUS/PROCEDURES

1. Brainstorming.
2. Démarches hypothético-déductives
3. Résolution de problèmes.
4. Etude de cas.
5. Visite de classes.
6. Panel.

SUPPORTS

1. Textes organiques réglementaires, internationaux
2. Photos, images, films, vidéo, affiches, etc.
3. Témoignages.

Fin du module : EVALUATION

1. AUTO-EVALUATION
2. QUESTIONNAIRE SUR L'IMPACT
3. ETUDE DE CAS

ATELIER III : Formation des formateurs pour l'Enseignement Supérieur

Mêmes consignes que pour les deux premiers ateliers.

1ère Phase : Sensibilisation/Information

L'Atelier III a mis l'accent sur la nécessité de sensibiliser :

- Les Autorités administratives ;
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- Le Recteur et les Doyens ;
- Les chefs de Département ;
- Les Professeurs.

Cette sensibilisation se fera à travers :

- Des brochures ;
- Des tournées d'experts ;
- Des conférences avec supports audiovisuels ;
- Des affiches ;
- Des émissions Radio et TV ;
- Des pièces de théâtre ;
- La presse écrite ;
- Des séminaires de formation ;
- Des actions de Formation à Distance (FAD) ;
- Des groupes de recherches transdisciplinaires sur la problématique ;
- La conception et la rédaction de modules d'enseignement selon des thématiques transversales ; (UV de différentes formes, y compris via Internet.

2ème Phase : Formation

Pour développer l'interdisciplinarité, il conviendra de recourir à des vacations internes et de prévoir des Unités de Valeurs (UV) sur la culture de la paix.

3ème Phase : Evaluation

L'évaluation spécifique se fera selon la nature des UV.

Une méthodologie appropriée sera adoptée pour :

- l'animation de débats sur la question ;
- l'implication de la société civile (ONG notamment)

Pour la deuxième activité, l'Atelier II a choisi comme élément de contenu de la formation le thème suivant : **Utopie et éducation à la paix.**

Deuxième module : «Utopie et éducation à la paix»

OBJECTIF GENERAL

- Elaboration d'un projet de société conforme à l'idéal de paix, de démocratie et des droits humains.

Objectifs spécifiques

- Asseoir une maîtrise cohérente d'un savoir et d'un savoir-être dans le domaine de la culture de la paix ;
- Tirer des leçons des actions positives des philosophes utopistes ;
- Vulgariser les Instruments juridiques internationaux et leur philosophie

Corps de la matière

- Définition, illustration et fonction de l'utopie ;
- L'utopie en rapport avec l'individu ;
- L'Utopie en rapport avec la société ;
- Etude de cas (analyse de la cité modèle)
 - Organisation sociale :
 - Les fondements philosophiques et religieux ;
 - Les institutions ;
 - La place de l'individu ;
 - Les valeurs qui sous-tendent les rapports sociaux ;
 - La gestion de l'environnement et des ressources (équité, rationalisation de l'exploitation).
 - Evolution de l'Utopie :
 - Etude comparative de l'Utopie dans le temps et dans l'espace ;
 - Utopie et actualité (à traiter dans les exercices) ;
- Portée et limites de l'Utopie.

Evaluation

- Exercices proposés :
 - Recherches et enquêtes ;
 - Constitution de dossiers ;
 - Rédaction d'articles ;
 - Etude comparative ;
 - Exposés-Débats ;
 - Création de Prospectifs ;
 - Analyse de documents audiovisuels ;
 - Romans de l'Utopie ;
 - La question du Développement à la lumière de l'Utopie ;
 - La question de la démocratie à la lumière de l'Utopie ;
 - Analyse des Instruments juridiques internationaux à la lumière de l'Utopie.

RECOMMANDATIONS

Création d'une Structure de Coordination au BREDA, avec des antennes dans les Etats (recours à la formation à Distance), pour la culture de la paix, aux fins de rechercher les financements auprès des organismes et institutions.

VI. RECOMMANDATIONS RESOLUTION ET MOTION DE REMERCIEMENTS RECOMMANDATIONS

- Considérant l'importance de l'éducation civique et de la culture de la paix dans l'éducation formelle ;
- Considérant la nécessité de renforcer les capacités nationales pour une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise des méthodes et techniques d'élaboration de programme et de matériels didactiques, ainsi qu'en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix ;
- Considérant l'importance d'améliorer les contenus des programmes et des matériels didactiques, ainsi que des méthodes et techniques de formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix ;
- Considérant la nécessité de constituer une équipe sous-régionale de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques et en formation d'enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix ;
- Considérant que la nécessité de la réussite à long terme de l'enseignement de l'éducation civique et de la culture de la paix exige un engagement et un suivi de la part des partenaires éducatifs, des Etats et de l'UNESCO ;
- Le Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques et en formation d'enseignants en éducation civique et culture de la paix recommande :

I. A L'UNESCO

1. D'appuyer les Etats, les personnes physiques et la Société civile dans le renforcement de leur capacité en élaboration de programmes en éducation civique et culture de paix, en production de matériels didactiques et en formation de formateurs ;
2. De créer une structure sous-régionale avec une antenne dans chaque Etat pour favoriser l'enseignement à distance sur l'éducation civique et la culture de la paix ;
3. De mettre en place un module de formation sur l'évaluation des enseignements en matière d'éducation civique et de culture de la paix ;
4. D'appuyer la formation de formateurs pour l'approche curriculaire dans le cadre du suivi du présent atelier ;
5. De mettre en place, dans les meilleurs délais, une cellule de réflexion en vue de la création et de la mise en œuvre du réseau sous-régional de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques et en formation des enseignants pour l'éducation civique et de culture de la paix.

II. AUX ETATS

6. D'impliquer les pouvoirs publics, d'une part, dans la sensibilisation de l'opinion nationale sur l'importance de l'enseignement de l'éducation civique et de la culture de la paix, à côté de la Société civile et, d'autre part, dans la vulgarisation et l'application des résolutions des grandes rencontres ;
7. D'encourager l'utilisation de la méthodologie de l'entrée par les compétences en matière de d'éducation civique et de culture de la paix ;
8. De définir une politique cohérente d'éducation civique et de culture de la paix en :
 - situant sa place dans l'élaboration des curricula ;
 - attribuant une tranche horaire mieux définie ;
 - la traduisant dans le règlement intérieur des écoles en vue d'un environnement scolaire démocratique ;
 - favorisant les interactions entre le milieu et l'école en matière de paix, de tolérance et de démocratie ;
 - introduisant l'enseignement de l'éducation civique et de la culture de la paix dans les Universités et Grandes Ecoles.

RESOLUTION

- Considérant que le monde affirme aujourd'hui plus que jamais son soutien à l'universalisation de l'éducation me un préalable indispensable au développement et à la réalisation d'un droit humain pour tous ;
- Considérant qu'en novembre 1989 la Conférence Générale de l'UNESCO a explicitement déclaré que :

«L'éducation doit promouvoir des connaissances, des valeurs, des attitudes et des aptitudes favorables au respect des droits de l'homme ainsi qu'à un engagement actif en faveur de la défense des droits et de la construction d'une culture de paix et de démocratie» ;

- Considérant que l'UNESCO et son Bureau Régional basé à Dakar (BREDa) accordent une importance particulière au renforcement des capacités nationales pour une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise des méthodes et techniques d'élaboration des programmes, des matériels didactiques et de la formation des enseignants à mieux assurer l'éducation civique et développer la culture de la paix ;
- Considérant la volonté exprimée du BREDa de consolider les expériences passées et actuelles en vue d'impulser une nouvelle marche à suivre dans les domaines de l'éducation civique et de la culture de la paix ;
- Vu qu'au présent Séminaire-Atelier les questions d'éducation civique et de culture de la paix ont été débattues dans toute leur richesse et leur diversité ;
- Vu que l'engagement et la participation de nos pays en faveur de la paix n'ont pas toujours été à la hauteur des résultats escomptés ;

NOUS, Participants au Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en éducation civique et en culture de la paix pour l'éducation formelle en Afrique de l'Ouest, suite à une appropriation individuelle des résultats, nous engageons à :

- *Rendre compte à nos Etats respectifs de nos travaux et des résultats auxquels ils ont abouti ;*
- *Créer un contexte propice pour garantir l'inclusion dans les programmes éducatifs des valeurs démocratiques tels que la justice, l'honnêteté, la tolérance et le respect envers la diversité et l'équité ;*
- *Faire appliquer les recommandations issues de nos travaux en suscitant aux niveaux national et des organisations de la Société civile un puissant engagement en faveur de l'éducation civique et la culture de la paix.*

MOTION DE REMERCIEMENTS

A) AU GOUVERNEMENT SENEGALAIS

Nous, Participants au Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en élaboration de programmes, de matériels didactiques et en formation d'enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix, qui s'est tenu à Dakar du 24 au 28 juillet 2000, organisé par le Bureau Régional pour l'Education à Dakar (BREDa),

- remercions le Gouvernement sénégalais d'avoir facilité l'organisation et la tenue de ce séminaire ;
- lui adressons nos remerciements pour l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé.

B) A L'UNESCO-DAKAR

Nous, Participants au Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en élaboration de programmes, de matériels didactiques et en formation d'enseignants pour l'Education civique et la culture de la Paix

- remercions le Bureau Régional pour l'Education de l'UNESCO/Dakar pour son heureuse initiative d'organiser ce Séminaire-Atelier ;
- lui adressons nos chaleureuses félicitations pour son soutien à la réussite de nos travaux.

C) Deux «souhais» à l'adresse de Monsieur le Directeur du BREDa et du Project Officer en charge de notre Séminaire

Monsieur le Directeur du BREDa,

Nous, Participants au séminaire de Dakar, sachant que vous êtes en cours d'installation à Dakar, votre nouveau poste d'affectation,

- souhaitons la bienvenue au Sénégal, à vous et à votre famille, une rapide adaptation à vos nouvelles tâches et plein succès dans les ambitions que vous avez en matière d'éducation, de science et de culture pour notre continent en général et pour l'Afrique subsaharienne en particulier.

Monsieur Ignace SANWIDI,

Satisfaits de votre disponibilité et de vos attentions constantes à notre égard au cours de ce séminaire, activité que vous avez vécue avec nous selon les circonstances, à la fois comme maître d'œuvre, comme guide, animateur ou régulateur,

- vous remercions profondément et sincèrement ;
- souhaitons que, au cours du Biennium 2000-2001, vous ayez le temps et les moyens de nous accompagner dans la mise en œuvre des recommandations que nous venons d'approuver.

**Fait à Dakar le 28 juillet 2000
Les Participants.**

VII. GLOSSAIRE

- **Activité d'apprentissage** : c'est une tâche ou un exercice qu'on demande à l'apprenant d'effectuer, afin qu'il puisse mettre en application les nouvelles connaissances et nouvelles habiletés acquises au cours de l'apprentissage.
- **Approche systémique** : approche de l'enseignement-apprentissage qui identifie les interrelations au sein et entre les composantes d'une situation pédagogique.
- **Capacité** : les capacités sont des aptitudes que l'élève cultive dans les domaines cognitif, psychomoteur et socio-affectif, et qu'il peut mobiliser pour réaliser le comportement global que constitue la compétence.
- **Compétence** : les compétences sont des comportements complexes pris globalement, et que l'on peut observer et mesurer dans des situations précises et avec des critères établis dès leur formulation. Une compétence désigne **un ensemble de connaissances et de savoir-faire permettant d'accomplir de façon adaptée, une tâche ou un ensemble de tâches. Elle intègre des savoirs, le savoir-faire, et le savoir-devenir.** Elle permet de s'adapter, de résoudre des problèmes et de réaliser des projets.

Certaines compétences sont transversales. On peut distinguer schématiquement deux types de compétences :

- les compétences-produits et
- les compétences-processus.
- **Curriculum** : (du latin curriculum, terrain ou champ de course, hippodrome ou la course elle-même) ensemble de savoirs qui a pour objet pratique la construction méthodique d'un plan éducatif, global ou spécifique, reflétant les valeurs et les orientations d'un milieu et devant permettre l'atteinte de buts prédéterminés de l'éducation. Le curriculum doit nécessairement être pluraliste, diversifié et enrichi. Il doit en outre être précisé de façon à satisfaire les besoins multiples des apprenants et à présenter aux éducateurs une image claire de sa structure et de ses composantes inter-relies.
- **Démarche d'apprentissage** : manière utilisée par l'élève pour apprendre, qui implique l'utilisation de ses ressources internes en interaction avec son environnement.
- **Module** : un module d'apprentissage correspond à une partie de cours ou de programme relativement autonome, qui permet en l'apprenant **seul** la maîtrise du contenu.
- **Objectif opérationnel** : généralement, un objectif est un résultat précis, circonscrit et vérifiable dont l'atteinte exige une focalisation d'actions cohérentes et d'efforts concertés pendant une certaine période de temps. Dans le domaine de l'éducation, un objectif doit indiquer ce qui sera fait (**quoi**) ; **pourquoi** cela sera fait ; **qui** le fera ; **quand** la réalisation se fera ; **où** s'effectuera cette action.

L'objectif opérationnel est un objectif suffisamment éprouvé auprès d'un sous-groupe précis de sujets pour qui il a fait la preuve de son utilité pratique dans des situations pédagogiques particulières.

Un objectif est dit opérationnel lorsque les conditions suivantes sont réunies pour sa formulation :

- il est centré sur l'apprenant (l'élève sera capable de...) ;
- il doit contenir les conditions de sa réalisation ;
- il doit également contenir les critères à partir desquels l'élève est évalué.

Pédagogie du projet : C'est une forme d'enseignement dans laquelle les élèves prennent entièrement en charge la réalisation de travaux choisis avec l'enseignant afin d'acquérir des méthodes de recherche et d'exploitation des documents et de développer par-là des qualités d'autonomie.

- **Situation :** Ensemble inter-relié d'états de circonstances et d'évènements qui déterminent les conditions – internes et externes – de vie et d'action d'une personne ou d'une collectivité en un moment donné.
- **Une situation d'apprentissage** est le déroulement opérationnel de la situation pédagogique pendant laquelle le sujet se situe dans un cheminement conduisant à l'atteinte des objectifs. C'est le sujet qui suscite effectivement son apprentissage.
- **Stratégie :** Généralement c'est la manière de procéder pour atteindre un but spécifique.
- **Une stratégie d'apprentissage** est un ensemble d'opérations et de ressources pédagogiques planifiées par le sujet dans le but de favoriser au mieux l'atteinte d'objectifs dans une situation pédagogique.

VIII. ANNEXES

ANNEXE I : Programme du Séminaire-Atelier

I. Lundi 24 juillet 2000

8h30	:	Accueil des séminaristes et inscription
9h00	:	Cérémonie d'ouverture officielle
10h-10h	:	Pause-café
10h 30-11h	:	Election du Bureau du Séminaire-Atelier et informations générales
11h- 11h30	:	Exposé sur la problématique de l'élaboration des programmes
11h30- 12h-30	:	Débats. Constitution des groupes
12h30- 14h	:	Pause-déjeuner
14h-16h30	:	Travaux en ateliers et recommandations
16h-16h30	:	Pause-café
16h30-18h30	:	Plénière.

II. Mardi 25 juillet 2000

9h00 – 10h	:	Exposé sur la problématique de l'élaboration des matériels
10h-10h30	:	Pause-café
10h 30-13h	:	Travaux en ateliers et recommandations
13h00-14h00	:	Pause Déjeuner
14h-16h00	:	Plénière
16h00-16h30	:	Pause Café
16h30	:	Libre.

II. Mercredi 26 juillet 2000

9h00- 10h00	:	Exposé sur la problématique de la formation des enseignants
10h-10h30	:	Pause-café
10h 30-13h	:	Travaux en ateliers et recommandations
13h00-14h30	:	Pause Déjeuner

14h30-16h30 : Plénière
16h30-17h00 : Pause Café

IV. Jeudi 27 juillet 2000

9h00- 10h00 : Exposé sur la mise en réseau
10h-10h30 : Pause-café
10h 30-12h30 : Plénière. Examen des recommandations
12h30-14h30 : Pause Déjeuner
Après-midi : Libre /Rédaction du Rapport

V. Vendredi 28 juillet 2000

9h00- 10h30 : Plénière sur les rapports et les recommandations
10h30 -11h00 : Pause-café
11h00-11h30 : Clôture.

ANNEXE II : Document de travail préparé par le Bureau Régional pour l'Education en Afrique (BREDA)

I. INTRODUCTION

Depuis quelques années, L'Afrique, notre continent, ne connaît pas la paix. En effet les troubles, les conflits, voire la guerre, sont le lot de bon nombre de pays africains. Certains pays sont en situation d'après-guerre. La violence, les tueries, les massacres d'individus, les destructions d'infrastructures socio-économiques, les violations multiples et répétées des droits de l'homme sont fréquents et même quotidiens dans certains pays. Il s'ensuit des déplacements fréquents de nombreuses populations obligées parfois de s'exiler. C'est pourquoi l'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de réfugiés. Une telle situation compromet gravement le développement du continent.

En effet, paix et développement étant intimement liés, il ne peut y avoir de développement sans paix. Nos pays ne peuvent donc se développer harmonieusement que dans un climat de paix, de stabilité sociale et de respect des droits de l'homme et de la démocratie.

La paix se construit. Elle est une oeuvre de longue haleine. Elle se construit au quotidien. En outre, elle s'apprend. Tous les citoyens sont concernés par l'éducation à la paix : les adultes, les hommes, les femmes, les jeunes, les autorités politiques, administratives et religieuses, les associations de la société civile, les syndicats, les médias, etc. Tout le monde doit participer à cette éducation. Elle est l'affaire de tous les citoyens.

L'UNESCO en est intimement convaincue. C'est pourquoi, au titre de sa mission inscrite dans son Acte Constitutif selon lequel *"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix"*, elle a fait de la promotion de la culture de la paix une priorité. Aussi, a-t-elle établi en février 1994, le Programme pour une Culture de la paix, charge notamment de coordonner les multiples activités de culture de la paix dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la communication, des sciences sociales, et des programmes en faveur de la jeunesse et des femmes.

Par ailleurs, elle a toujours soutenu l'éducation civique, qui vise notamment la formation de l'individu à la citoyenneté responsable.

II. L'EDUCATION CIVIQUE

Dans les établissements scolaires, du primaire au supérieur, l'éducation civique est dispensée pour l'essentiel par le cours de civisme et de morale. Mais force est de reconnaître que, généralement, les programmes de ces cours ne sont pas suffisamment précis. En outre, peu de directives sur les compétences à faire acquérir aux élèves sont données.

Les notions de paix, de droits de l'homme et de démocratie sont enseignées à travers le programme d'éducation civique et morale. En outre, elles sont parfois dispensées de façon occasionnelle.

L'enseignement du civisme est souvent confié aux professeurs d'histoire et de géographie. L'horaire qui lui réservé est très réduit : généralement une heure par semaine.

La méthode d'enseignement utilisée est généralement la méthode expositive : l'enseignant fait surtout des exposés à l'élève. Il enseigne d'une manière autoritaire et dogmatique. L'élève, qui ne participe pas au cours, se contente de l'écouter et de réciter ce qu'il a appris. Il ne fait pas appel aux méthodes participatives.

D'une manière générale, les programmes de civisme portent surtout sur l'acquisition de connaissances. Ils visent peu l'acquisition d'attitudes et de comportements favorables à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme.

Face à cette situation, il convient de revoir en profondeur les contenus des programmes d'éducation civique. A cet effet, il importe d'abord de bien définir les finalités, buts et objectifs de cette éducation. Ensuite il faut bien circonscrire ses contenus éducatifs et élaborer les matériels didactiques afférant à l'enseignement de cette discipline.

Pour la dispense de cette éducation, on devrait utiliser les techniques participatives qui mettent l'élève au centre de l'action éducative.

Par ailleurs, les programmes de cette éducation, même s'ils comportent une dimension cognitive, doivent mettre surtout l'accent sur la dimension affective, c'est-à-dire sur le changement d'attitudes et de comportements. Dans ces programmes on devrait mettre un accent particulier sur les objectifs du domaine socio-affectif.

En effet, il convient de rappeler que les objectifs du domaine cognitif sont orientés vers la compréhension des phénomènes et visent à favoriser chez l'élève une compréhension exacte du monde qui l'entoure, une compréhension des problèmes auxquels il est confronté, de leurs causes et de leurs conséquences afin qu'il ait une conscience des changements qui s'imposent. Par contre les objectifs du domaine socio-affectif visent à transformer la compréhension en action, en suscitant notamment l'intérêt, la participation et l'engagement.

Ces deux niveaux d'objectifs sont interdépendants. En effet la compréhension permet d'agir sur les processus au lieu de les subir.

Les questions relatives à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie devraient être enseignées à l'aide des méthodes participatives que sont notamment la clarification des valeurs, le jeu de rôles, la résolution des problèmes, le Philips 6 x 6 et les stratégies de résolution pacifique des conflits. Ces méthodes permettent à l'élève de participer activement au cours et le préparent à s'intégrer harmonieusement dans son milieu.

III. LA CULTURE DE LA PAIX

La notion de "culture de la paix" signifie à la fois **un processus et un résultat**.

En effet, la "culture de la paix" est un **processus** qui consiste à établir la confiance et la coopération entre les peuples et les nations. Celui-ci consiste à apprendre à résoudre pacifiquement les conflits qui peuvent éclater entre les peuples ou entre les nations, notamment par la parole et le dialogue, plutôt que par les armes et la violence. Il s'agit donc d'apprendre aux gens à résoudre les conflits de manière non-violente.

Par ailleurs, il s'agit de s'atteler, dans les pays développés comme dans les pays en développement, à la lutte contre les causes profondes des menaces à la sécurité de notre monde en mutation que sont notamment la faim, la misère, l'accroissement de la pauvreté, les maladies, la surpopulation, le chômage, l'injustice sous toutes ses formes, et la détérioration ininterrompue de l'environnement mondial. Seul un climat de paix et de coopération internationale peut permettre de résoudre les problèmes de développement, en utilisant notamment certaines des ressources qui sont actuellement dépensées pour faire la guerre et la préparer. Il faut arrêter de se combattre les uns les autres ou de s'entre-tuer inutilement.

Enfin, il s'agit de promouvoir une économie de paix en renonçant à la course aux armements et à l'affectation de sommes colossales à l'achat des armes et à l'entretien d'armées budgétivores. Il importe alors de réaffecter, au bénéfice du développement humain durable, des ressources importantes consacrées à la culture de la guerre. L'essentiel des ressources gouvernementales devrait donc être consacré à des projets de développement et à des programmes sociaux, notamment ceux de promotion de l'éducation, de la tolérance, du respect

des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi qu'aux programmes de promotion des identités culturelles.

Mais une "culture de la paix" est aussi le **résultat** des efforts accomplis par les nations pour reconstruire ce qui a été détruit par la guerre et les conflits : reconstruction des infrastructures sociales et des institutions.

En effet la paix n'est pas seulement l'absence de guerre et de conflit. Elle est aussi la justice et l'harmonie sociales, la possibilité pour chaque être humain de réaliser ses potentialités, le respect de son droit à la survie dans la dignité et la durée. Elle ne peut donc être maintenue durablement lorsque les droits de l'homme - droits politiques, économiques et sociaux - sont régulièrement violés, et lorsque le sentiment d'injustice politique et économique prévaut.

Il faut donc promouvoir une véritable démocratie qui garantisse le respect de tous les droits de l'homme, ceux de tous les citoyens, ainsi que le respect de l'identité culturelle des peuples et la tolérance à l'égard des différences. Il faut travailler pour l'atteinte de la stabilité sociale qui est conditionnée par la prise en considération des aspirations profondes et légitimes des populations.

Ces divers efforts doivent viser le développement, condition sine qua non pour le rétablissement ou la consolidation de la paix. Il s'agit de rechercher le développement humain durable, endogène et continu, qui ne peut être obtenu sans paix.

IV. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA CULTURE DE LA PAIX

La culture de la paix vise donc la promotion du respect des droits de l'homme, celles de la tolérance et de la résolution pacifique des conflits, ainsi que le développement de l'individu et de la collectivité. Elle met donc l'homme au centre de ses préoccupations et vise la satisfaction de ses besoins essentiels. Elle vise l'épanouissement de l'individu et de la collectivité;

En conséquence, ses principales caractéristiques sont : i) le principe du respect de la vie humaine; ii) le principe de la prévalence de l'Etat de droit à l'Etat de fait; iii) l'esprit de tolérance; iv) et le principe du recours à la résolution pacifique des conflits. Examinons de plus près ces caractéristiques.

1. Le principe du respect de la vie humaine

La personne humaine est sacrée. Chacun doit donc respecter scrupuleusement la vie humaine : c'est la première condition de la paix. Nul n'a en effet le droit d'ôter la vie de son prochain. Chacun a le droit de vivre en paix. Nous devons tous en être convaincus et nous comporter en conséquence.

Il doit donc être entendu que nul n'a le droit d'attenter à la vie d'autrui ou de mutiler son semblable. L'intégrité de la personne humaine doit être respectée.

2. Le principe de la prévalence de l'Etat de droit à l'Etat de fait

L'Etat de droit doit prévaloir à l'Etat de fait. Dans le cas contraire on vit la loi de la jungle : ce qui est inacceptable.

Nous devons donc travailler à établir des règles institutionnelles acceptées par tous, une justice équitable, une armée neutre, et des normes juridiques stables et applicables à tous les citoyens sans distinction d'origine, d'ethnie, de religion ou de sexe.

L'Etat doit protéger tous les citoyens et les considérer d'une manière équitable. La justice doit être la même pour tous les citoyens : il ne doit pas y avoir une justice à double vitesse.

En effet tous les citoyens doivent être égaux de droit et de fait devant la loi. Il ne devrait donc pas y avoir des citoyens supérieurs aux autres.

La promotion d'un véritable Etat de droit contribue à celle d'une véritable culture juridique de la paix, qui est nécessaire pour le développement d'une vraie culture de la paix.

En effet, la violence naît parfois d'un profond sentiment d'injustice envers lui que ressent le citoyen, convaincu qu'il est que ses droits sont violés, tant ses droits politiques et économiques que ses droits sociaux.

La solution consiste donc à rechercher les moyens d'atténuer ou de supprimer l'injustice sous toutes ses formes.

3. L'esprit de tolérance

La tolérance exige l'acceptation de la différence de l'autre, en somme le respect de l'autre dans sa diversité. Etre tolérant, c'est reconnaître en l'autre une source d'enrichissement pour soi. C'est reconnaître que l'autre est différent de moi, mais qu'il m'enrichit parce qu'il constitue une richesse.

Etre tolérant, c'est donc être capable de réunir les différentes composantes de la société pour construire et forger l'avenir ensemble.

Par ailleurs, lorsqu'on est tolérant, on doit rejeter la violence sous toutes ses formes: menaces verbales, assassinats, attentats, massacres, destructions diverses, etc.

La violence est en effet la recherche de la résolution des conflits par le refus du dialogue, le rejet de l'autre, sa mort et son anéantissement. La violence entraîne la violence : elle est aux antipodes de la paix, elle entraîne la mort.

La tolérance est donc un état d'esprit qui consiste à accepter autrui à tous les instants de la journée et de la nuit, et à reconnaître en lui une richesse.

Nous devons donc tous cultiver, à tout instant, l'esprit de tolérance. En outre nous devons nous efforcer de mettre en oeuvre une gestion non violente des conflits comme alternative à la violence.

4. Le principe du recours à la résolution pacifique des conflits

Force est de reconnaître que les conflits font partie intégrante de la vie humaine sous tous ses aspects. Mais il est toujours possible de rechercher les moyens de les résoudre sans violence, c'est-à-dire d'une manière pacifique. Ils ne doivent pas dégénérer en violence. Le but d'une culture de la paix n'est pas de supprimer à tout prix les conflits, mais de trouver les moyens de les résoudre sans violence.

Nous devons donc nous atteler à mettre en oeuvre des programmes de gestion des conflits qui vont de la prévention à la réconciliation, et à l'emploi de la répression si nécessaire. Il convient de s'efforcer de traiter les causes profondes des conflits, ainsi qu'à résoudre les problèmes qui s'y rapportent.

Pour ce faire, nous devons privilégier certaines formes traditionnelles de gestion pacifique des conflits, telles la négociation, la "palabre" africaine et la recherche du consensus, etc.

V. L'EDUCATION A LA CULTURE DE LA PAIX

L'éducation de la paix s'apprend. On peut en effet acquérir de nouvelles connaissances en matière de paix et adopter de nouveaux comportements et de nouvelles attitudes.

C'est pourquoi l'on parle d'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie tant dans l'éducation formelle que dans l'éducation non formelle et informelle.

Il existe plusieurs foyers d'éducation à la paix, notamment le milieu familial, le milieu de vie, l'école et les médias.

C'est dans **le milieu familial** que l'individu apprend la vie en société. Il y apprend à vivre diverses expériences de la vie démocratique et de ses relations avec autrui.

Ce milieu lui apprend notamment le respect d'autrui, l'acceptation de l'autre, la tolérance, l'équité, la sociabilité, la convivialité, en somme les bonnes manières de vivre harmonieusement avec les autres.

A ce milieu, il convient d'ajouter **le voisinage**, le village, le quartier, le lieu de travail, le milieu syndical, celui des diverses associations, ainsi que la pratique de la politique elle-même, qui permettent à l'individu d'apprendre à vivre démocratiquement et dans la paix. Ces milieux lui apprennent à côtoyer l'autre, à le connaître et à s'enrichir à son contact.

A l'école, l'individu peut aussi apprendre certaines notions de culture de la

Il en est ainsi notamment des notions relatives à la vie politique, à l'environnement social de chacun et aux diverses institutions.

Par ailleurs l'école peut enseigner à l'individu diverses valeurs universelles, dont celles de la liberté, du don de soi, de l'altruisme, de l'égalité, de la fraternité, de l'honnêteté, de la solidarité, etc. Celles-ci relèvent bel et bien de la culture de la paix.

A l'école l'individu peut apprendre aussi les droits de l'homme, leur respect et leur promotion, les principes de la démocratie, la citoyenneté démocratique, la tolérance, la non discrimination, les idéaux de paix, la culture nationale, la non violence, etc.

Il peut enfin y apprendre la prévention des conflits et leur règlement pacifique, ainsi que la consolidation de la paix après les conflits.

C'est en apprenant à connaître et à maîtriser ces diverses notions que l'individu peut contribuer positivement à la promotion de la culture de la paix dans son milieu de vie.

Il importe donc que les programmes d'études de tous les niveaux d'éducation, tant formelle que non formelle, soient réformés et prennent en compte l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie.

Enfin il convient de souligner l'importance des **médias** dans la formation du citoyen en matière de culture de la paix.

En effet les journaux, la radio et la télévision, selon les messages qu'ils diffusent, peuvent être des médias de la paix ou des « médias de la haine ». Les journalistes doivent être conscients de leur rôle capital dans la formation du citoyen à la paix. Ils devraient donc faire en sorte que leurs médias véhiculent une culture de la paix.

Pour l'UNESCO, l'éducation est essentielle pour la paix. Il importe donc d'éduquer à la culture de la paix. Il faut éduquer à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie et à la tolérance. Il s'agit notamment d'apprendre et d'utiliser de nouvelles techniques de gestion et de résolution pacifique des conflits. La mise en oeuvre d'un projet de culture de la paix exige donc la mobilisation de tous les services éducatifs, tant formels que non formels, et de tous les moyens de communication.

L'UNESCO organise, à travers le monde, diverses activités d'éducation à la culture de la paix. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, quelques activités réalistes par l'Organisation

dans quelques pays africains au cours du biennium 1998-1999 en vue de contribuer à la promotion d'un environnement de paix. Ces activités de formation ont touché divers publics : adultes, jeunes, hommes, femmes, responsables d'associations de la société civile, responsables politiques et administratifs, enseignants, parents d'élèves, etc. Voici quelques exemples d'activités organisées dans les pays africains ci-après :

1. **En Angola** : deux sessions de formation pour la promotion de la culture de la paix destinées aux ONG nationales.
2. **Au Burkina Faso** : un séminaire-atelier national de formation sur le thème "Comment devenir acteur de promotion de la paix et la tolérance au niveau local et national", Ouagadougou, 26-28 janvier 1998.
3. **Au Burundi** :
 - i) Un "Festival National des adultes sur la Culture de la Paix" sur le thème "Adultes et Culture de la paix au Burundi", Bujumbura, 27-30 décembre 1997 ;
 - ii) Deux "Séminaires de formation des Responsables politiques et administratifs sur la culture de la paix", Bujumbura, 9-11 février 1998 et 16-28 février 1998 ;
 - iii) Des "Compétitions pour l'attribution de prix en culture de la paix au Burundi", Bujumbura, 2-3 janvier 1998 ;
 - iv) Un Séminaire des Associations féminines sur le thème "Femmes et Culture de la Paix au Burundi", Bujumbura, 21-24 avril 1998 ;
 - v) Quatre Séminaires régionaux des Bashingantahe ("les sages") sur le thème "Les Bashingantahe des Collines et la Culture de la paix au Burundi", Bujumbura, Bururi, Gitega et Ngozi, 9-11 juillet 1998 ;
 - vi) Un Rallye des jeunes sur les droits de l'homme, Bujumbura et Provinces, décembre 1998.
4. **Au Cameroun** : Des "Assises sur la Culture de la paix et l'UNESCO", Yaoundé, novembre 1998.
5. **Au Mali** : un "Atelier national sur l'élaboration d'un cadre général de l'éducation à la culture de la paix et aux droits humains au Mali", Bamako, 25-27 mars 1998.
6. **En Tanzanie** : La "Conférence panafricaine des femmes pour une Culture de la paix", Zanzibar, 17-21 mai 1999.

Il convient de signaler que cette Conférence a adopté la "Déclaration de Zanzibar" et "l'Agenda des femmes pour une Culture de la paix en Afrique".

Par ailleurs l'UNESCO s'implique activement, dans plusieurs pays africains, dont le Sénégal et le Liberia, dans l'organisation d'activités de formation pour la bonne gouvernance, l'un des fondements d'une paix durable.

C'est dans ce cadre qu'elle a organisé à Maputo (Mozambique), du 2 au 4 juillet 1998, une Conférence sur le thème "L'Afrique face à la mondialisation : les défis de la démocratie et la gouvernance". Les participants à cette Conférence ont pu ainsi réfléchir sur le processus de la mondialisation en Afrique, sur la gouvernance démocratique et sur le processus de démocratisation comme instrument de transformation des sociétés africaines.

Au Sénégal, en collaboration avec DANIDA (coopération danoise), l'UNESCO exécute un projet de formation en droits de l'homme et démocratie participative dans trois villes pilotes qui sont : Kédougou, Kaffrine et Saint-Louis.

Au Liberia, l'UNESCO est associée au projet de "Promotion d'une bonne gouvernance au Liberia", élaboré par le PNUD, et dont les activités portent sur la formation des formateurs, le renforcement de la société civile, la promotion et la consolidation des pratiques démocratiques, des droits de l'homme, de la construction de la paix et de l'éducation à la paix.

VI. QUELQUES EXIGENCES DE L'EDUCATION CIVIQUE ET DEL'EDUCATION A LA CULTURE DE LA PAIX

L'éducation civique et l'éducation à la culture de la paix visent la formation de l'individu pour qu'il soit un citoyen responsable, épris de paix, militant pour la paix, respectueux des droits de l'homme et de la démocratie. Elles veulent lui apprendre l'art de vivre en société et en bonne intelligence avec ses voisins. Elles exigent notamment :

- i) **L'intégration**, dans les programmes scolaires de tous les ordres et niveaux d'enseignement, **de concepts et thèmes relatifs à l'éducation**, à la citoyenneté, à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, ainsi qu'aux valeurs de paix et de respect des droits de l'homme véhiculées par la culture nationale, à la tolérance et à la résolution pacifique des conflits.

Dans ces programmes, une bonne place devrait être accordée aux sujets ci-après: les droits essentiels de l'enfant, ses droits à la protection, ses droits à participer à la vie sociale, le respect d'autrui, l'appréciation de " l'autre", le racisme, les préjugés, les stéréotypes sur "l'autre", la participation à la sauvegarde de la paix, etc.

- ii) **L'élaboration et la production de matériels didactiques appropriés** qui répondent aux besoins et aux attentes des apprenants : des fiches pédagogiques pour les enseignants, des manuels pour les élèves et les enseignants, des matériels audiovisuels, tels des cassettes, des vidéogrammes et des bandes dessinées, etc.

- iii) **La formation appropriée des enseignants.**

Les enseignants, en formation initiale comme en cours d'emploi, ont besoin d'une formation appropriée pour éduquer leurs élèves ou étudiants à la citoyenneté et à la culture de la paix.

Pour ce faire, il faudrait établir des programmes de formation spécifiques des enseignants et organiser des stages et des séminaires appropriés à leur intention et à celle de leurs encadreurs.

- iv) **La formation de spécialistes.**

L'éducation civique et l'éducation à la culture de paix demandent à être bien conçues, planifiées et organisées si l'on veut qu'elles atteignent les objectifs qui leur sont fixés.

En conséquence les pays africains devraient disposer de spécialistes qui aident à l'élaboration des programmes et des matériels didactiques de ces deux disciplines, ainsi qu'à la formation appropriée des enseignants pour la dispense des cours.

Ces spécialistes devraient bénéficier d'une formation appropriée afin qu'ils puissent s'acquitter aisément de leurs tâches de formateurs de formateurs. Ceux-ci devraient en effet assurer la formation des enseignants par effets démultiplicateurs.

Enfin, ils devraient être mis en réseau entre eux. Ainsi ils pourraient bénéficier utilement des riches expériences des membres de leur réseau par de multiples échanges.

En conséquence, il importe d'élaborer un programme de formation de ces spécialistes et d'étudier les modalités de leur mise en réseau.

VII. LA STRATEGIE DE FORMATION DE SPECIALISTES EN EDUCATION CIVIQUE ET EN CULTURE DE LA PAIX

Sur la base des développements et considérations ci-dessus énoncés, le présent Séminaire-Atelier sous-régional devrait contribuer à la formation de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques, et en formation d'enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix. A cet effet, les participants sont invités à :

1. Faire connaître les expériences acquises en Afrique en matière d'élaboration des programmes et des matériels didactiques, ainsi qu'en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système éducatif formel ;
2. Contribuer au renforcement des capacités nationales pour une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise des méthodes et techniques d'élaboration des programmes et des matériels didactiques, ainsi qu'en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système éducatif formel africain ;
3. Contribuer à améliorer les contenus des programmes et des matériels didactiques, ainsi que les méthodes et techniques de formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système éducatif formel africain ;
4. Constituer une Equipe sous-régionale de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques, et en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système éducatif formel africain ;
5. Etudier les modalités de mise en réseau des membres de cette Equipe ;
6. Contribuer à la promotion de l'éducation civique et de l'éducation à la culture de la paix dans le système éducatif formel africain en formulant des recommandations concrètes.

ANNEXE III : Exposé de Monsieur le Professeur Mouhamed El Bachir DIOP :

PROBLEMATIQUE DES CONTENUS D'EDUCATION CIVIQUE ET DE CULTURE DE LA PAIX

PROBLEMATIQUE

La fin du XX^e siècle est marquée, dans l'ensemble du continent, par une déperdition de valeurs morales et patriotiques ainsi qu'une généralisation des conflits dans plusieurs régions. En fait, dans les pays africains le passage du régime colonial à l'indépendance ne s'est pas toujours traduit par une conversion de la mentalité du sujet dépendant à celle de citoyen d'un pays libre. En plus dans nos pays en voie de développement, le poids paralysant du milieu et de la tradition, de même que les contraintes sociales ne préparent guère le citoyen à son rôle d'acteur d'un Etat moderne.

Aussi, les différents programmes élaborés au lendemain des indépendances n'ont-ils mis l'accent que sur l'instruction civique, quelques notions élémentaires de morale étant cependant dispensées au primaire. Il s'agit aujourd'hui, à la lumière du contexte africain, de contribuer à la formation d'un nouveau type de citoyens, attachés à leurs valeurs, tolérants, formés à l'école de la justice et de la démocratie, portant en eux à la fois un légitime sentiment national, mais aussi un esprit de solidarité entre les peuples. Des citoyens libres, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, respectueux de la loi, attachés à la paix, à la démocratie et au respect des droits humains.

L'acquisition de nouveaux comportements et attitudes est aujourd'hui indispensable à la formation d'un citoyen responsable épris de paix, de démocratie et de respect des droits de l'homme. Pour cela, le cadre familial constitue la première étape d'une formation que l'éducation formelle ou non formelle est amenée à compléter. Acquérir un art de vivre en société, en communauté et en harmonie avec ses voisins témoigne d'une grande conscience citoyenne. Du préscolaire au supérieur, le citoyen a donc besoin d'être soutenu dans sa formation continue en éducation civique et en culture de la paix.

En cette fin de millénaire, l'UNESCO, qui a déclaré l'an 2000 «année internationale de la paix » a déjà initié plusieurs séminaires et ateliers de formations en matière d'éducation civique et de culture de la paix. Ces activités ont conduit à l'adoption par les Nations Unies de « La Déclaration et du Programme d'action pour la Culture de la Paix en septembre 1999 et à la tenue à Dakar d'une Conférence régionale sur l'éducation à la Paix, aux Droits de l'Homme et à la démocratie dans les Systèmes formels et non formels en Afrique » en décembre dernier. Le rapport final de cette conférence offre aux pays africains l'opportunité de mettre en place un curriculum en matière de culture de la paix, de droits humains et de démocratie dans une période coïncidant avec l'Initiative Spéciale des Nations Unies pour l'Education en Afrique. Cette initiative a entraîné, dans la plupart des pays comme le Sénégal et le Mali, l'élaboration d'un plan décennal d'Education (PDEF au Sénégal, PRODEC au Mali) nécessitant le plus souvent la réforme des curricula.

Il agit d'opérer alors à une réforme des programmes pour dispenser aux jeunes des connaissances en matière de paix, de droit de l'homme et de démocratie, l'école étant parmi d'autres institutions, un des foyers majeurs d'éducation. La mise en place d'un programme complet d'éducation et de formation à la Paix, aux Droits de l'homme et à la Démocratie devrait permettre de donner à l'éducation civique une place de choix dans le système éducatif. En effet, cette discipline aujourd'hui confiée dans la plupart des pays aux professeurs d'Histoire et de Géographie - qui s'en servent souvent pour compléter leur programme HG - est juste «tolérée» : placée en fin de matinée ou de journée au moment où les jeunes élèves sont fatigués, souvent oubliée dans les emplois du temps, ne faisant guère l'objet d'évaluation ou de contrôle, elle est dans la pratique à la «périphérie» du système. Il est donc indispensable d'oeuvrer pour

donner à l'éducation civique la place qui doit être celle d'une discipline visant à la formation du citoyen, à la préparation des dirigeants de demain.

L'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie est une éducation qui s'adresse à la raison et au cœur et d'une haute portée sociale puisqu'il s'agit de préparer des hommes aux tâches collectives dans la cité de demain, d'où la nécessité d'une sensibilisation toujours accrue des pouvoirs publics. Il faut donc susciter dans tous les pays, la volonté politique pour la prise en charge de cet enseignement.

CONTENUS POSSIBLES DES PROGRAMMES D'EDUCATION ET DE CULTURE DE LA PAIX

1. NIVEAU PRESCOLAIRE ET ELEMENTAIRE

Les programmes devront insister sur la formation citoyenne. Il s'agit d'opérer à une véritable éducation à la citoyenneté pour promouvoir l'éducation civique à l'école et préparer les jeunes à la vie active. Les contenus porteront sur :

1-1. Niveau préscolaire et première étape élémentaire

- S'identifier dans sa communauté ;
- Avoir le sens de l'accueil, de la bonté, de l'équité, du partage ;
- Avoir le sens de la solidarité, de l'entraide ;
- Avoir le sens de l'honnêteté, de la franchise, de la justice ;
- Avoir le sens de l'obéissance, de l'ordre, de la ponctualité ;
- Avoir le sens du respect, de la responsabilité, de la sociabilité ;
- Avoir le goût du travail ;
- Etre respectueux des symboles de son pays ;
- Etre courageux et persévérant dans l'effort ;
- Etre capable de protéger son milieu et de se protéger soi-même.

1.2. Deuxième étape

- Connaître sommairement l'organisation de son pays, son hymne, le sens des manifestations nationales et fêtes religieuses ;
- Connaître quelques avantages de la démocratie (libertés fondamentales, respect des lois et règlements) ;
- Connaître ses droits et ses devoirs de citoyen ;
- Connaître ses droits envers soi-même et envers les autres ;
- Connaître ses droits civils : droit de l'enfant, droit à la vie, droit à l'égalité, droit à la paix ;
- Etre capable de respecter les règles de vie commune ;
- Comprendre les principes d'égalité des peuples ;
- Comprendre la nature positive de la paix.

1.3. Troisième étape

- Animer et protéger son cadre de vie (école, quartier, ville, région, pays) et son environnement ;
- Participer à la compréhension internationale et à la protection du patrimoine culturel de l'humanité ;
- Participer à la lutte contre toutes formes de discrimination ;
- Connaître les textes relatifs aux droits de l'enfant, de la femme, des personnes réfugiées et déplacées ;
- Connaître et respecter les lois et règlements de son pays ;
- Découvrir les Institutions républicaines ;
- Connaître le rôle et le fonctionnement des Organisations Internationales (ONU, OUA, CEDEAO, HCR...) ;

- Comprendre le rôle des médias pour la promotion de la paix, de la démocratie, des droits humains.

En fait les contenus doivent insister sur la formation de l'homme, du citoyen : celui qui connaît son pays, respecte son prochain, adhère aux valeurs de solidarité, de dignité et de paix, contribue à développer l'amitié et la coopération, a le goût de l'effort et de la tolérance, participe à la sauvegarde de son environnement et à l'exercice de la démocratie. Les contenus doivent aussi viser à l'acquisition de savoir-faire et de connaissances pouvant permettre de résoudre des conflits entre individus.

II. ENSEIGNEMENT MOYEN-SECONDAIRE

Ici la formation consiste à renforcer la formation citoyenne pour permettre une plus grande compréhension de la nécessité de la culture de la paix.

2.1. Classes de 6ème et 5ème

- Les cadres de vie : famille et sociétés traditionnelles, structures administratives locales (villages, mairies, arrondissements, régions) ;
- Les devoirs du citoyen : l'obéissance aux lois, le respect de l'ordre social, le devoir fiscal et militaire ;
- Les droits du citoyen : droit à l'instruction, droits civils et politiques (droits de l'enfant, droit à la vie, à l'égalité, droit de vote et d'être éligible, le droit d'association...) ;
- Notions de solidarité et de tolérance : la notion de paix et le concept de l'autre ; le droit humanitaire ;
- Stratégies de gestion et de résolution de conflits familiaux ou de voisinage : exemples et processus de règlement.

2.2. Classes de 4ème et 3ème

- La notion d'Etat et de souveraineté nationale
- La constitution et les libertés fondamentales (libertés d'opinion, de conscience et de culte, droit à la justice, à l'information...)
- Le droit de vote et le système électoral
- Les institutions de la République
- Les grands services de l'Etat
- Les organes et institutions de relations internationales : le système des Nations-Unies, l'OUA, les organisations sous régionales (CEDEAO), la diplomatie ;
- Les organes de manifestation de la solidarité nationale et internationale : Croix Rouge, Jumelage, Volontariat, Coopération, HCR, Amnesty International...
- Les droits sociaux, économiques et culturels (droits à l'instruction et à la santé, droit à la justice et à la sécurité, protection du patrimoine culturel...)
- La lutte contre les diverses formes de discriminations et d'exclusions ;
- Etude de la Charte Africaine des droits de l'homme ;
- Stratégies de gestion et de résolution de conflits interethniques : exemples et processus de règlement.

2.3. Classe de 2nde

- Les relations internationales : les aires culturelles, les espaces économiques, les aires de solidarité (Tiers-Monde, panafricanisme, panarabisme), les traités et mécanismes de règlements des conflits internationaux.
- Les grands problèmes actuels et la coopération internationale : la faim dans le monde (FAO) ; l'analphabétisme (UNESCO), les maladies (OMS), le racisme et l'exclusion (migrations internationales et paix), l'association UE/ACP, l'action des organismes internationaux en Afrique (GIT, OACI, FED...) ;
- Les pactes relatifs aux droits civils et politiques ;
- Le droit humanitaire ;
- Le droit à la vie et à la dignité ;

- Les droits de la femme ;
- Vision positive de la guerre : héroïsme, résistance à l'oppression, lutte pour l'égalité, l'indépendance, la liberté ;
- Stratégies de gestion et de résolution de conflits intercommunautaires exemples et processus de règlement.

2.4. Classes de Première et Terminale

- Les systèmes d'échanges au plan local et national ;
- Le mécanisme des échanges internationaux : déséquilibre des échanges et fluctuations économiques, leur impact sur les droits humains, la paix et la démocratie ; Les zones monétaires africaines et les institutions bancaires (FMI, Banque Mondiale, BOAD, BAD...) : leurs incidences sur les politiques des Etats en matière de droits humains, de paix et de démocratie ;
- Le phénomène de mondialisation et ses incidences sociales ; La Déclaration Universelle des Droits de l'homme ;
- L'exercice des libertés et de la démocratie (étude du régime démocratique et des libertés fondamentales) ; Les associations nationales de promotion de la paix, de la démocratie et des droits humains : ONDH, RADHO...
- Les droits économiques et le droit au développement ;
- Les politiques nationales en matière de population ;
- Le droit à l'autodétermination ;
- Les organes et mécanismes de protection des droits humains (instruments internationaux de maintien de la paix, conventions contre le racisme, contre la torture, relatives à la femme et à l'enfant) ;
- Stratégies de gestion et de résolution de conflits internationaux : exemples et processus de règlement.

III. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A la fin du cycle moyen-secondaire, l'étudiant a déjà reçu une solide formation citoyenne et une véritable éducation à la paix, aux droits humains et à la démocratie. Sa formation dans le supérieur devrait donc mettre l'accent sur son rôle de citoyen du monde ; les contenus du programme ; l'éducation civique et de culture de la paix porteront ainsi sur :

- 1) L'étude des fondements philosophiques, religieux et politiques de la paix, de la démocratie et du respect des droits humains : Historique et textes (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Déclaration universelle des droits de l'homme et des peuples, Charte africaine des droits de l'homme...), réflexion philosophique sur la dialectique « Guerre et Paix » dans l'humanité.
- 2) Le rôle et la place des organisations africaines et internationales en faveur de la paix, de la démocratie et du respect des droits humains : insister sur l'action de l'UNESCO hier et aujourd'hui.
- 3) Les politiques des Etats et l'action des institutions nationales et internationales pour la paix, la démocratie et le respect des droits humains.
- 4) L'étude des "textes classiques" et des grands hommes et femmes qui ont lutté pour la paix, la démocratie et le respect des droits humains : exemples : Socrate, Rousseau, Gandhi, Schoelcher, Reine Pokou, Aline Sitoe Diatta, Martin Luther King, Mandela...
- 5) Les Nobels de la Paix : leur vie et action.
- 6) L'analyse des textes fondateurs des Etats africains à la lumière des idéaux de paix, la démocratie, le respect des droits humains.
- 7) L'étude des politiques de décentralisation et de régionalisation en Afrique et leurs effets sur la paix, la démocratie et le respect des droits humains : implication des populations à la base

dans la prise de décision sur les problèmes les concernant et dans le choix de leurs responsables et représentants.

- 8) L'analyse des obstacles à la paix, à la démocratie et au respect des droits humains :
 - le racisme et l'exclusion (fondements historiques, méfaits et actions de lutte) : cas des Etats Unis d'Amérique et de l'Afrique du sud (Apartheid) ;
 - l'esclavage hier et aujourd'hui : fondements idéologiques, formes et évolution, les conséquences dans le monde (surtout en Afrique), mouvements abolitionnistes, formes modernes de l'esclavage et leurs incidences sur les droits humains ;
 - naissance et évolution des idéologies fascistes : le fascisme italien, le nazisme allemand et les résurgences actuelles ;
 - l'existence de groupes sociaux à risque (femmes et enfants) victimes de la guerre, de la tyrannie, de la violence, de mutilations physiques : étudier les mécanismes de protection et les actions à réaliser en leur faveur ;
 - le sort réservé aux personnes réfugiées et déplacées.
- 9) La question de la non violence et la neutralité des Etats.
- 10) L'analyse de la presse écrite et audiovisuelle, ainsi que des publications relatives à la paix, à la démocratie et aux droits humains.
- 11) L'analyse de l'actualité africaine et internationale : accent sur les «points chauds du globe».
- 12) Des conférences, exposés et débats sur les conflits en Afrique et le rôle des organisations internationales.
- 13) Le phénomène de mondialisation et ses incidences sur la paix, la démocratie et le respect des droits humains.
- 14) La survie des régimes antidémocratiques en Afrique et les actions à mener pour leur totale éradication.
- 15) Atelier de formation à la sensibilisation des autorités politiques et administratives sur les questions de paix, de démocratie et de droits humains, mais aussi sur la bonne gouvernance.
- 16) Formation à la production et à la diffusion d'articles et de dossiers sur la culture de la paix, la démocratie et les droits humains.
- 17) Formation à la stratégie de gestion et de résolution pacifique de conflits au niveau national et international : quelques conflits et leurs processus de règlement.

INDICATIONS METHODOLOGIQUES

L'introduction d'un enseignement sur la paix, la démocratie et les droits humains dans le système éducatif nécessite, comme nous le disions dans la problématique, une réforme des programmes en vigueur en éducation civique. Il faudrait impliquer l'ensemble du corps enseignant pour la réalisation des différents modules mis en place, modules dans lesquels les médias peuvent jouer un rôle important. En effet, radio, télévision et journaux sont des vecteurs indispensables à la culture de la paix, de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Dans cette optique la formation des spécialistes en éducation civique et en culture de la paix pour l'éducation formelle en Afrique requiert un apprentissage de tous les moyens de communication.

Les contenus indicatifs nécessitent des apprenants, un apprentissage à l'autonomie. Au niveau préscolaire et élémentaire, le maître joue un rôle important dans la transmission des savoirs et des savoirs être. Il sera aidé dans sa tâche par la famille et l'ensemble de la communauté. Cependant dès la deuxième étape du cycle élémentaire, l'enfant doit être initié à l'autonomie par la collecte d'information et la réflexion sur des questions touchant l'ensemble de la communauté. L'élève sera invité à briser les cloisons artificielles de l'école, à sortir de ses livres, de sa classe pour intégrer la vie de la collectivité qui l'entoure, qu'il faut lui expliquer et sur laquelle il est amené réfléchir.

Cette formation sera consolidée dans le cycle moyen en rendant l'enseignement plus pratique et plus concret. Cela nécessite des enseignants, une plus large initiative et un effort

incessant d'imagination. Pour cela il utilisera toutes les possibilités de participation des élèves : enquêtes et compte rendu, petits exposés, journal mural, visites... Il doit être un animateur, un directeur de débat plus qu'un transmetteur de connaissances. La mise en place d'un programme d'éducation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme vise à l'acquisition d'attitudes et de comportements, d'où la nécessité d'utiliser les techniques participatives dans lesquelles l'accent doit être mis sur des objectifs socio-affectifs. Il se pose alors le problème de l'indispensable formation des enseignants chargés de dispenser cette éducation.

Pour permettre une meilleure uniformisation de l'éducation à la paix, à la démocratie et aux droits humains en Afrique, il faudrait favoriser un échange d'expériences entre les différentes régions et sous régions et dans cette direction la formation à distance est la méthode la plus appropriée car elle permet de supprimer les distances et les cloisonnements linguistiques. La formation à distance permet à l'étudiant d'exercer ou de développer son autonomie en rapport avec les contenus par :

- une présentation modulaire qui lui permet de faire des choix selon ses besoins, ses intérêts et ses connaissances initiales. Il s'agit de construire le cours par unités d'informations relativement courtes en identifiant le ou les thèmes abordés, le ou les objectifs visés par chacune des unités. Il appartiendra alors à l'apprenant de sélectionner selon ses besoins ;
- la mise en place d'un support méthodologique facilite l'acquisition d'habiletés ou stratégies cognitives permettant de traiter les informations à acquérir de façon efficace. Il est possible de permettre à un apprenant de développer ou d'augmenter son autonomie en lui offrant un support méthodologique. En effet pour favoriser l'acquisition de stratégies que les apprenants ne possèdent pas il importe de fournir les informations nécessaires à leur éclairage ;
- l'auto-évaluation des connaissances : quand un apprenant s'inscrit en cours souvent il connaît déjà un certain nombre de choses en rapport avec son domaine et veut augmenter ce bagage. Il y a des connaissances qu'il désire acquérir à tout prix, d'autres qu'il devra acquérir parce qu'elles sont préalables aux premières et d'autres, enfin, qu'il devra apprendre parce qu'on l'y oblige. Tout ce secteur de l'activité cognitive peut être géré par l'apprenant et favoriser son autonomie vis-à-vis du contenu du cours. En fait l'enseignement devra être organisé de telle sorte que l'étudiant puisse lui-même construire ses connaissances. Aussi pourra-t-il de façon constante évaluer l'état de l'information dans son système cognitif ;
- le développement de l'esprit critique qui consiste à fournir aux apprenants des informations de différents types et des outils de telle sorte qu'ils puissent par eux-mêmes discuter, critiquer, analyser, commenter, réfuter, compléter, conclure et prendre position. C'est là aussi une façon d'exercer et de développer son autonomie vis-à-vis du contenu d'un cours. Nous pensons qu'à l'heure du développement des multimédia, du courrier électronique et d'Internet, la formation à distance offre une grande possibilité d'échange de connaissances, d'expériences et de programmes dans le domaine de la culture de la paix, de la démocratie et des droits humains en Afrique. En plus la formation à distance permettra de toucher le maximum de spécialistes, formateurs et enseignants tout en minimisant les coûts inhérents à toute formation présentielle.

ANNEXE IV : Exposé de Mme le Professeur Maguette DIOP KANE :

PROBLEMATIQUE DE L'ELABORATION DU MATERIEL DIDACTIQUE DE L'EDUCATION CIVIQUE ET DE CULTURE DE LA PAIX

INTRODUCTION

La question des droits humains, d'éducation civique et de culture de la paix et de la démocratie présente sans nul doute l'un des défis majeurs auxquels l'humanité se trouve confrontée. Notre impuissance à enrayer la persistance des conflits constitue un argument qui fonde la nécessité urgente de multiplier les mesures de prévention en les diversifiant selon les contextes, les conditions culturelles et les croyances. Le présent document pose la problématique du matériel didactique qui pourrait être destiné aux formateurs de formateur de tous les niveaux, du préscolaire au supérieur, pour l'éducation civique et l'éducation à la culture de la paix.

Etant donné le nombre d'enseignants à former, il serait avantageux de développer la Formation à Distance qui permettrait à la fois une plus grande accessibilité et des coûts moindres que ceux d'une formation en présentiel. En particulier les coûts seraient répartis sur de grands effectifs réalisant ainsi des économies d'échelle : on peut réaliser des économies d'échelle lorsque le nombre de formés est grand, ce qui diminue les coûts fixes par bénéficiaires. Cette stratégie va permettre non seulement de former les enseignants sur les questions d'éducation civique et de paix mais aussi d'améliorer les pratiques pédagogiques qui vont rehausser la qualité de l'enseignement.

Une fois que les contenus sont définis, le matériel pédagogique mis en place, on peut passer directement à la formation des formateurs. Le succès de cette l'éducation civique et la culture de la paix à l'école dépend de la prise de conscience des problèmes par les enseignants et les enseignés. Pour être efficace, toute innovation dans le système éducatif devrait être conduite en collaboration avec les éducateurs de métier; intervenant directement dans le système éducatif.

INTERET DE L'EDUCATION CIVIQUE ET DE CULTURE DE LA PAIX

Des efforts louables

Tous les pays accordent de l'importance à l'éducation civique. Cependant, on constate que la place qui lui est réservée dans les programmes reste très générale. L'éducation à la paix ne semble pas encore faire l'objet de grande préoccupation.

Les activités réalisées au titre de la culture de la paix ne sont pas prises en compte par les programmes scolaires et universitaires. Il faut prendre en charge ces questions dans la formation et corriger quelque peu l'image négative faite de démotivation et de défaitisme dont on accuse trop souvent l'attitude des Africains face aux questions de démocratie, de droits humains et de civisme.

Des efforts sont consentis pour installer une paix définitive et le civisme pour le bien de l'humanité. L'UNESCO a organisé plusieurs activités dans ce sens, dans plusieurs pays. Cette remarque doit simplement amener les acteurs qui sont pour la plupart des organisations à repenser leurs stratégies et à chercher des voies plus efficaces pour asseoir en Afrique le civisme et la culture de la paix. C'est ce qu'a compris l'UNESCO qui s'investit de plus en plus dans le milieu scolaire et universitaire.

Pourquoi l'école ?

Il y a plusieurs raisons qui justifient ce choix. La voie scolaire paraît être un moyen privilégié pour faire comprendre, puis admettre la nécessité de se prendre en charge sur le plan social et économique. Les enfants d'âge scolaire, moins ancrés dans les habitudes que les adultes, sont plus susceptibles de modifier les attitudes dans le sens souhaité. La psychologie du développement fait de l'adolescence le moment de transformations biologiques, sociales et intellectuelles déterminantes pour la vie future. Les modes de vie et les schémas de comportement adoptés à cet âge influencent le reste de leur existence concernant les idéaux de paix et de civisme.

Les scolaires et universitaires ont des attitudes novatrices par rapport aux normes de la société traditionnelle. Ils se forgent leur propre comportement et il convient donc de leur donner les éléments des choix pour développer le sens de la responsabilité sur les questions de civisme et de culture de la paix.

En informant dès le jeune âge, on peut éviter par la suite des difficultés et ainsi on prend une sérieuse option pour l'avenir. Les élèves et étudiants africains sont des vecteurs d'opinion et le savoir, savoir-faire et savoir-être qu'ils auront acquis permettront sûrement un réinvestissement dans tous les milieux. On peut donc considérer que l'action auprès des jeunes annonce des changements à l'horizon puisqu'ils paraissent être les initiateurs potentiels de ce changement et les diffuseurs de l'innovation. Il serait avantageux de les associer à la recherche de la paix avec de nouvelles stratégies et de tenir compte de leurs propositions, car ils sont en mesure de contribuer de façon décisive à la prévention des dangers contre la paix.

EXEMPLES DE MATERIEL DIDACTIQUE

Le développement de programmes scolaires et universitaires exige la constitution d'équipes pédagogiques chargées de la promotion de l'éducation civique et l'éducation à la paix.

L'équipe pédagogique

La composition de l'équipe pédagogique : le travail est en général confié à une personne-ressource qui pourrait être un formateur expérimenté. Celui-ci va jouer le rôle de coordonnateur. Il se fera aider par une équipe de formateurs spécialistes de disciplines. Les membres de l'équipe qui l'entourent seront responsables des contenus qu'ils auront élaborés, le coordonnateur n'étant pas spécialiste de toutes les disciplines, il ne pourra être entièrement responsable des contenus et du matériel didactique.

L'équipe devra planifier la formation par rapport au programme à proposer, le temps requis pour la formation. Cette phase de planification est nécessaire avant la mise en oeuvre des activités de formation. Des objectifs seront définis car nous pensons qu'il faut toujours les planifier de façon systématique car ici, il s'agit dans notre conception, de planifier et d'opérationnaliser dans une suite logique les activités qui animent tous les enseignants à former à atteindre les objectifs visés.

Les intervenants au plan pédagogique

Ce sera les professeurs de psychologie, de psychopédagogie et de sociologie, de pédagogie générale, de droits, de législation, les spécialistes des questions, des droits humains, de genre et les spécialistes de la didactique des différentes matières enseignées dans le système éducatif pouvant contribuer à l'éducation civique et la culture de la paix : Philosophie, Littérature, Mathématique, Sciences naturelles, Histoire et Géographie, Education artistique etc. Cette équipe se mettra à pied d'oeuvre pour préparer à enseigner, le matériel pédagogique et les situations d'enseignement-apprentissage, dans un cadre pluridisciplinaire.

LA CONCEPTION DU MATERIEL DIDACTIQUE

Le matériel didactique regroupe tous les types d'interventions qui sont faites auprès des enseignants pour les accompagner dans leur démarche d'apprentissage, afin de leur permettre d'atteindre les objectifs de leur activité de formation et de développer leur autonomie. De nombreux outils pédagogiques peuvent être introduits afin d'aider les enseignants par exemple à s'auto-évaluer ou à développer leurs stratégies d'apprentissage des techniques d'enseignement qui pourraient être recommandées pour l'éducation civique et à la culture de la paix. La maîtrise des concepts à enseigner est un préalable avant tout apprentissage efficace. Pour cette raison, il est nécessaire de concevoir un support pour la documentation des enseignants. Les informations seront prises dans les textes internationaux tels que les conventions, chartes, textes de lois relatifs aux Constitutions des pays, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples etc. Ces documents viendront compléter les connaissances disciplinaires des enseignants.

Une présentation modulaire des contenus :

L'idéal est que les formateurs procèdent à une sélection autonome des contenus (ceci n'est pas possible dans le cas de formation donc possible de présenter les contenus de telle sorte que l'apprenant (l'enseignant) puisse faire des choix selon ses besoins, ses intérêts et ses connaissances initiales. Il s'agit de construire le cours par domaines d'information relativement courts en identifiant bien le ou les thèmes abordés et le ou les objectifs visés par chacun des domaines. Ainsi, les formateurs choisiront dans l'ordre dans lequel ils prendront des modules, ils sélectionneront en fonction de leurs connaissances, initiales et perdront moins de temps dans ce qu'ils connaissent déjà. Ils pourront choisir de ne lire qu'un certain nombre de modules, les plus pertinents pour répondre à leurs besoins, à ce moment-là. Sans que les cours soient ainsi conçus, il est probable que les enseignants les plus autonomes procèdent déjà de cette façon. Il est possible d'envisager, pour un thème donné, la conception d'une série de modules. Les modules se situent à un degré supérieur d'information puisque qu'on peut y trouver une gamme plus ou moins volumineux de textes sur des questions approfondies nécessaire d'avoir des connaissances très approfondies pour enseigner les questions d'éducation civique et de culture de la paix d'où la nécessité de mettre à la disposition des enseignants des informations si l'on peut dire nécessaires et suffisantes pour leur intervention pédagogique. Il leur faut donc des documents de référence qui pourraient se présenter sous forme de manuel de référence.

Manuel de référence

Le manuel peut constituer une synthèse de toutes les questions abordant le respect des droits de la personne humaine, de la dignité afférente à tout être humain, et qui mène à la reconnaissance de certains impératifs moraux. On y trouvera les connaissances théoriques permettant de préparer un cours. Il sera conçu sous forme de texte d'enseignement présentant les matières du cours, son contenu. Le texte d'apprentissage suggère aux apprenants des activités et des exercices reliés directement aux objectifs, au contenu et à la démarche du cours. Le texte d'apprentissage est souvent intègre au texte d'enseignement.

Le manuel peut être constitué d'un seul document plus ou moins volumineux pour exploitable par tous les ordres d'enseignement. On peut aussi avoir un manuel par ordre d'enseignement dans le souci de répondre directement et simplement au besoin d'information des différents niveaux d'enseignement.

LES SUPPORTS A L'APPRENTISSAGE

Les fonctions d'enseignement et d'apprentissage peuvent être remplies en totalité ou en partie par d'autres médias que l'imprimé. Des émissions radiophoniques ou télévisuelles, ainsi que des cassettes ou des didacticiels peuvent remplacer le texte d'enseignement, le compléter ou l'enrichir. Les activités d'apprentissage peuvent être encadrées par audio-tutorat, vidéo-tutorat, apprentissage assisté par ordinateur ou, bien sur, par un tuteur disponible sur place.

Il faut proposer des supports pour faciliter l'apprentissage des enseignants. Le support à proposer aux enseignants peut s'exercer sur quatre plans :

- a) Le support sur le plan cognitif ;
- b) le support sur le plan affectif ;
- c) le support sur le plan motivationnel ;
- d) le support sur le plan métacognitif.

Le support des enseignants au plan cognitif

Ce support est celui qui vise le traitement d'information concernant un domaine conceptuel ou les aspects méthodologiques. Le support aux enseignants porte sur la discipline ou le domaine de connaissance de l'activité de formation.

Le support à l'enseignant sur le plan affectif

Le domaine affectif est un complexe, c'est le monde des valeurs, des attitudes, des émotions, des sentiments. Le support affectif est celui qui porte sur les valeurs, les croyances de l'enseignant, en regard de nouvelles connaissances susceptibles d'ébranler ce monde. Ce type de support touche les émotions et les états d'âme, les préférences, les attractions, les aversions qui guideraient le choix et le rejet de l'information suivant des attitudes que les enseignants éprouvent vis-à-vis des objets, de personnes ou d'événements rapportés dans un texte.

Le support au plan motivationnel

Certains enseignants intègrent la motivation dans le domaine affectif mais nous la considérons ici comme une catégorie à part motivationnel.

Il est reconnu, en psychologie, que la motivation concerne la mobilisation de l'énergie pour faire quelque chose ou encore l'intervention d'un tiers pour stimuler, aiguillonner, réveiller la motivation. Exemple le groupe réuni aujourd'hui pourrait se perfectionner sur les questions abordées dans ce Séminaire-Atelier si au bout du compte on leur propose de devenir consultants de l'UNESCO ou si la formation est certificative, etc.

Le support à l'enseignant au plan métacognitif

Ce support porte sur le contrôle conscient par l'apprenant de son propre fonctionnement cognitif. Le support métacognitif aide l'enseignant à porter un jugement sur ses réactions affectives en relation avec une tâche cognitive et sur son désir, sa volonté ou son intérêt vis-à-vis d'une telle tâche.

Les textes pédagogiques

Le formateur communique avec l'enseignant par le biais des textes pédagogiques qu'il a préparés ; l'enseignant apprend à l'aide de ces textes. Mais un modèle aussi simple ne correspond pas à la réalité. Les textes pédagogiques représentent en effet un moyen d'enseignement parmi d'autres et un moyen de communication dans un ensemble. Il n'est d'ailleurs pas exclu que le professeur ou une autre personne puisse communiquer directement avec l'enseignant certains moments.

Il y a un aspect administratif à ne pas négliger, l'enseignant à distance doit connaître en plus du programme à enseigner, les coordonnées et les heures de disponibilité des personnes-ressources mises à leur disposition. Ces caractéristiques matérielles distinguent l'écrit des supports audiovisuels et informatiques. En effet, ces derniers supports présentent actuellement des contraintes techniques et matérielles qui limitent leur accessibilité pour la plupart des pays africains : utilisation d'un appareil émetteur ou récepteur, rythme de diffusion contrôlé par l'appareil plutôt que par l'enseignant, horaire fixe de diffusion, etc. L'accessibilité des médias est ainsi reliée au contrôle qu'une personne peut exercer sur eux. Après l'écrit, la cassette audio apparaît comme un support que l'enseignant peut utiliser relativement à sa guise. A l'autre

extrême, les cassettes vidéo ou les films diffusés sur les canaux publics ou privés de télévision laissent très peu de contrôle aux enseignants.

La mise en place d'un support méthodologique : le guide aux enseignants

Le guide aux enseignants (apprenants dans ce cas) regroupe tous les types d'interventions qui sont faites auprès des enseignants pour les accompagner dans leur démarche d'apprentissage, afin de leur permettre d'atteindre les objectifs de leur activité de formation et de développer leur autonomie. En formation à distance, des efforts systématiques ont été entrepris pour enclencher un dialogue formateur apprenant à l'intérieur de textes pédagogiques. On présente d'ailleurs le texte pédagogique comme une conversation didactique guidée. Le formateur dispense ses directives, ses conseils et ses encouragements ; il entraîne les enseignants dans une démarche d'autocontrôle à l'aide de questions, d'exercices auto-corrigés et de grilles d'auto-évaluation.

Les démarches pédagogiques préconisées dans un guide pédagogique ne peuvent pas être exhaustives. Toutefois ce sont des démarches qui permettent de ne pas se cantonner à une simple transmission de connaissance aux enseignants. Elles permettent aux enseignants de participer activement à la construction de leur propre savoir sur les questions d'éducation civique et de culture de la paix.

Le guide va permettre le développement de capacités et d'habiletés intellectuelles afin que l'enseignant sache comment faire les travaux ou les activités qui leur sont proposés. Il renvoie à l'organisation pédagogique du cours. Il contient les objectifs, la démarche de réalisation du cours et les modalités d'évaluation.

Le guide d'études présente à l'enseignant les ressources éducatives et la démarche à suivre dans le cours ou le programme. En formation à distance, le guide d'études aide généralement l'enseignant à planifier son travail, à l'organiser et à l'évaluer périodiquement.

Le guide de l'enseignant est souvent un document qui présente le cours sous forme d'exercice. C'est un support de type méthodologique qui permet d'acquérir, de pratiquer ou d'améliorer une stratégie de type cognitif, affectif, psychomoteur ou métacognitif. Il s'agit de préparer un ensemble d'énoncés portant sur les concepts à acquérir et comprenant habituellement des directives sur le type ou la forme de l'activité et sur le comment les travaux ou les activités qui lui sont proposées.

Faut-il fournir des corrigés aux exercices et activités d'apprentissage ? Les corrigés permettent aux enseignants d'évaluer périodiquement la qualité de leurs acquis et constituent un élément important de rétroaction. Un enseignant peut se demander pourquoi il répond à des questions si on ne lui indique pas quelle est la bonne, la meilleure ou la mauvaise réponse. Par contre, l'enseignant «opportuniste» aura tendance à lire l'activité et la corriger sans la réaliser.

L'interaction peut être définie comme la communication bidirectionnelle entre formateur et formés et une autre personne, de telle sorte que la deuxième puisse répondre aux demandes spécifiques du premier. Les textes pédagogiques peuvent simuler une certaine interaction mais de manière très limitée, (en comparaison avec le travail à l'ordinateur ou même l'utilisation de cassettes sonores, par exemple).

D'autres supports peuvent être proposés notamment un **recueil de fiches pédagogiques, de proverbes, de contes** etc., destinés à aider les enseignants tout en sollicitant leur autonomie à la mise en oeuvre de ce programme. Ces exemples de supports peuvent être élaborés pour les enseignants du préscolaire, de l'élémentaire et du secondaire.

Plusieurs manières de facilitation des apprentissages

Les illustrations - en particulier les photographies et les dessins figuratifs - ont probablement gagné plus de terrain dans les manuels scolaires destinés aux enfants que dans ceux destinés aux adultes. De plus, dans ces derniers, les illustrations symboliques occupent sans doute une place plus grande que les illustrations figuratives. Les illustrations servent à enrichir un texte, à le rendre plus clair, à le renforcer. Cette définition est conservatrice mais elle correspond bien à la place des illustrations dans les textes pédagogiques : le discours verbal (le texte) y occupe une place beaucoup plus grande que le discours iconique (l'image ou l'illustration); l'illustration joue un rôle de support par rapport au texte lui-même.

Ce sont les schémas et les graphiques, représentant la réalité à partir de symboles et de conventions particulières, qui semblent les plus utilisés en formation à distance. Les diagrammes mixtes, qui combinent texte et représentation graphique, sont aussi fréquents.

Les fonctions des illustrations : quand il s'agit de montrer ou de particulariser, l'image est sans doute plus efficace ; quand il s'agit de démontrer et de généraliser, le mot est à coup sûr le plus «approprié». Les illustrations ne remplissent donc pas les mêmes fonctions que les textes.

Des textes, des coupures de presses, de produits audiovisuels ou informatiques, de modèles, de montage de diapositives, pièce de théâtre, boîtes à images, images fixes ou en mouvement sonore ou muet. Des visites, des excursions dans les sites portant des séquelles visibles de conflits armés. On peut créer une banque de données sur les prix Nobel, atlas sur les conflits, le portrait d'une personnalité qui a marqué la non-violence, cartes illustratives de phénomènes.

Développer l'autonomie des enseignants

Dans la formation il faut permettre à l'enseignant d'exercer ou de développer son autonomie en rapport avec le contenu proposé. On peut enseigner des contenus sans se préoccuper de permettre aux formateurs de dégager eux-mêmes leurs conclusions, sans leur fournir les informations nécessaires pour prendre des décisions ou leur offrir l'occasion de se prononcer sur la valeur de ces connaissances. Le développement de l'esprit critique consiste à fournir aux apprenants des informations nécessaires pour prendre des décisions ou leur offrir l'occasion de se prononcer sur la valeur de ces connaissances. Le développement de l'esprit critique consiste à fournir aux apprenants des informations de différents types et des outils de telle sorte qu'ils puissent par eux-mêmes discuter, critiquer, analyser, commenter, réfuter, compléter, conclure et prendre position. C'est, là aussi, une façon d'exercer et de développer son autonomie vis-à-vis du contenu d'un cours.

Celui qui apprend à distance ne veut pas forcément tout lire, tout comprendre et tout apprendre également. Il doit choisir, décider sur quelles parties des textes il concentrera son attention. La présentation graphique des textes peut faciliter les choix de l'enseignant, plus précisément l'aider à évaluer la nature et l'importance des parties du texte et l'amener, à certains moments, à lire de manière sélective. Il faut donc élaborer un guide pour les enseignants afin de faciliter leur intervention pédagogique.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il faudra organiser des activités de sensibilisation pour convaincre les enseignants, les éclairer sur les atouts de l'éducation à distance pour l'éducation civique et la culture de la paix. Il faut leur montrer que les nouvelles compétences permettent aussi d'améliorer qualitativement et quantitativement la formation.

Les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale devraient utiliser des techniques adéquates. Ce travail ne saurait être efficace sans la contribution de spécialistes en communication. D'autres collaborateurs du domaine de la communication, de l'information et de la mobilisation sociale interviendront pour préparer l'environnement à cette innovation de

taille. C'est par ce biais que l'éducation parentale et l'information de la communauté, par exemple, peuvent être réalisées.

Pour soutenir la culture de la paix et éducation civique, ces activités pourraient passer par des conférences-débats, des tables rondes, des campagnes d'affichage, l'organisation de concours, de concerts de musique, de manifestations sportives, organisation de journées ou de semaines, projection de films, exposition etc.

Dans l'institution scolaire et universitaire, il est courant de voir la création des "English clubs" ou les clubs d'Histoire et de Géographie, de Sciences naturelles ou d'autres disciplines qui existent dans les écoles secondaires pourront servir de relais pour une ample diffusion des messages. Il faut que les enseignants apprennent à organiser les élèves leur confier des tâches bien précises pour leur contribution au développement du civisme et de la culture de la paix.

Vu la solidarité familiale, les scolarisés eux-mêmes peuvent influencer les comportements de la société et donner plus d'envergure aux changements attendus. Il existe une forte migration scolaire due à l'insuffisance des infrastructures socio-éducatives, la sensibilisation des élèves peut donc être prolongée par les activités de vacances en milieu rural à l'occasion des manifestations culturelles qu'ils organisent de retour dans les villages. L'éducation civique et la culture de la paix résident à la fois dans la construction de connaissances et dans la mise en pratique d'attitudes innervées par des valeurs, on pourra ainsi donner aux élèves l'occasion de pratiquer les comportements attendus.

CONCLUSION

Le matériel didactique doit donner aux enseignants en éducation civique et éducation à la culture de la paix le moyen d'assurer le cours de ces idéaux. Avant de choisir quelque support que ce soit, il paraît important que les buts du support qu'on veut donner et les types d'interventions qu'on veut privilégier soient clairement établis, afin qu'un agencement et une intégration des ressources mises à la disposition des enseignants contribuent efficacement à faciliter leur démarche de formation. La phase d'élaboration du programme d'éducation civique et de culture de la paix doit être suivie impérativement par la formation des formateurs. Par ailleurs, le réseau des Ecoles Normales d'Afrique encouragé par l'UNESCO par l'intermédiaire du Bureau Régional de Dakar (BREDa) pourrait servir de base d'échange en matière de formation pédagogique initiale et continuée pour les enseignants des différents niveaux sur la question des idéaux qui nous intéressent.

Notes

- Badji, L. (1990). Le droit à la dignité humaine et le droit à l'égalité. Séminaire de sensibilisation sur les droits de l'homme. Association Sénégalaise des Professeurs d'Histoire et de Géographie. Dakar.
- Bray, M. (1992). La planification de l'éducation dans les petits pays. UNESCO : Paris.
- Deschênes (sous la direction de), (1995). La Formation à Distance Maintenant: Manuel d'apprentissage (Thème 1). Sainte-Foy (Québec) Canada.
- Kato, H. (1993). Distance Education in Asia and the Pacific : Country Papers. The National Institute of Multimedia Education, Japan. UNESCO.
- Ministère de l'Education Nationale. Ministre Délégué Chargé de l'Education de Base et des Langues Nationales (1998). Le curriculum de l'Education de Base au Sénégal. Dakar.
- UNESCO, Secteur priorités de l'Education en Afrique (1995). Séminaire Sous-Régional sur l'Education à Distance : Rapport final. Yaoundé, Cameroun, 5-9 juin 1995.

ANNEXE V : Exposé de Mme le Professeur Andrée-Marie DIAGNE-BONANE :

PROBLEMATIQUE DE FORMATION DES FORMATEURS D'EDUCATION CIVIQUE ET DE CULTURE DE LA PAIX

INTRODUCTION

L'An 2000, charnière entre le XX^e et le XXI^e siècle, est tout un symbole. Que l'UNESCO ait jugé bon d'en faire «*l'année internationale de la paix*» révèle la gravité des conclusions que l'on peut tirer de l'avenir de l'humanité tout entière.

En effet, le nombre de «points chauds» du globe ne fait qu'augmenter, particulièrement en Afrique où les affrontements les plus meurtriers jettent des peuples voisins, appartenant ou non aux mêmes entités politiques, dans un processus de destruction effroyable et semble-t-il, inéluctable. Paradoxalement, époque n'a pas été plus préoccupée que ce millénaire finissant, de mettre en place des structures pérennes de protection de la paix. L'UNESCO quant à elle n'a pas attendu la fin de ce siècle pour mobiliser toutes les ressources et les bonnes volontés autour de cette question. La question de la paix et de la défense des droits humains et de la démocratie lui importait au premier point. Ainsi, avant l'adoption, le 13 septembre 1999, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la Déclaration et du Programme d'Action pour la Culture de la Paix, un document intitulé «Déclaration et cadre d'Action Intégrée concernant l'éducation pour la Paix, les Droits de l'homme et la Démocratie», avait été adopté puis entériné par la 28^{ème} Session de la Conférence Générale de l'UNESCO (Paris, novembre 1995).

Depuis lors, de nombreuses activités de sensibilisation et de formations ont été organisées à travers tout le continent africain : en Angola, au Burkina Faso, au Mali, au Cameroun, en Tanzanie, et surtout au Burundi. Enfin, du 14 au 17 décembre 1999 se tenait à Dakar «La Conférence régionale sur l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie dans les Systèmes formels et non formels en Afrique».

Le rapport final de cette Conférence a préconisé la mise en oeuvre de l'éducation à la paix, aux Droits de l'homme et à la Démocratie, et élaboré une stratégie en conséquence, demandant des actions immédiates et concrètes. Le Séminaire -atelier qui nous réunira pendant une semaine, du 24 au 28 juillet 2000 est l'un des effets immédiat et concret, donc palpant de cette volonté politique.

Le troisième sous-thème de ce séminaire, consacré à **la formation de formateurs** trouve sa justification et ses fondements dans la politique même de l'UNESCO, pour qui :

- «l'éducation reste le pivot essentiel de toute action en faveur de la Paix et du respect des Droits de l'homme et de la Démocratie ;
- l'accès à l'éducation et aux différentes formes d'apprentissages en est une condition nécessaire, mais non suffisante. Il est important d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de paix, de Droit de l'homme et de Démocratie, et d'adopter de nouveaux comportements et de nouvelles attitudes» (UNESCO-BREDA, Conférence Régionale 14-17 décembre 1999).

L'école est, parmi d'autres institutions comme la famille et les médias, l'un des foyers d'éducation majeurs. Elle doit donc prendre en charge cet idéal de paix, de démocratie et de respects des Droits de l'homme.

C'est pourquoi, pour consolider l'éducation à ces nobles idéaux, l'UNESCO a préconisé : «La mise au point d'un système complet d'éducation et de formation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, à la tolérance, à la non violence et à la compréhension internationale qui s'adresse à tous les groupes de population et embrasse tous les niveaux d'éducation, qu'elle soit formelle ou non formelle» (28 C/4 par 157).

I. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général d'un programme de formation des formateurs à l'éducation pour la Paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la démocratie est **de promouvoir une éducation permanente à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme**. Il s'agit donc de contribuer à **élaborer une stratégie opérationnelle tendant à promouvoir une meilleure connaissance théorique et une application efficace des valeurs et idéaux que sont la Paix, la démocratie, le respect des Droits de l'homme chez les élèves africains**.

C'est dire qu'il nous faut trouver des réponses concrètes aux questions suivantes :

- Comment rendre permanente dans le vécu quotidien de chacun à l'école, cette prise de conscience de la nécessité de la paix, du respect des droits de l'homme et de la démocratie ?
- Quels outils de travail et démarches méthodologiques proposer aux enseignants de plusieurs disciplines, telles que les Sciences Sociales et Humaines (Histoire et Géographie, Economie, Philosophie), Littérature et Langues vivantes, Education physique et Education artistique, Education à la Santé, à la Vie familiale et à l'Environnement, pour favoriser et appuyer leur action en faveur de l'éducation à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme ?

II. PRINCIPES METHODOLOGIQUES

L'éducation à la paix, à la démocratie et à la défense des droits de l'homme ? Un processus aux étapes progressives, des résultats qui doivent s'inscrire dans la durée.

2.1 LES STRATEGIES

- 2.1.1. Ils se dégagent de la première et de la troisième approches proposées par le rapport final de la Conférence Régionale (Dakar 14-17 décembre 1999. P. 14) :
 - **Une approche formelle** fondée sur la connaissance par les futurs citoyens que sont les élèves africains, de leurs droits, et de leurs responsabilités dans le processus pour l'instauration de la paix, de la démocratie et du respect des droits de l'homme ;
 - **Une approche par le comportement**, qui s'obtient par l'enseignement de la morale, de l'honnêteté et de la responsabilité.
- 2.1.2. Ils prônent **une démarche progressive, intégrée et pluridisciplinaire** dans l'apprentissage des mécanismes de la démocratie, du respect des de la paix et des droits de l'homme.
- 2.1.3. Ils font des **élèves africains, futurs citoyens, les premiers et principaux acteurs** de leur prise de conscience et de leur formation au respect de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'instauration durable de la paix.
Trois niveaux seront distingués :
 - du Préscolaire à l'Elémentaire(Ecole de base) ;
 - l'école secondaire ou collège ;
 - le niveau supérieur ou universitaire.

2.2. LES MOYENS D'INTERVENTION

- 2.2.1. Dans la conception et l'élaboration des programmes
L'intervention pertinente de formateurs et personnes sensibles à l'éducation pour la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme, permettra d'introduire ces questions, sous formes de chapitres, de documentaires, de photos d'archives, etc. Il s'agira ensuite d'élaborer les fiches pédagogiques et dossiers documentaires exhaustifs sur les points majeurs, en rapport avec les choix politiques et pédagogiques nationaux.
- 2.2.2. Dans la formation des enseignants (EFI, ENS, Interdisciplinarité)
 - Production de dossiers et de modules à exploiter dans le plan de formation des instituteurs et des professeurs ;

- Les grandes figures historiques et l'idéal de paix ;
 - Dossiers de presse sur la question.
- 2.2.3. Dans les activités para et périscolaires :
- l'art et les symboles de la paix ; la chanson pour la paix ;
 - le sport au service de l'idéal pour la paix et la démocratie.
- 2.2.4. L'Action quotidienne en faveur du maintien de la Paix et de la démocratie et du respect des droits de l'homme :
- systèmes d'autodéfense ;
 - les réactions de survie du groupe et de l'individu.

III. CONTENU DE LA FORMATION

3.1. APPROCHE NOTIONNELLE

3.1.1 ELEMENTS THEORIQUES pour mieux cerner la problématique

- 3.1.1.1. Perspective historique : de l'antiquité au XX^e siècle : la dialectique guerre et paix : naissance, consolidation, régression (dans le monde et en Afrique) ; les droits de l'homme : une préoccupation universelle : du droit naturel à la proclamation et à la défense des droits humains (faits, textes et dates)
- quelques grandes dates, quelques grands conflits et leurs processus de réglementation
- 3.1.1.2. *Eléments théoriques* : textes fondateurs sur la thématique «Guerre et Paix», sur la nature humaine, sur la société et son organisation (approche philosophique, historique, mythes et images).
Les grands thèmes d'hier à aujourd'hui, sous forme de **modules** : «Je veux savoir» : Qu'est-ce que :
- Le racisme : ses fondements, ses méfaits, les actions contre le racisme, le cas des Etats Unis d'Amérique et de l'Afrique du Sud
 - L'esclavage : hier et aujourd'hui, en Afrique et dans le monde. Ses fondements idéologiques, économiques, religieux ; ses formes et son évolution histoire, textes et textes, étapes et hommes ; les séquelles de l'esclavage dans certaines sociétés, en Afrique et dans le monde ; les formes modernes de l'esclavage et les droits de l'homme. -
 - Le fascisme, le nazisme : l'idéologie, les acteurs, les résurgences actuelles.
 - La non violence, la neutralité d'un Etat, les objecteurs de conscience ;
 - L'utopie et ses grands théoriciens : Rabelais, Thomas More, Voltaire, le meilleur des mondes
 - Réflexion philosophique sur la dialectique «Guerre et paix» dans l'histoire de l'humanité : fondements philosophiques, religieux et politiques de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. Pourquoi la permanence de la Guerre ?
- 3.1.1.3. *Les grandes figures* de la lutte pour la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme :
- Les figures religieuses, Socrate, Montesquieu, Rousseau, Diderot, De Gaule, Albouy Ndiaye, Princesse Yennega, Reine Pokou, Gandhi, Martin Luther King, Aline Sitoe Diatta, Nelson Mandela, etc.
 - Les Nobels de la Paix : leur vie et leur action.
 - Visions positives de la guerre : héroïsme, résistance à l'oppression, lutte pour l'égalité, l'indépendance, la liberté.
- 3.1.1.4. *Le lexique*
- Homme ; Paix ; Nature humaine ; Droits et devoirs ; Egalité ; Liberté ; Liberté de conscience ; Liberté d'expression ; Démocratie, etc.

- 3.1.2. **CONNAISSANCE DES ORGANISATIONS** en faveur de la Paix, de la démocratie et des droits de l'homme
Textes organisateurs, dates de créations, modalités d'intervention, résultats obtenus. L'analyse de ces textes, exposés sur les grands conflits en Afrique et leurs modalités de résolution.

3.1.2.1. *Au plan international* (UNESCO, ONU ; OUA, AMNESTY INTERNATIONAL)

3.1.2.2. *Au plan national* (Organisations nationales en faveur de la paix, de la démocratie et des Droits de l'homme ; Ex : ONDH, RADHO, Associations en faveur des réfugiés)

3.1.3. ETUDES DE CAS

3.1.3.1. Les textes littéraires : démocratie chez Montaigne, Voltaire, Valéry, Tolstoï, Giraudoux, Gandhi, Mandela, Martin Luther King, etc.

3.1.3.2. Histoire : Les conflits et leur résolution dans les pays du Sud

3.1.3.3. Perspectives sociologiques : Droits et protection des classes les minorités, femmes, enfants, vieillards, les populations rurales etc. Ex : Sierra Leone, Congo, Rwanda, Burundi.

3.2. DEMARCHES PROPOSEES

3.2.1 PHASE DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

Préscolaire	Secondaire	Supérieur
- la notion de différence : de couleur, de langue, de race ; - la diversité culturelle, facteur d'enrichissement à la Maternelle ; - gérer les conflits entre les petits par la non violence ; - monter des textes : • comptine, fables et des dessins en faveur de la paix et pour le respect de l'autre et de la différence • (recueil de textes à élaborer).	activités en classe : - étude de textes sur la paix, la démocratie et les droits de l'homme ; - étude de certaines locutions figées sur la question ; - production de dessins et illustrations (interdisciplinarité) symboles de la paix et de la démocratie ; - informer sur les problèmes de la paix et du respect des droits de l'homme et de la démocratie.	- réflexion philosophique et sensibilisation politique ; - les institutions internationales et nationales sur la question ; - le civisme : élections, connaissance des textes organisationnels nationaux et internationaux ; - la presse et les problèmes de la guerre et de la paix, droit de l'homme et démocratie.

3.2.1.1. Exercices en classe : apprendre à raisonner, à discuter, à argumenter : dissertations, exposés, dossiers documentaires sur la problématique paix, démocratie et droits de l'homme ; expression artistique : concours de dessin et de peinture, de poésie et de nouvelles.

3.2.1.2. Savoir s'informer : fenêtre sur l'actualité politique en classe, sous forme de "point hebdomadaire de presse" de montage de presse, de suivi d'un dossier, de cassettes vidéo, etc.

3.2.1.3. Réinvestissement dans la famille, le quartier, la région, le pays : compétitions sportives, chansons, rap, clips en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme création de slogans et de symbole de la paix et de la démocratie.

3.2.2. PHASE DE PRODUCTION ET D'ACTION

Préscolaire

- faire de l'espace scolaire un havre de paix ;
- insertion de la question sur la paix, la démocratie et les droits humains dans les programmes scolaires
- créer et animer des clubs UNESCO et faveur de la paix et de la défense des droits de l'homme
- participer aux journées nationales et internationales sur la paix et la démocratie.

Supérieur

- apprendre l'exercice de la démocratie : le droit de vote, le contrôle de la gestion du bien collectif ;
- censure et liberté d'expression ;
- la presse la lutte pour la démocratie ;
- mettre en place des clubs UNESCO pour la paix et la démocratie ;
- les facteurs de résistance à l'éducation pour la paix et la démocratie.

3.2.2.1. Enquêtes sur le terrain, reportages, etc.

3.2.2.2. *Activités para et périscolaires* en faveur de la paix : musique, sport et peinture

3.2.2.3. *L'espace scolaire et l'éducation en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.* Au cours de chaque année scolaire :

- Conférences et expositions
- Journées de la paix et des droits de l'homme
- Prix, concours littéraires

ANNEXE VI : Exposé de Mme le Professeur Gisèle RAIMONDI :

LES MODALITES DE MISE EN RESEAU DES SPECIALISTES EN ELABORATION DE PROGRAMMES ET DE MATERIEL DIDACTIQUE ET EN FORMATION DES ENSEIGNANTS POUR L'EDUCATION CIVIQUE ET LA CULTURE DE LA PAIX

1- Contexte et justification.

- Pourquoi élaborer des programmes et du matériel didactique pour l'éducation civique et la culture de la paix et vouloir former des enseignants ?

La violation répétée et massive des droits humains est à la base des conflits et de l'intolérance, et constitue de ce fait une menace pour la paix dans le monde. L'éducation des jeunes permet de promouvoir l'entente et la compréhension entre les peuples, les nations et les Etats par :

- Un plus grand respect de l'autorité et des institutions de l'Etat.
- La formation de futurs citoyens responsables.
- Un plus grand respect de la dignité humaine et de l'intégrité physique et morale de l'individu.
- L'émergence d'une culture de la paix dans le respect des différences culturelles, ethniques, religieuses, politiques et sociales.
- La promotion d'une nouvelle génération de défenseurs des droits humains et de la démocratie.

Dans cette oeuvre éducative, les enseignants sont donc incontournables.

- Pourquoi vouloir mettre en place un réseau de spécialistes ?

- Il existe une prolifération de structures, au niveau national et continental, orientées vers la culture de la paix, signe d'une mobilisation continentale sur ce problème C'est donc une opportunité à saisir, pour créer une synergie active, en clarifiant les rapports et en proposant une coordination efficace entre ces structures.
- Dans un contexte de mondialisation et de « village planétaire » confronté à de multiples défis : violence, montée du racisme, repliement ethnique, fanatisme, analphabétisme, ignorance totale des droits et devoirs de la personne humaine mme par les autorités, décideurs ou intellectuels, seule une action concertée de tous les acteurs pour cette culture de la paix est à même de susciter un changement profond des mentalités, attitudes et gestes des individus.
- Le respect des droits humains et de la paix n'est pas seulement l'apanage des politiques, mais concerne le comportement de tous les citoyens, dans tous les actes de la vie, pour un développement des individus et des peuples.
- Cette mise en réseau permettra de faire collaborer des chercheurs et décideurs, universitaires et théoriciens, avec des hommes de terrain, plus pragmatiques et proches des populations, pour un échange de compétences et d'expériences, et un perpétuel soutien dans la motivation et la réponse aux besoins des bénéficiaires.
- Ce réseau permettra enfin d'élargir le nombre d'utilisateurs du matériel didactique produit, de diversifier son expérimentation et d'atteindre plus d'efficacité dans les efforts.

2 - Objectifs visés

1. Créer une force mobilisatrice, une synergie et un partenariat élargi et renforcé entre éducateurs africains à la paix.

2. Favoriser une meilleure circulation de l'information et élargir le champ de vision des pédagogues.
3. Renforcer les capacités pédagogiques des enseignants et experts et insérer des principes novateurs mieux ancrés sur les réalités et les valeurs africaines.
4. Echanger des personnes ressources et du matériel, pour gagner du temps, sans faire appel à l'extérieur du continent.
5. Trouver plus facilement des fonds : gage de sécurité et de crédibilité auprès des bailleurs.

3 - Stratégies à développer

1. Harmonisation des programmes de formation des enseignants adaptables à chaque contexte socioculturel.
2. Organisation de séminaires régionaux rotatifs de formation (un par an) s'adressant à des formateurs motivés et engagés à restituer la formation reçue. Evaluation périodique.
3. Conception et échange de supports didactiques et d'outils pédagogiques.
4. Création d'une banque de données et d'une émission radio ouest africaine francophone d'éducation à la paix.
5. Ouverture à d'autres pays africains très en avance dans ce domaine.

4 - Contraintes

Liées à notre domaine d'intervention :

- difficultés dans les moyens de persuader, de convaincre (les éducateurs ne disposent pas de prison) ;
- concept très nouveau dans le continent.
- Pratiques héréditaires, culturelles ou administratives ne plaidant pas en faveur de cette éducation.
- Les bénéficiaires des services que nous offrons sont dans un tel état de sous information et de soumission qu'il nous faut beaucoup de temps et d'énergie pour créer le déclic nécessaire.

Liées aux difficultés de communication :

- manque de moyens de concertation, d'échanges d'expériences : même à Dakar, il est très difficile de nous réunir. L'information n'est pas toujours disponible ou ne circule pas toujours.

Liées aux déviations dans les comportements des individus :

- Recherche de leadership ;
- Rétention de l'information ;
- Risque de récupération.

5 - Modalités de fonctionnement du réseau

L'UNESCO devrait être le **centre d'impulsion** de la culture de la paix, conformément à l'Acte Constitutif de cette institution. Il doit assurer la coordination des activités du réseau :

- Créer une cellule permanente et très souple de concertation, de réflexion et d'animation des activités du réseau ;
- Faire en sorte que le secrétariat soit rotatif ;
- Ouvrir la formation, l'information et la documentation à tous les membres du réseau.

Chaque année le réseau devrait élaborer un programme annuel d'activités, après évaluation de l'année écoulée. Il serait souhaitable de créer un cadre consensuel régi par un protocole.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

ANNEXE VII : Contribution de M. Edouard MATOKO

PROPOSITION POUR LA CREATION D'UN RESEAU AFRICAIN POUR L'EDUCATION A LA CULTURE DE LA PAIX (REDPAX-AFRIQUE)

CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Le rapport de la Commission internationale de l'UNESCO sur l'éducation pour le XXIème siècle (Rapport Delors, 1996), indiquait quatre piliers autour desquels l'éducation devrait s'orienter pour répondre aux défis du monde actuel : « Pour répondre à l'ensemble de ses missions, l'éducation doit s'organiser autour de quatre apprentissages fondamentaux qui, tout en au long de la vie, seront en quelque sorte pour chaque individu les piliers de la connaissance : *apprendre à connaître*, c'est-à-dire acquérir les instruments de la compréhension ; *apprendre à faire* pour pouvoir agir sur son environnement ; *apprendre à vivre ensemble*, afin de participer et de coopérer avec les autres à toutes les activités humaines ; *apprendre à être*, cheminement essentiel qui participe des trois précédents. Ces quatre piliers ne sont pas indissociables l'un de l'autre car il existe entre eux de multiples points de rencontre, de recoupement et d'échange. C'est dans une vision d'ensemble que ces quatre voies du savoir doivent être mises en pratique et chacune d'elles doit faire l'objet de la même attention afin que l'éducation apparaisse comme une expérience globale pour l'individu et la collectivité.

En règle générale, les systèmes éducatifs traditionnels formels s'orientent vers l'apprendre à connaître et l'apprendre à faire. Les deux autres apprentissages (apprendre à vivre ensemble, apprendre à être) sont moins systématisés et n'entrent pas souvent dans les priorités stratégiques des politiques nationales. Or, face à la montée de la violence, de l'intolérance et des conflits, face à l'instabilité politique des Etats en Afrique, face aux dangers de l'éclatement des valeurs de solidarité qui fondent le socle de la société africaine, c'est sans doute l'« Apprendre à vivre ensemble » qui représente un des enjeux majeurs de l'éducation aujourd'hui en Afrique.

L'histoire du continent africain n'a pas été toujours exempte de violence et de conflits. Mais des éléments nouveaux sont apparus depuis la fin de la guerre froide qui accentuent le risque d'une instabilité permanente : les Etats restent encore fragiles, les nations actuelles sont encore en construction, le sentiment collectif d'appartenance à une même communauté de destin dans un espace territorial défini par la Nation est loin d'être acquis, l'intolérance ethnique génère des conflits qui paraissent interminables, la démocratie et l'état de droit tardent à s'affirmer, la violence dans les écoles s'installe au quotidien, etc. Jusqu'à présent, l'éducation semble avoir été impuissante à modifier ou prévenir cet état de fait. Le défi qui est posé à tous les éducateurs aujourd'hui est de taille : *« Peut-on concevoir une éducation qui permette d'éviter les conflits ou de les résoudre de manière pacifique en développant la connaissance des autres, de leurs cultures, de leur spiritualité ? »* (cf. Rapport Delors).

Le Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar du 26 au 28 avril 2000, a réaffirmé le principe selon lequel « l'éducation est un droit fondamental de l'être humain. C'est une condition essentielle du développement durable ainsi que de la paix et de la stabilité à l'intérieur des pays et entre eux, et donc le moyen indispensable d'une participation effective à l'économie et à la vie des sociétés du XXIème siècle soumises à un processus de mondialisation rapide » (cf. Cadre d'action de Dakar.) Il est donc clair que l'éducation est la clé qui peut permettre de répondre aux défis d'aujourd'hui (pauvreté et exclusion, globalisation, violence et conflits, respect des droits humains fondamentaux...) et d'opérer les mutations nécessaires à faire évoluer les mentalités, les attitudes et les comportements propices à la culture de la paix. Mais pour qu'elle puisse accomplir cette fonction, des changements profonds doivent être opérés au niveau des structures et des méthodes d'enseignement.

L'état actuel de nos sociétés démontre que l'éducation formelle - sauf à de rares exceptions - a perdu sa capacité à transmettre les valeurs qui fondent la cohésion sociale. Certes, l'environnement économique et politique, les contraintes financières et les mutations socioculturelles ont contribué à diminuer le rôle de l'éducation comme élément essentiel du

progrès et de la paix. Pour qu'elle (re)-devienne un agent principal de la construction de la paix et de la promotion d'une culture de paix, il est donc impératif d'introduire des réformes profondes tant sur le plan institutionnel que pédagogique, dans les domaines touchant à la fois les formes de gestion, les contenus, les méthodes d'enseignement et la formation. Dans ce processus de rénovation, l'objectif principal est de promouvoir une nouvelle citoyenneté, de former de nouveaux citoyens, responsables conscients de leurs droits et devoirs et capables de vivre ensemble dans un monde où les diversités ne constituent pas des obstacles à la cohésion, à la paix et à l'unité.

Dans ce processus de construction d'une culture de paix, il faut souligner que la formation du citoyen ne relève pas de la responsabilité exclusive du système éducatif formel. Pour accomplir cette formation, tous les acteurs impliqués dans l'éducation doivent être associés: la famille, les médias, les organisations politiques et culturelles, les médias, les associations locales et la société civile, etc. Ce n'est qu'en élargissant les partenariats et en renforçant les synergies entre toutes ces initiatives que l'éducation sera en mesure de répondre, en même temps, à la demande d'adéquation à la diversité ethnique et culturelle et à l'exigence de la cohésion et de l'intégration sociale.

L'éducation à la culture de la paix est déjà riche de repères théoriques. C'est sur ce terrain qu'il faudrait dégager des principes généraux pour la rénovation et l'adaptation pédagogique de l'éducation. L'expérience démontre la complexité d'un tel processus dont il faut tenir compte pour éviter de produire ou reproduire des modèles simplistes, acculturés et uni-dimensionnels pour deux raisons au moins :

Les problèmes auxquels l'éducation doit faire face sont par essence complexes (exclusion, marginalité, violence, discrimination, inégalités sociales, etc.) et leurs effets le sont d'autant plus au regard de la formation de chaque citoyen aux valeurs.

Du fait cette complexité, les stratégies doivent être adaptées aux caractéristiques des populations cibles. Chaque âge ou groupe de la population a ses spécificités et des questions comme la violence, la tolérance, la paix ont des sens différents. De même chaque culture a sa manière de concevoir ces valeurs.

REDPAX-Afrique : objectifs, activités, fonctionnement

L'ère de la recherche isolée et individuelle dans le domaine de l'éducation est désormais révolue. Aujourd'hui plus que jamais, le développement des programmes scolaires requiert des approches novatrices qui ne peuvent être partagées que par l'échange d'informations et d'expériences. Que ce soit au niveau de la recherche, de l'expérimentation ou de l'application, les résultats n'ont autant de valeur que s'ils font l'objet d'une large diffusion et d'une confrontation théorique et pratique. Ces échanges permettent aussi de valoriser les expériences locales ou régionales et de dessiner une vision commune des problématiques en question.

L'idée de la création d'un Réseau africain répond à la nécessité d'une part, de faire avancer la recherche dans le domaine de l'éducation civique et à la culture de la paix et d'autre part de mettre en valeur les expériences et initiatives entreprises au niveau local, national ou régional. Les nouvelles technologies de la communication constituent une opportunité de diffusion rapide de l'information et c'est en se servant essentiellement de cet outil que le Réseau développera ses activités.

Les participants à ce Séminaire-Atelier sont invités à réfléchir sur la mise en place de ce Réseau et pourront adopter à la fin de leurs travaux un document-charte provisoire indiquant notamment les objectifs du Réseau, ses activités, son mode de fonctionnement, etc.

Les propositions ci-après, sans nullement prétendre être contraignantes, peuvent permettre d'ouvrir des pistes de réflexion pour les débats sur ce sujet.

Objectifs du Réseau :

- Promouvoir un idéal de paix – «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix» en introduisant dans les programmes scolaires l'enseignement des droits de l'homme et des droits civiques, en diffusant les concepts d'universalité et de démocratie, multiculturalité, diversité et pluralisme, solidarité et compréhension mutuelle.
- Contribuer à réduire la violence et l'intolérance et les phénomènes connexes en promouvant des contenus éducatifs mieux adaptés aux besoins des jeunes (apprendre à faire), en influençant leurs attitudes et comportements par le dialogue.
- Renforcer les capacités des enseignants et éducateurs à tous les niveaux (formel et non formel) à gérer et résoudre les conflits en leur donnant les outils conceptuels et pratiques nécessaires (pédagogie de résolution non violente des conflits, connaissance des milieux culturels dans lesquels ils exercent, esprit d'ouverture et de dialogue, etc.) et à les résoudre dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Activités :

- Recueillir et sélectionner du matériel pédagogique novateur et pertinent dans les domaines de l'enseignement de la culture de la paix, des droits de l'homme et des droits civiques, de la non-violence, de la tolérance, etc.
- Entreprendre des études comparatives sur des initiatives novatrices utilisées pour l'enseignement de l'éducation à la culture de la paix ;
- Définir un système de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans ce domaine ;
- Servir de personnes-ressources pour l'élaboration et la formulation de politiques nationales ainsi que pour la mise en œuvre de programmes et projets relatifs.

Modalités :

Les membres du Réseau seront des éducateurs, enseignants, spécialistes de l'éducation à la culture de la paix (paix, droits de l'homme, démocratie, tolérance, non-violence, etc.) opérant à différents niveaux de l'éducation (formel et non formel)

Le Réseau fonctionnera dans une première phase, à travers la publication d'un bulletin (semestriel ?) dont le contenu sera déterminé par les membres adhérents au Réseau. Dans un deuxième temps, il pourrait être envisagé de créer un site Internet et un forum virtuel où les membres pourraient régulièrement échanger leurs informations et expériences.

Le Réseau sera principalement soutenu par l'UNESCO. D'autres partenaires institutionnels internationaux et nationaux seront également invités à apporter leur soutien et à participer aux activités du Réseau.

Dans une première phase, le Réseau pourrait être localisé au Bureau de l'UNESCO à Dakar qui en assurera le secrétariat pendant la période de mise en place des structures techniques du Réseau.

Edouard MATOKO
Education à la paix, aux droits de
l'homme et à la démocratie
UNESCO

**ANNEXE VIII : Allocution du Directeur du BREDA à la cérémonie
d'ouverture du Séminaire-Atelier sous-régional de formation de
spécialistes en éducation civique et culture de la paix
24 juillet 2000**

**Monsieur le Secrétaire Général de la Commission nationale
pour l'UNESCO, Représentant du Ministre de l'Education Nationale,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs les Participants au Séminaire
Mesdames et Messieurs,**

J'éprouve un réel plaisir à prendre la parole, au nom de Monsieur Koïchiro MATSUURA, Directeur Général de l'UNESCO, à l'occasion de la Cérémonie officielle d'ouverture du Séminaire-Atelier sous régional de spécialistes en éducation civique et en culture de la Paix, pour vous souhaiter la bienvenue au BREDA, qui est votre Maison à vous tous.

Je voudrais tout d'abord remercier bien sincèrement Monsieur le Ministre de l'Education Nationale du Sénégal, qui a bien voulu désigner un de ses plus proches collaborateurs pour présider, en son nom, cette Cérémonie. Ce faisant, il manifeste le grand intérêt qu'il porte aux activités de formation que mène notre Bureau en faveur des pays de notre région.

Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui ont bien voulu répondre favorablement à notre invitation à participer à ce Séminaire-Atelier qui est une des premières grandes activités sous-régionales que notre Bureau organise au début du biennium 2000-2001.

Ce Séminaire-Atelier a été organisé dans le cadre du suivi de la Conférence régionale sur l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie dans les systèmes formel et non formel en Afrique que notre Bureau a organisée à Dakar du 14 au 17 décembre 1999, et qui a regroupé 54 délégués de 16 pays, d'organisation internationales, d'organisations non gouvernementales et d'associations de la société civile provenant de toutes les régions d'Afrique subsaharienne. Il donne suite à une recommandation de cette Conférence régionale.

Ce Séminaire-Atelier nous offre une heureuse occasion de réfléchir sur la problématique de la formation de spécialistes en éducation civique et en culture de la paix pour les pays africains.

Force est de reconnaître que, depuis quelques années, l'Afrique, notre continent, ne connaît pas la paix, car les troubles de toutes sortes, les conflits, voire la guerre, perturbent la paix dans bon nombre de nos pays. Les droits de l'homme y sont quotidiennement bafoués. L'esprit civique y est peu développé. Une telle situation compromet gravement le développement humain durable de notre continent, car il ne peut pas y avoir de développement sans paix.

En effet, nos pays ne peuvent résoudre leurs nombreux problèmes de développement que dans un climat de paix, de respect des droits de l'homme et de la démocratie. Cette tâche de construction et de développement de nos pays doit être exécutée par des citoyens éduqués à leurs droits et devoirs civiques.

- C'est donc reconnaître l'importance de l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie et à la citoyenneté dans la formation des citoyens africains, tant dans l'éducation formelle que dans l'éducation non formelle et l'éducation informelle, pour qu'ils soient des hommes et des femmes épris de paix et respectueux des droits de l'homme et de la démocratie. En somme, des hommes et des femmes pétris de culture de la paix.

Cette éducation, qui nécessite un changement de mentalités, de comportements et d'attitudes chez tous les citoyens de nos pays, a besoin de disposer de spécialistes en éducation

civique et culture de la paix qui forment les enseignants, en formation initiale comme en cours d'emploi, pour qu'ils soient capables d'éduquer convenablement leurs élèves ou étudiants à la citoyenneté et à la culture de la paix.

En effet, l'Education civique et l'Education à la culture de la paix demandent à être bien conçues, planifiées, et organisées si nous voulons qu'elles atteignent les objectifs qui leur sont fixés. Il importe donc que nos pays africains disposent de spécialistes qui aident à l'élaboration des matériels didactiques de ces deux disciplines, ainsi qu'à la formation appropriée des enseignants pour la dispense de ces cours.

En organisant le présent Séminaire-Atelier, le Bureau Régional pour l'Education en Afrique (BREDA) voudrait jeter les bases d'une formation appropriée de ces spécialistes afin qu'ils puissent s'acquitter aisément de leurs tâches de formateurs de formateurs, en assurant notamment la formation des enseignants dans leurs pays par des effets démultiplicateurs.

Par ailleurs, nous estimons que ces spécialistes devraient être mis en réseau entre eux. Ainsi, ils pourraient échanger utilement entre eux leurs riches expériences.

Mesdames, Messieurs,

Je formule l'espoir que, durant ce Séminaire-Atelier, vous ne ménagerez aucun effort pour vous investir dans vos travaux afin que vous en sortiez plus outillés pour une meilleure maîtrise des méthodes et techniques d'élaboration des programmes et des matériels didactiques, ainsi qu'en formation des enseignants pour l'Education civique et la culture de la Paix dans le système éducatif formel africain.

Je ne doute pas un seul instant du succès de ce Séminaire-Atelier.

Je souhaite donc plein succès à vos travaux.

Armoogum PARSURAMEN
Directeur du BREDA
UNESCO - DAKAR

**ANNEXE IX : Allocution du Représentant du Ministre de l'Education nationale à la cérémonie d'ouverture du Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en éducation civique et culture de la paix
24 juillet 2000**

**Monsieur le Directeur du BREDA
Distingués invités,
Monsieur Ignace SANWIDI, Responsable du Séminaire-Atelier,
Mesdames et Messieurs les Séminaristes,**

Monsieur le Ministre de l'Education nationale retenu par les obligations de sa charge – il est en mission à l'étranger - m'a demandé de présider la cérémonie officielle d'ouverture du Séminaire-Atelier sous régional de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques et en formation d'enseignants pour l'Education civique et la culture de la Paix.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté cette mission. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue et un bon séjour à Dakar à tous nos invités étrangers.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de remercier et de féliciter très chaleureusement le BREDA pour l'organisation de ce Séminaire-Atelier.

L'éducation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme constitue à l'heure actuelle une des priorités, parmi les plus urgentes pour le continent africain en général, et, de plus en plus pour l'Afrique de l'Ouest.

En effet, cette partie du continent, naguère havre de paix, voit se développer et se multiplier, depuis les années 70, de manière presque régulière, des foyers de tensions, dont les conséquences intolérables ont été largement décriées par les communautés nationale et internationale.

Cette situation semble procéder du reste d'un effet «quadrature du cercle» dans lequel :

- famine et pauvreté
- ignorance et xénophobie
- crises économiques et endettement chronique
- ethnocentrisme
- corruption
- coups d'Etat et instauration de régimes militaires autoritaires
- enfin et pour cause, large déficit en matière de bonne gouvernance.

Tous ces éléments s'enchevêtrent et tantôt se succèdent, sans pour autant que l'on puisse, bien des fois, clairement distinguer la cause de l'effet et vice versa.

Devant une telle situation, les initiatives tendant à modifier les attitudes et les comportements de tous les acteurs, dans le cadre de cette éducation peuvent, seules, mener avec succès, vers un changement qualitatif qui consiste, en tout premier lieu à permettre aux populations africaines de vivre en paix.

En vous réunissant aujourd'hui à Dakar dans le cadre de ce Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques et en formation d'enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix, vous faites la démonstration que seule « la culture de la paix peut venir à bout de la culture de la guerre.

Car ainsi qu'il est mentionné dans l'acte constitutif de l'UNESCO,

«Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix».

L'éducation à la paix permettra aux Africains de vivre dans la diversité culturelle et l'ouverture d'esprit, d'apprendre à comprendre l'autre, de pratiquer la tolérance religieuse et ethnique, de vivre solidairement et de s'engager dans la voie d'un développement durable.

Toutefois, pour être efficiente, l'éducation à la paix devra ouvrir des perspectives dans le sens de :

- l'apprentissage de la vie démocratique, surtout celle d'une plus grande liberté d'expression ;
- l'apprentissage de l'Etat de droit dans le cadre de l'exercice des devoirs et du respect des droits humains ;
- la lutte contre la pauvreté à travers la juste revendication de l'exercice d'une «citoyenneté économique» pour tous.

Mesdames, Messieurs,

L'élaboration des matériels didactiques, des programmes et la formation des enseignants devront, dans le cadre d'une approche systémique, s'articuler autour d'une démarche curriculaire. En effet, aujourd'hui, le curriculum est un ensemble organisé de buts, d'objectifs, de contenus structurés de façon séquentielle, de matériels didactiques, d'activités d'apprentissage, de formation d'enseignants et de procédés d'évaluation.

En ce qui concerne l'éducation civique et à la paix, le curriculum, dans son acception large devra ainsi permettre d'opérer un dialogue entre l'école et la société en privilégiant une démarche transversale basée sur l'imbrication des valeurs.

A ce titre, le curriculum d'éducation civique et à la paix devra prendre en compte les interrelations conflictuelles entre les valeurs d'origine traditionnelle et les valeurs modernes.

Le Gouvernement du Sénégal attend avec impatience les résultats de vos réflexions pour une exploitation judicieuse et pertinente.

En souhaitant plein succès à vos travaux, au nom du Ministre de l'Education Nationale, je déclare ouvert le Séminaire-Atelier sous régional de spécialistes en élaboration de programmes et de matériels didactiques et en formation d'enseignants pour l'Education et la culture de la Paix dans le système éducatif formel africain.

Je vous remercie de votre attention.

Assane HANE
Secrétaire Général de la
Commission Nationale pour
L'UNESCO

**ANNEXE X : Allocution du Directeur du BREDA à la cérémonie
de clôture du Séminaire-Atelier sous-régional de formation de
spécialistes en éducation civique et culture de la paix
28 juillet 2000**

**Mesdames et Messieurs les Participants au Séminaire,
Mesdames et Messieurs,**

Nous voilà parvenus au terme des travaux qui ont débuté le 24 juillet 2000.

Pour des raisons liées à mes responsabilités professionnelles, je n'ai pas pu suivre vos travaux d'une manière assidue comme je l'avais programmé. Je le regrette beaucoup. Mais mes collaborateurs m'ont informé régulièrement du bon déroulement de vos travaux.

J'en suis satisfait et vous félicite pour les résultats auxquels vous êtes parvenus. La lecture de la synthèse du Rapport Final que nous venons d'entendre atteste bel et bien du succès de vos travaux.

Le Bureau Régional pour l'Education en Afrique (BREDA) se réjouit d'avoir organisé ce Séminaire-Atelier auquel ont participé 33 spécialistes de 10 pays de la sous-région africaine.

Mesdames, Messieurs, les Participants au Séminaire,

Ce Séminaire-Atelier vous a permis de prendre connaissance des riches expériences acquises en matière d'élaboration des curricula et des matériels didactiques, ainsi qu'en formation des enseignants pour l'éducation civique et la culture de la paix dans le système formel africain.

Je suis convaincu que les riches expériences que vous vous êtes partagées ont contribué quelque peu à renforcer vos capacités pour une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise des méthodes et techniques d'élaboration des programmes et des matériels didactiques, ainsi qu'en formation des enseignants pour l'Education civique et la culture de la Paix dans le système éducatif formel.

Par ailleurs, ce Séminaire-Atelier vous aura permis de vous connaître mutuellement et de nouer entre vous des liens qui pourront déboucher sur la constitution d'une solide Equipe sous-régionale de spécialistes en Education civique et en culture de la Paix.

Armés des riches enseignements de ce Séminaire, vous pouvez à présent, si vous le voulez, dans vos pays respectifs, contribuer à améliorer les contenus des programmes et des matériels didactiques, ainsi que les méthodes et techniques de formation des enseignants pour l'Education civique et la culture de la Paix dans le système éducatif formel africain.

Il vous reste à mettre en pratique les modalités multiformes de mise en réseau de votre Equipe que vous avez vous-mêmes arrêtées et proposées à vos autorités nationales et aux différents partenaires de l'éducation dans vos pays.

Enfin, les nombreuses recommandations que vous avez faites, si elles sont suivies d'effets, permettront à coup sûr à nos pays africains de s'engager d'une manière résolue dans l'éducation civique et l'éducation à la culture de la paix en faveur des bénéficiaires de l'éducation formelle.

Je peux d'ores et déjà vous assurer que le BREDA, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour assurer le suivi de ce Séminaire-Atelier. Il mettra tout en œuvre pour donner suite aux recommandations qui relèvent des domaines de sa compétence.

A présent je voudrais, si vous me le permettez, vous rappeler vos propres engagements relatifs au suivi de ce Séminaire-Atelier.

De retour dans vos pays respectifs, vous devriez vous atteler à œuvrer avec vos autorités nationales, les organisations internationales et interafricaines, ainsi que la société civile et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour que vos recommandations ne restent pas lettre morte.

Par ailleurs, nous enverrons une lettre à vos ministres respectifs leur présentant les résultats de ce séminaire et leur demandant de vous responsabiliser dans le suivi du séminaire au niveau national.

Je vous exhorte donc à diffuser largement autour de vous les enseignements de ce Séminaire-Atelier. Ce faisant, vous contribuerez largement à la promotion de l'éducation civique et de la culture de la paix dans le système éducatif formel africain.

Mesdames et Messieurs les Participants au Séminaire,

Tout en vous renouvelant mes sincères remerciements pour avoir répondu positivement à notre invitation à participer à, et en vous remerciant le Conférenciers pour leurs brillants exposés qui ont facilité vos débats dans les ateliers, ainsi que nos collègues du Siège de l'UNESCO qui ont contribué à l'organisation de ce séminaire, je vous souhaite un bon retour dans vos foyers respectifs.

Je déclare clos les travaux du ce Séminaire-Atelier sous-régional de formation de spécialistes en éducation civique et en culture de la paix pour l'éducation formelle en Afrique.

Armoogum PARSURAMEN
Directeur du BREDA

ANNEXE XI : Liste des participants

1. Monsieur Kili Jérôme **TINDANO**,
Inspecteur d'Histoire géographie, chargé de l'Education Civique
Direction des Inspecteurs et de la Formation des Personnels
de l'Education
Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur
et de la recherche Scientifique
Tél. : (226) 30 69 43/32 61 80
Fax : s/c Commission nationale Burkinabè pour l'UNESCO
(226) 31 41 41
OUAGADOUGOU – Secteur 28 Burkina Faso

2. Madame Maïmouna **TANKOANO**
Professeur au Lycée Technique Amilcar Cabral
01 BP 1465
OUAGADOUGOU 01
Tél./Fax N° (226) 37 05 65
E-mail : LIENHYPERTEXTE mailto:
tankmai@fasonet.bf **tankmai@fasonet.bf**

3. Monsieur Mahoungna Justin **DONGBEHOUNDE**
Inspecteur de l'Enseignement du premier Degré
Institut National pour la Formation et la Recherche
En Education
BP 200 – Tél.: (229) 21 29 26/21 34 43
Fax N° (229) 21 32 31
PORTO -NOVO (Bénin)

4. Monsieur Jose Antonio **de PINA**
Technicien Supérieur - Coordonnateur SEA
Commission nationale capverdienne
Pour l'UNESCO
Tél./Fax N° (238) 62 15 48 – E-mail : LIENHYPERTEXTE mailto:
pinajose@usa.net **pinajose@usa.net** - LIENHYPERTEXTE
mailto:/pinajose@cvtelecom.cv **/pinajose@cvtelecom.cv**
PRAIA (Cap Vert)

5. Monsieur Moussa **TRAORE**
Directeur du Centre National de production et de
formation en matériels didactique de **BOUAKE**
Direction des Enseignements, de la Pédagogie et
de la Formation Continue
Ministère de l'Education Nationale
BP V 297 **ABIDJAN 01**
BP 1189 **BOUAKE 01** – Privée 01 BP 3122 **BOUAKE 01**
Tél/ Fax (225) 31 63 20 13 - Tél. Dom (225) 31 63 41 52

6. Monsieur Siaka **CAMARA**
Chef de la Division des Programmes et de la Formation
Direction de l'Education Civique
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire

et de l'Education Civique
Tél. : (224) 45 16 80 - Fax N° (224) 41 20 12
CONAKRY (Rép. De Guinée.)

7. Monsieur Abdallahi Sidi Mohamed **OULD MOHAMED**
Chef du département de la Production Pédagogique,
Institut Pédagogique National (IPN)
NOUAKCHOTT (Rép. Islamique de Mauritanie)

8. Monsieur Adama **ZADA**
Professeur d'Enseignement Secondaire et
Conseiller Pédagogique en Histoire et Géographie
Institut de Documentation, de Recherche et
d'Animation Pédagogique (INDRAP)
BP 10184 HY
Tél (227) 72 35 54 – Fax N° (227) 72 35 54
NIAMEY (Niger)

9. Monsieur Adadji **GBAMA**
Direction de la Formation Permanente
de l'Action et de la Recherche Pédagogique (DIFOP)
BP. 1306 - tél. : (228) 25 30 45
Fax N° (2228) 26. 38. 50
LOME (Togo)

10. Monsieur Amadou **SALL**
Professeur d'Enseignement secondaire Général
Chef de la Section Education Civique et Morale (E.C.M)
Institut Pédagogique National – IPN (Ministère de l'Education)
BP 1583 – Fax N° (223) 4262
BAMAKO (Mali)

11. Monsieur Souleymane **NDIAYE**
Fonctionnaire de l'UNESCO en retraite
Educateur Généraliste
Consultant en Education
Sicap Liberté 5 – Villa N° 5292
tél. : (221) 824 59 59
BP 5483
DAKAR (Sénégal)

12. Monsieur Saliou **SARR**
Professeur-formateur
Ecole de Formation d'Instituteurs Germaine LeGoff
Correspondant National de l'Association Mondiale
Pour l'Ecole Instrument de Paix (Genève-Suisse)
BP 163 - Fax N° (221) 951 13 44 - tél.: (221) 951 72 20
9 51 13 44
E-mail LIENHYPERTEXTE mail to:
salioueip@sentou.sn **salioueip@sentou.sn**
THIES (Sénégal)

13. Monsieur Boubacar **TALL**
Responsable du Curriculum
Division de la Recherche, Institut National d'Etude et d'Action
Pour le Développement de l'Education
(INEADE) – **DAKAR** (Sénégal)
BP 11248 - Tél. : 812.78.48 - Fax N° (221) 821 48 51
E-mail : LIENHYPERTEXTE mailto:
bztall@fyfed.REFER **bztall@syfed.refer.sn**

14. Madame Maguette Diop **KANE**
Formatrice de Formateurs
Chef du Département de Géographie
Ecole Normale Supérieure
BP 5036 – **DAKAR-FANN** (Sénégal)
tél. : (221) 825 00 90 tél. (domicile) (221) 835 18 42
Fax : (221) 825 47 14
E-mail : LIENHYPERTEXTE mailto:
magdiop@ucad.sn **magdiop@ucad.sn**
E-mail : LIENHYPERTEXTE mailto:maguettediop@yahoo.com
maguettediop@yahoo.com

15. Monsieur Mohamed El Bachir **DIOP**
Professeur, Département Histoire-Géographie,
Ecole Normale Supérieure – BP 5036
DAKAR-FANN (Sénégal)
Té : (221) 824 46 42 - Dom. (221) 822 58 54 - Fax N° (221) 825 47 14
E-mail : badiop@caramail.com

16. Madame Andrée-Marie **DIAGNE** née **BONANE**
Maître-assistante en Lettres
Ecole Normale Supérieure
BP 5036 **DAKAR-FANN** (Sénégal)
tél. : (221) 824. 46.42 - Domicile (221) 824.00.87
(221) 614.02.08
E-mail : LIENHYPERTEXTE mailto:mad.diagne@caramail.com
mad.diagne@caramail.com ou
LIENHYPERTEXTE mailto :
amdiagne@ucad.sn **amdiagne@ucad.sn**

17. Monsieur Amara **FOFANA**
Fonctionnaire de l'UNESCO en retraite
BP 1961 –tél. : (221) 827 29 95 /632 18 59
DAKAR (Sénégal)

18. Monsieur Gaspard Onoko **ONOSAL**
Chargé des Programmes au Réseau AGORA
Pour l'Education aux Droits Humains
BP 1075 **DAKAR** (Sénégal) tél. : (221) 835. 02.21
E-mail : LIENHYPERTEXTE mailto :
gaspano@yahoo.fr. **gaspano@yahoo.fr**

19. Monsieur Papa Banga **GUISSE**
Professeur de Droit
Unité de Formation et de Recherche de Sciences
Juridiques et Politiques.
Université Gaston Berger
BP 234
tél. : (221) 834 33 42 - 849 23 40
961 28 69/961 22 01
SAINT-LOUIS (Sénégal)

20. Monsieur El Hadj Ndiogou **DIONE**
Professeur d'Histoire et de Géographie
Auditeur à la Chaire UNESCO
Des Sciences de l'Education
S/C Directeur de l'INEADE
BP 11248 - Tél. : (221) 821 17 70
Domicile : Tél : (221) 822 07 56
E-mail : **ndione@tpsnet.sn**
aisenegal@metissacana.sn
isi@metissacana.sn
DAKAR (Sénégal)

21. Monsieur Thomas **GARRICK**
Secrétaire Général du Centre Africain pour
l'Education aux Droits Humains (C.A.E.D.H.U.)
Sicap Liberté 4 - Villa N° 5022
– BP 10507 Dakar-Liberté
Tél.: (221) 825 38 78 - 620.08.24
Fax N° (221) 822 90 95
E-mail : **thomasgarrick@hotmail.com**
DAKAR (Sénégal)

22. Madame Gisèle **RAIMONDI**
Chargée de la Formation
Centre Africain pour L'Education aux Droits Humains
(C.A.E.D.H.U.)
Sicap Liberté 4 – Villa 5022
BP 10507
Tél. : (221) 825 38 78
DAKAR (Sénégal)

Participants du BRED

23. Monsieur Armoogum **PARSURAMEN**, Directeur
24. Monsieur Souleymane **BALDE**, SHE
25. Monsieur Ignace **SANWIDI**, ED
26. Monsieur Jean-Roger **AYOHO**, CLT
27. Madame Jacqueline **LEMOINE**, CII
28. Madame K. **BEECKMAN**, ED
29. Madame Meriem **BOUAMRANE**, NST
30. Madame Zeynabou **GUEYE**, LA/DIR
31. Madame A. Massan **DORKENOO**, ED
32. Madame M. **ZORMELO**, CD
33. Mademoiselle Arielle **ALCANTARA**, ED

Secrétariat

- 34. Madame Gnagna **KAMA**, ED
- 35. Madame Marie-Madeleine **TARAVARE**, ED
- 36. Madame Aminata **SY**, ED.